

IICA-CIDIA

21 NOV 1979

IICA
E30
690

INSTITUTO
DIRECCION GENERAL
I.I.C.A.

PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PLAN GENERAL DE TRAVAIL
POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

AGRINTER-AGRI

X
DOCUMENT DE BASE CONCERNANT L'ACCOMPLISSEMENT
DU PLAN DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU
"PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE TOUTE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE"
ET LES
"ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE"

Port-au-Prince, Haiti
1979



UNION GERMANA
S. S. C. A.

21 NOV 1979
NCA-CIDIA

00005306



PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PLAN GENERAL DE TRAVAIL
POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

DOCUMENT DE BASE CONCERNANT L'ACCOMPLISSEMENT
DU PLAN DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU
"PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE TOUTE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE"
ET LES
"ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE"

Port-au-Prince, Haiti
1979

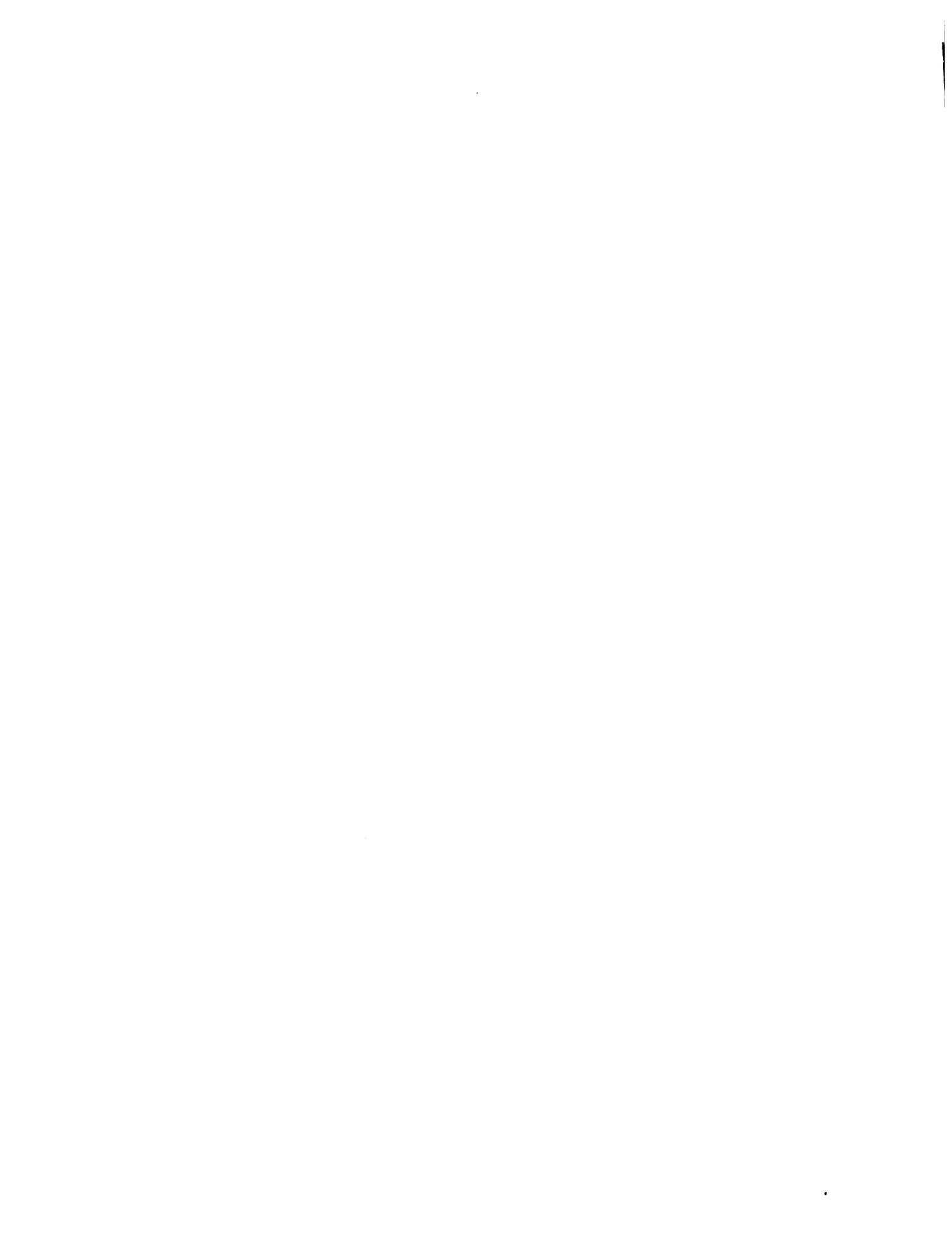


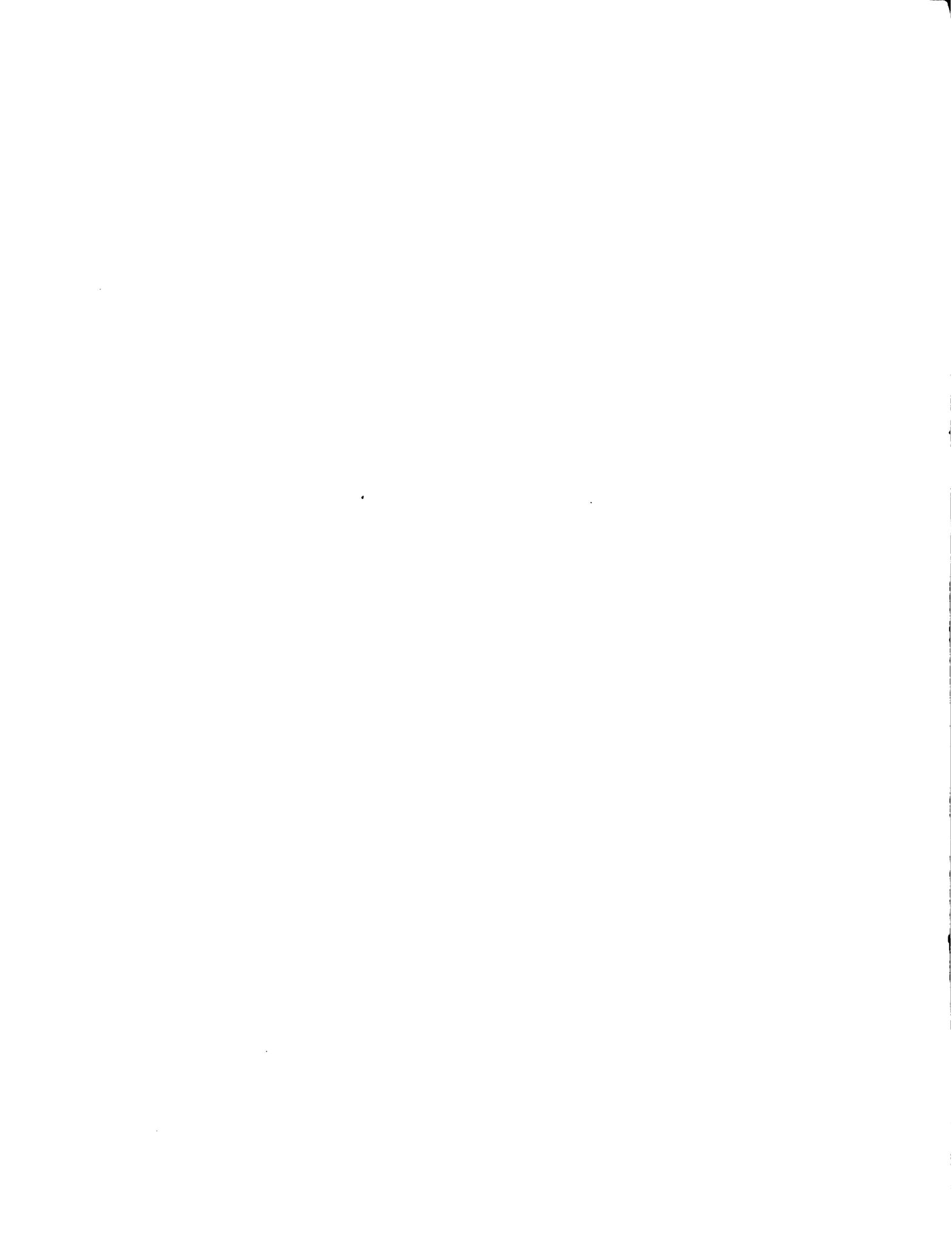
TABLE DES MATIERES

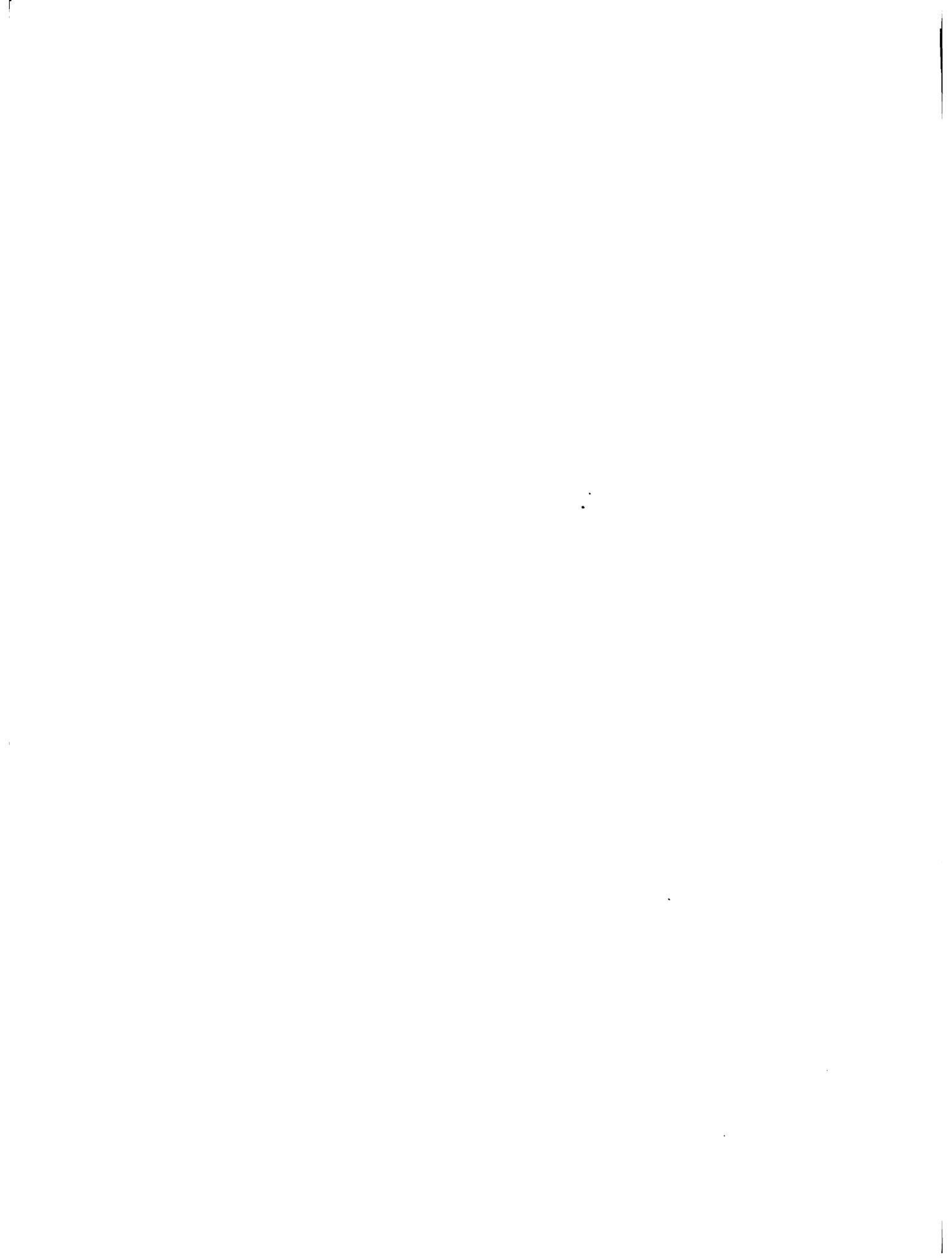
- I. ANTECEDENTS CONCERNANT LE PLAN DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE TOUTE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE ET DES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

- II. SCHEMA DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

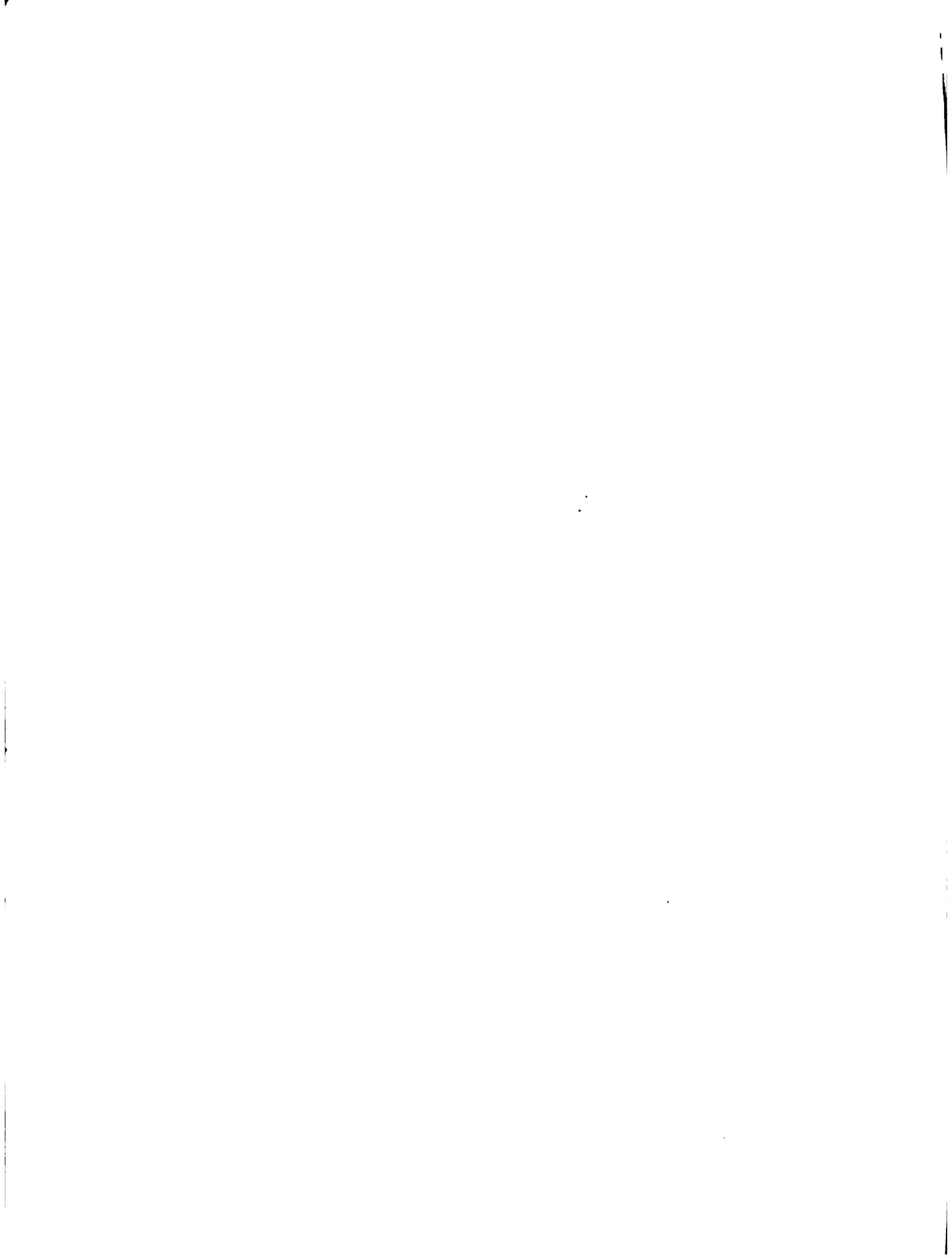
- III. ENCADREMENT THEORIQUE DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

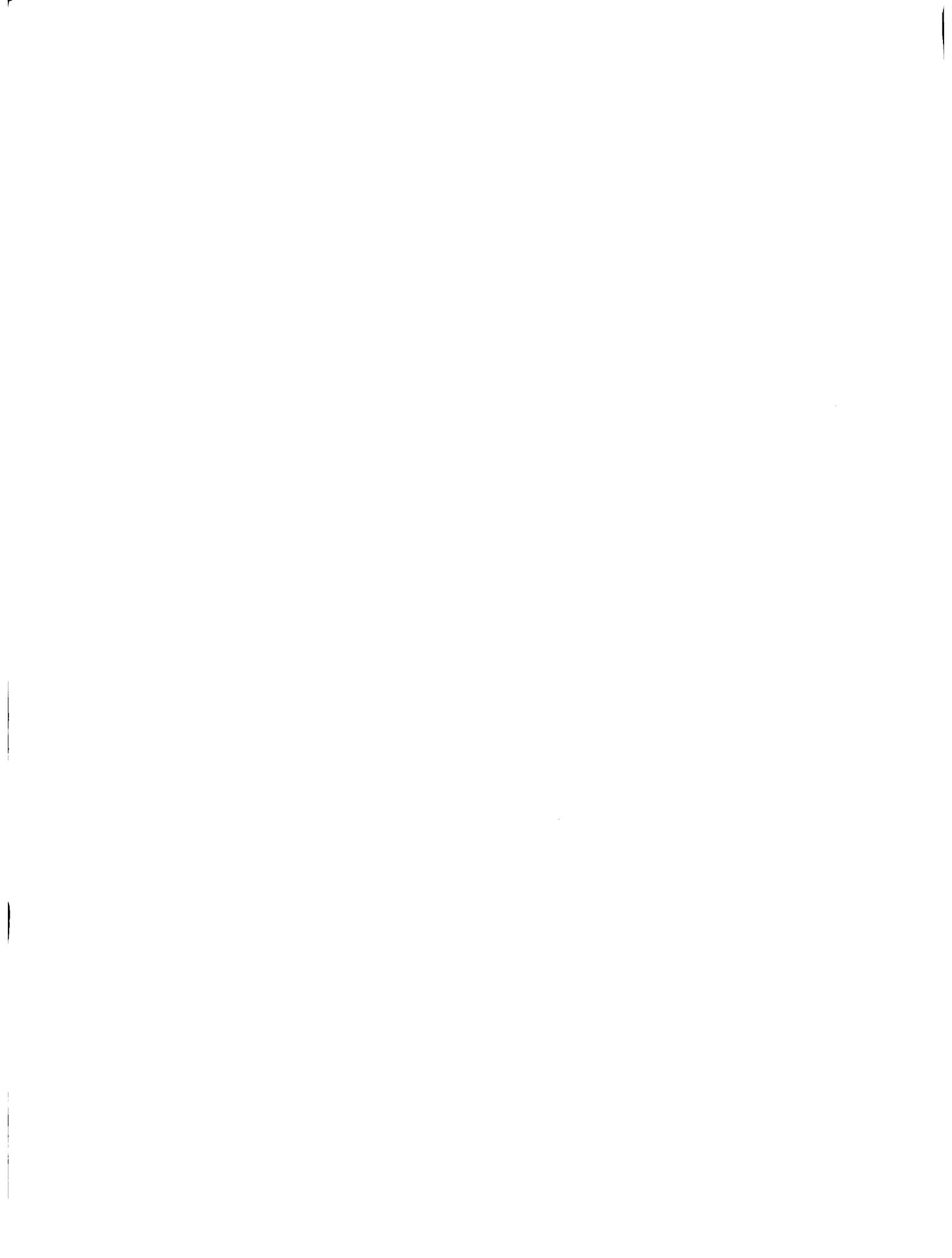
- IV. PROPOSITIONS CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT ET LES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE.







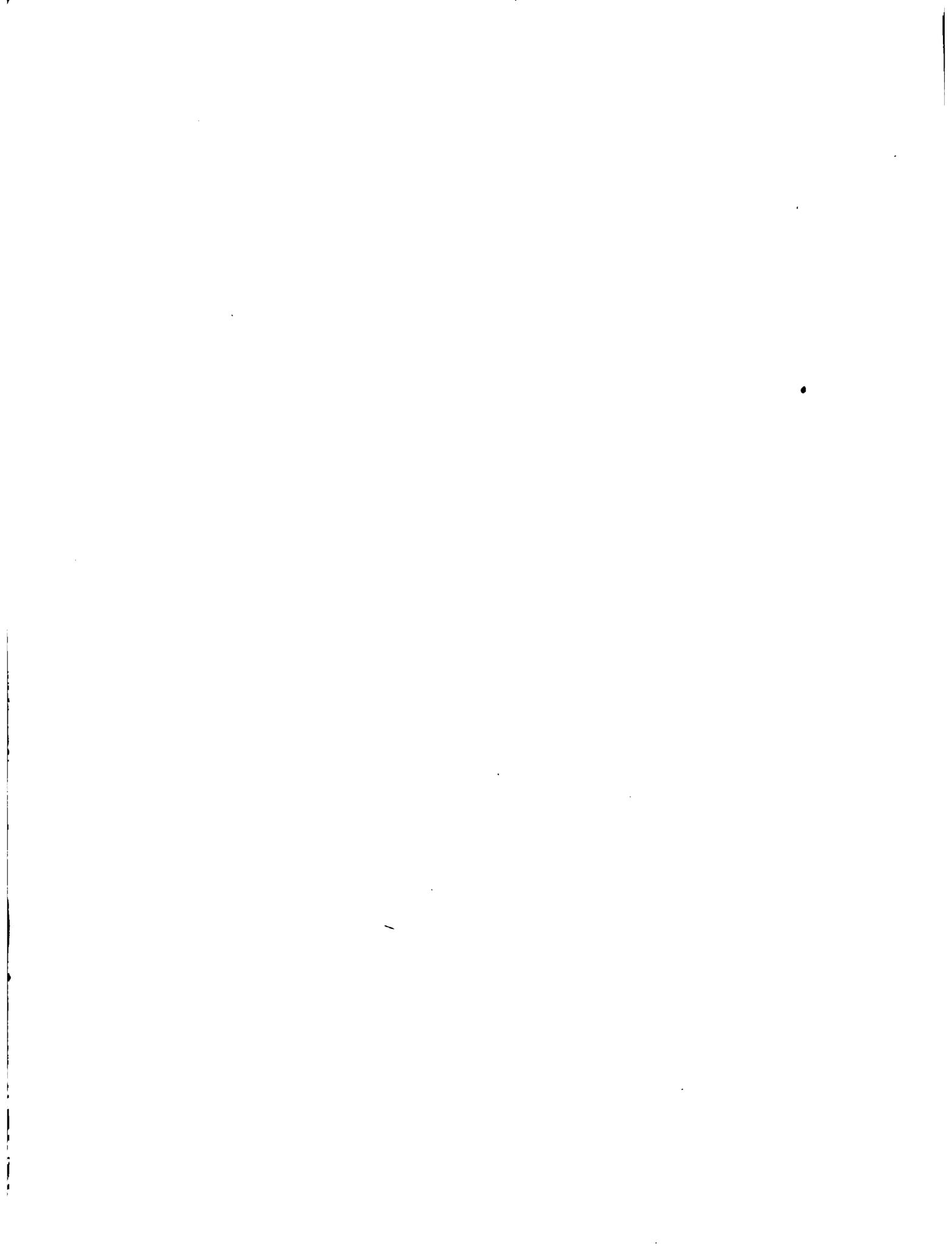




PROJET ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

I. ANTECEDENTS CONCERNANT LE PLAN DE TRAVAIL
POUR L'ELABORATION DU
PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE
ET LES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

Port-au-Prince, Haiti
1979



ANTECEDENTS RELATIFS AU PLAN DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE ET DES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

I. DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE No. ATN/SF-1467-HA

1. Objectifs du Programme

La Section 1.01 de l'Accord stipule que le Programme de Coopération Technique a pour but d'aider l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) :

- " i) à renforcer ses structures institutionnelles dans le domaine de la gestion administrative et financière;
- ii) à renforcer ses structures techniques liées à l'exécution du Projet d'investissement qui est financé avec le Contrat de Prêt sous forme parallèle; et
- iii) sur la base de l'expérience acquise dans le processus d'exécution du Contrat de Prêt, à aider l'ODVA à préparer un plan qui couvre les prochaines étapes du programme de développement de toute la Vallée de l'Artibonite, en utilisant le système existant ou éventuellement élargi, y compris la préparation des études de factibilité de l'étape suivante".

2. Description du Programme

La Section 1.02 de l'Accord détaille le contenu des activités essentielles pour répondre aux objectifs généraux ci-dessus énoncés. Relativement au thème central du présent document, elle stipule :

"C. Préparation du plan de développement de toute la Vallée et étude de factibilité de l'étape suivante :

a) Cette tâche a pour objet la préparation d'un plan général de développement agricole de la Vallée de l'Artibonite, sur la base de l'information recueillie lors de l'exécution du Projet, qui devra inclure :

- i) la remise en état total du réseau d'irrigation existant;
- ii) l'introduction des techniques agricoles implantées dans les noyaux de développement couverts par le Contrat de Prêt à toute la Vallée;
- iii) éventuellement l'extension du réseau d'irrigation aux parties de la Vallée susceptibles de recevoir ces ouvrages;
- iv) dans la mesure du possible, la réalisation des études nécessaires pour trouver la solution des problèmes de salinité et de drainage existants; et
- v) une fois approuvé par la Banque le rapport prévu à la Section 2.04 (a) (iii) (1), la préparation de l'étude correspondante de factibilité de l'étape suivante.

b) Ces aspects du Programme seront accomplis par les experts énumérés ci-après pour les périodes indiquées :

- i) Un édaphologue pour réaliser l'étude des sols et de salinité (dix mois); et
- ii) Une équipe composée d'ingénieurs hydrauliques, d'agronomes, de géologues, d'un économiste et analyste

financier, pour l'élaboration de l'étude de factibilité et d'élaboration de la deuxième étape (dix-huit mois/homme)."

3. Exécution du Programme

L'Accord de Coopération Technique confie à l'ODVA la réalisation du Programme (Section 2.01.a). Il indique de même que "en vue de faciliter la réalisation du Programme, une Unité de Coordination sera créée et mise en service au sein de l'ODVA, pour jouer un rôle de coordinatrice des différentes unités participant à l'exécution du Programme et pour servir de Conseiller technique du Directeur Général de l'ODVA" (Section 2.01.b)

En décrivant les fonctions de l'Unité de Coordination (Section 2.01.c), l'Accord précise que cette Unité devra " (vi) Planifier les étapes ultérieures du Programme avec l'aide des Consultants engagés à cet effet".

4. Présentation du Rapport Final

La Section 2.04 stipule la nature des Rapports que les Consultants devront présenter à l'ODVA, avec copie à la BID; parmi ces obligations, se détache une spéciale qui est de présenter "(iii) Dans un délai de trente jours à compter de l'achèvement des travaux, un rapport final accompagné des conclusions et recommandations pertinentes. Ledit rapport comprendra (1) le plan général de développement de la Vallée; et (2) l'étude de factibilité de l'étape suivante".

5. Délais pour l'exécution du Programme

La Section 2.05 de l'Accord indique que "Le Programme sera réalisé dans un délai approximatif de vingt quatre mois à compter de la date à laquelle les Consultants commenceront leurs travaux".

De la même manière, la Section 3.09 établit que "Le montant de la Contribution ne pourra être versé que pendant une période de 36 mois calculée à compter de la date du présent Accord. L'Accord sera caduc pour la fraction qui n'aura pas été versée pendant la période pré-citée, sauf si les parties sont expressément convenues de le proroger".

6. "Mandat du Bureau d'Etudes Chargé d'aider l'ODVA à Exécuter le Projet et à Préparer la Deuxième Etape" (Annexe 2 de l'Accord).

Dans le Chapitre 4. "Deuxième Etape" de l'Annexe cité, sont consignés les termes de référence suivants :

"4.01 Dès l'approbation des rapports pertinents sur les recherches de base par l'emprunteur et la Banque et à partir de l'expérience acquise dans l'exécution du projet, on étudiera la mise en valeur de l'ensemble de la Vallée pour la présentation d'options.

4.02 Ces options devront comprendre une analyse générale de toute la plaine alluviale de l'Artibonite et :

- a) des avant-projets d'ouvrages;
- b) l'indication des coûts;
- c) la liste des bénéficiaires;
- d) une analyse économique.

A partir de cette analyse globale, on commencera l'étude de factibilité de la seconde étape qui embrassera :

- a) des travaux de topographie complémentaires de ceux réalisés pendant l'exécution du projet;
- b) des études complémentaires de mécanique des sols qui pourront être conduites à l'aide des matériels acquis pour le projet et du personnel formé pendant son exécution;

- c) la localisation des ouvrages;
- d) les besoins de matériels, d'équipement et de personnel pour l'exécution de cette étape, la détermination des disponibilités de l'ODVA, celle des besoins supplémentaires ou d'établissement de la nécessité de recourir à des sociétés spécialisées;
- e) le calendrier d'exécution;
- f) l'analyse économique et financière.

4.03 Pour la préparation de la seconde étape, il sera fait appel à la collaboration des ingénieurs, des topographes et des dessinateurs qui feront partie du personnel de l'ODVA.

4.04 Mise en valeur de la zone élargie

- a) Soumission d'un plan de mise en valeur agricole des terres incorporées au projet;
- b) plan de réaménagement des parcelles, le cas échéant, élaboré à partir du cadastre et des résultats obtenus de l'exécution des projets et des conclusions des études des sols;
- c) définition des besoins de matériels, d'équipement et d'autres facilités pour la conservation des ouvrages;
- d) confection d'un budget de conservation et de fonctionnement du projet élargi et des ouvrages envisagés".

II. DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACCORD SIGNE ENTRE L'IICA et l'ODVA et son ANNEXE 1 "PLAN GENERAL DE TRAVAIL IICA/ODVA"

1. Objectifs du Plan Général de Travail

Parmi les objectifs établis entre l'IICA et l'ODVA pour la réalisation du Plan Général de Travail, dans le cadre des grandes lignes générales fixées par l'Accord de Coopération Technique ATN/SF-1467-HA,

l'Article 2.02.d. précise l'engagement "d'aider l'ODVA, compte tenu de l'expérience acquise, à préparer un plan qui couvre les prochaines étapes du Programme de Développement de toute la Vallée de l'Artibonite".

2. Délais pour l'Exécution du Plan Général de Travail

Le Chapitre III de l'Accord IICA/ODVA stipule que "L'IICA commencera ses travaux dans un délai maximum de 90 jours à partir de la date de signature du présent contrat" (Art. 3.01), et indique que "L'IICA réalisera les actions de coopération technique prévues, dans un délai de deux ans à partir de la date de démarrage des travaux" (Art. 3.02).

Dans ce contexte, il convient de reprendre le texte de l'Article 3.04 : "Les délais mentionnés aux Articles 3.01, 3.02 et 3.03 antérieurs et les termes de référence de l'Annexe 1 pourront être modifiés par notification préalable écrite et produite dans un délai d'au moins 30 jours et moyennant un accord commun entre l'ODVA, l'IICA et la BID".

3. Présentation du Rapport Final

L'Article 8.01 de l'Accord IICA/ODVA confie à l'Institut la responsabilité de présenter à l'ODVA, avec copie à la BID, le même Rapport Final stipulé dans la Section 2.04 (a) (iii) de l'Accord de Coopération Technique ATN/SF-1467-HA.

4. Contenu du Plan Général de Travail IICA/ODVA (Annexe 1 de l'Accord IICA/ODVA)

Le point C. du Chapitre II du Plan Général de Travail pour la Coopération Technique formule les termes de référence suivants pour la "Préparation du Plan de Développement de toute la Vallée et Etude de Factibilité de l'Etape suivante" :

" L'information recueillie au cours de l'exécution du projet devra servir de base à la préparation d'un plan global de développement de la Vallée de l'Artibonite. Ce plan inclura la réhabilitation totale du système d'irrigation existant et l'extension à toute la Vallée, des techniques agricoles implantées dans les noyaux de développement couverts par le Prêt 473/SF-HA; ce plan inclura aussi l'extension du système d'irrigation aux zones de la Vallée susceptibles de recevoir de tels ouvrages. Enfin, dans la mesure du possible, la solution aux problèmes de salinité et de drainage existants sera recherchée. Le Plan Général qui sera soumis à l'approbation de la BID sera préparé, selon ce qui est prévu au Chapitre du Rapport du Plan d'Opérations. Dès que la BID aura approuvé ce rapport, l'étude de factibilité relative à l'étape suivante sera préparée. Tout ceci implique la réalisation des activités suivantes :

1. Elaboration d'un plan de travail détaillé incluant un chronogramme d'exécution des activités dès que les techniciens engagés auront pris charge de leur poste.
 - a. Dès que l'ODVA et la BID auront approuvé les rapports relatifs aux recherches de base et, mettant à profit l'expérience acquise dans l'exécution du projet, l'IICA étudiera le développement futur de toute la Vallée afin d'en présenter des alternatives.
 - b. Ces alternatives comprendront une analyse générale de toute la plaine alluviale de l'Artibonite avec : avant-projet d'ouvrages, coûts, bénéfices et analyse économique. A partir de cette analyse, l'IICA passera à l'étude de factibilité de l'étape suivante. Cette étape comprendra des travaux de topographie complémentaires à ceux réalisés au cours de l'exécution du projet, des études complémentaires

à ceux réalisés au cours de l'exécution du projet, des études complémentaires de mécanique de sols pouvant s'exécuter avec les équipements acquis par le projet et le personnel entraîné grâce à celui-ci, la localisation des ouvrages, les besoins en matériels, équipement et personnel pour l'exécution de cette étape, en situant les disponibilités de l'ODVA et les besoins additionnels ou la nécessité de faire appel à des firmes spécialisées; un programme d'exécution, une analyse économique et financière.

- c. Dans la préparation de la seconde étape, l'IICA aura la collaboration de l'équipe des ingénieurs, topographes et dessinateurs qui font partie du personnel de l'ODVA.
- d. Pour le développement de l'aire agrandie, l'IICA proposera un plan de développement agricole des terres incorporées au projet et un plan de remembrement des parcelles basé, le cas échéant, sur le cadastre et les résultats obtenus dans l'exécution du projet et sur les études de sols; les besoins en matériel, équipement et autres facilités pour l'entretien des ouvrages seront signalés; un budget d'entretien et d'opération du projet sera préparé, avec les ajustements en raison des ouvrages proposés".

III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR L'IICA JUSQU'À PRÉSENT CONCERNANT LE PLAN GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE ET LES ÉTUDES DE FACTIBILITÉ DE LA II ÉTAPE

Les activités développées par l'IICA jusqu'à présent relativement au Plan de Travail en question se situent dans le cadre des quatre lignes principales suivantes :

1. Constitution, Organisation et Mise en Marche de l'Unité de Coordination

La première proposition de l'IICA sur la constitution, l'organisation et la mise en marche de l'Unité de Coordination du Programme ODVA/BID, fut soumise à la considération de l'ODVA au mois d'avril 1978, peu après l'initiation du Programme de Coopération Technique (Ref. Lettre ZL/H-0438).

Au cours des mois suivants, l'IICA réitéra ses points de vue à ce sujet, les discuta amplement et souvent avec les responsables nationaux du Projet et insista formellement auprès de l'autorité de l'ODVA sur la convenance de prendre rapidement des dispositions pertinentes concernant l'intégration de cette Unité (Ref. Rapports Périodiques de l'IICA à l'ODVA).

L'IICA a souligné, chaque fois que les opportunités lui étaient fournies, son critère sur le fait que l'action concrète la plus importante que l'ODVA pourrait adopter en fonction des futures étapes du Programme de Développement de la Vallée, résiderait dans l'organisation fonctionnelle et efficiente de l'Unité de Coordination du Programme ODVA/BID. Il a insisté de même sur l'idée que le renforcement graduel de cette Unité pourrait conduire à la consolidation d'une Unité de Programmation pour l'ensemble de l'Organisme.

Dans cette même perspective, l'IICA a présenté à l'ODVA, pour étude et considération, un document élaboré par le Spécialiste Alberto Salinas, intitulé "Proposition d'un Projet de Coopération Technique pour la Formation Institutionnalisée de Corps Technico-Directifs dans la Programmation, l'Administration et l'Evaluation des Projets Agricoles".

2. Services Spéciaux de Consultation

A partir de l'appui institutionnel dispensé par le Siège Central,

l'IICA bénéficia, entre décembre 1978 et mars 1979, des services spéciaux d'un groupe de Consultants de haute qualification et d'expérience reconnue dans le domaine de l'élaboration de Projets de Développement.

Les Ingénieurs Costaricains Edmundo Aguilar, de l'Université de Costa Rica et José Alberto Torres, du Siège Central de l'IICA, réalisèrent une analyse sur la nature de l'engagement contractuel, sur les critères des techniciens nationaux et étrangers liés au Projet et sur les alternatives possibles pour assurer le meilleur accomplissement de l'engagement en référence. L'un et l'autre accordèrent une attention spéciale à la réalité du Programme ODVA/BID et aux conditions objectives tant de la Vallée de l'Artibonite que de l'ODVA.

A partir des grandes lignes générales définies par les Ingénieurs Aguilar et Torres, le Docteur Juan Antonio Aguirre, du Siège Central de l'IICA, se chargea de l'élaboration des documents de travail suivants :

- a) "Schéma du Plan Général de Développement de la Vallée de l'Artibonite"
- b) "Encadrement Théorique du Plan Général de Développement de la Vallée de l'Artibonite"
- c) "Réalisation de l'Enquête Agro-socio-économique de la Vallée - Idées de Base"
- d) "Schéma pour la Définition des Politiques de l'ODVA concernant le Développement de la Vallée de l'Artibonite"

Le Docteur Aguirre contribua ainsi à dessiner le "Plan Général concernant l'Elaboration du Plan Général de Développement et les Etudes

de Factibilité de la II Etape" et à définir les "Termes de Référence des Spécialistes chargés de la Préparation du Plan de Développement de toute la Vallée et de l'Etude de Factibilité de la II Etape".

Grâce aux services des Consultants, l'IICA a pu disposer de certains instruments de travail qui lui ont permis d'avancer aussi bien dans la consultation sur les critères des différentes parties intéressées aux futures étapes du Projet de Développement de la Vallée de l'Artibonite qu'à l'élaboration du "Document de Base concernant l'Accomplissement du Plan de Travail pour l'Elaboration du Plan Général de Développement de toute la Vallée de l'Artibonite et les Etudes de Factibilité de la II Etape".

3. Critères des Différentes Parties Intéressées aux futures Etapes du Projet

Au cours des mois passés, l'IICA s'est efforcé de maintenir, à tous les niveaux possibles, un dialogue ouvert et fructueux sur le futur du Projet et sur les perspectives de Développement de la Vallée de l'Artibonite.

En manière de synthèse, on pourrait présenter comme suit les principaux critères des différentes parties intéressées au Projet, tels qu'ils ont été captés par l'IICA :

a) Le Gouvernement Haitien

Tous les responsables gouvernementaux avec lesquels l'IICA a eu l'opportunité de converser au sujet du Programme ODVA/BID et de ses prolongations éventuelles, ont été emphatiques quand il s'est agi de souligner l'importance prioritaire du Projet et la nécessité de ne pas marchander un seul effort pour le renforcer et l'améliorer de jour en jour. Tous ont été également unanimes sur

le fait que le Projet devra être réalisé jusqu'à son point culminant et que ses prochaines étapes devront être dessinées et définies avec une haute participation haïtienne.

L'IICA considère opportun de souligner comme point de référence particulièrement important, les propositions exprimées récemment par Monsieur le Ministre de l'Agriculture au cours de la Réunion de mise à jour sur le Programme ODVA/BID qui eut lieu à Pont Sondé le 20 juillet 1979.

b) L'ODVA

Le Directeur Général de l'ODVA a réitéré en différentes opportunités son désir personnel que les prochaines étapes du Projet de Développement de la Vallée de l'Artibonite soient comprises dans une conception générale mieux adaptée aux conditions réelles de la Vallée et aux nécessités nationales.

L'IICA estime particulièrement intéressant d'illustrer cet aspect par la transcription de certains points pertinents tirés d'un résumé de la "Réunion de Travail qui eut lieu au siège de l'IICA en Haïti entre le Directeur Général de l'IICA, le Dr. José Emilio G. Araujo et le Directeur Général de l'ODVA, l'Agr. René Destin, le lundi 9 avril 1979.

"L'Agr. R. Destin fit d'abord référence aux limitations du Projet actuellement en exécution entre l'ODVA et l'IICA, spécialement du point de vue de la conception du développement. Le Directeur de l'ODVA aurait aimé que la première étape du Projet tienne compte de la diversité et de l'hétérogénéité des problèmes des différentes régions de la Vallée.

Cette optique initiale orienta la discussion vers la considération d'une série de composantes possibles de ce que pourrait être la seconde étape du Projet.

Au cours de la session, on discuta, pour cette étape, les aspects d'intérêts suivants :

- a. L'inquiétude du Directeur de l'ODVA pour que le Projet s'occupe d'aborder, dans le futur, un programme destiné à atteindre une diversification agricole orientée vers l'agro-industrie.
- b. La recommandation du Directeur Général de l'IICA pour que le Projet tienne compte de la nécessité d'aider techniquement au développement de l'agriculture du versant de l'aire entourant la Vallée, la protection du bassin et les possibilités d'investigation sur les "systèmes de production".
- c. La disposition de l'ODVA d'utiliser le mieux possible une Loi d'exception qui facilite l'Organisme pour établir une dimension optimum des parcelles, du point de vue productif, et pour mettre en vigueur un régime de tenure et/ou d'utilisation des terres de l'Etat qui freine la division incontrôlée des parcelles.
- d. La convenance de rendre propice et de stimuler la constitution de formes d'exploitation et d'entreprises associatives par exemple, à travers le renforcement des programmes de crédit dirigés aux groupes organisés de paysans.
- e. Le but institutionnel de l'ODVA d'avancer, au moyen d'une séquence ordonnée d'étapes dûment planifiées, vers l'auto-gestion paysanne de la Vallée, à travers le renforcement des Conseils d'Action Communautaire et la constitution d'instances supérieures de Conseils de Zone et plus loin, de Conseils de Secteur de la Vallée et enfin, d'un Conseil d'Administration de la Vallée de l'Artibonite qui pourrait travailler avec l'assistance technique de l'ODVA.

- f. La possibilité d'incorporer au Plan Général de Développement de la Vallée un "Plan Physique" qui s'occupe, entre autres aspects, de rationaliser l'implantation des installations paysannes.
- g. L'importance de planifier la sélection adéquate de certains types de petites machines pour aider les paysans, à partir d'un modèle de "technologie intermédiaire" adaptée à la réalité de la Vallée".

Il semble convenable de souligner, en tant qu'aspect digne d'intérêt institutionnel de l'ODVA concernant la II Etape, l'inquiétude exprimée tant par le Directeur Général de l'Organisme que par le Chef du Bureau du Programme dans leurs rapports circonstanciés sur le Projet (Ref. Lettres No. ODVA/PS-270 du 19 juillet et CPB/043 du 16 juillet, respectivement).

c) La BID

Il est clair que les critères de la BID sur le Plan de Développement de Toute la Vallée de l'Artibonite et sur la II Etape du Projet sont consignés dans les sections pertinentes tant de l'Accord de Coopération Technique (ATN/SF-1467-HA) que de l'Accord IICA/ODVA (Plan Général de Travail) dont les transcriptions ont été faites ci-dessus.

Cependant, au cours des nombreuses et diverses conversations avec les responsables de la BID, tant de la Représentation en Haïti que du Siège à Washington, ils ont formulé certaines considérations qui valent la peine d'être retenues :

- a. La BID serait d'accord pour élargir les buts du Plan de Développement de la Vallée, de son contenu actuel (qui est en réalité un Projet de Réhabilitation du réseau d'irrigation et

de Développement Agricole, destiné à la culture du riz) vers un contenu "intégral".

Les politiques de la Banque rendent propices les Projets de Développement Régional et de Développement Intégré.

- b. Dans cette perspective, il serait possible d'enrichir la formulation du Plan de Développement de la Vallée et, logiquement, celle de la II Etape du Projet, de telle sorte qu'elle puisse contenir, outre les aspects purement techniques (associés principalement à la réhabilitation du réseau d'irrigation et à l'amélioration de la culture du riz), d'autres aspects sociaux et économiques associés à l'amélioration de la "qualité de la vie" dans la Vallée.
- c. L'augmentation des buts du Plan de Développement et de la II Etape du Projet exigera un travail de coordination efficace entre le Programme ODVA/BID et les autres Projets de la Banque prévus pour l'aire géographique de la Vallée (v.gr. Route Pont Sondé - Mirebalais, Aquaculture des Rizières de la Vallée de l'Artibonite, Electrification, etc...)
- d. On devrait assurer la même coordination entre le Programme ODVA/BID et ses prolongations et tout autre Projet du Gouvernement Haitien associé directement ou indirectement au Développement de la Vallée de l'Artibonite.
- e. L'agrandissement du Plan de Développement de la Vallée et plus particulièrement celui de la II Etape du Projet dépendrait fondamentalement du volume des fonds de contrepartie que le Gouvernement Haitien pourrait garantir et, évidemment, de la capacité d'exécution que l'ODVA et les autres agences du Gouvernement éventuellement impliquées pourraient accréditer.

En ce qui a trait à la II Etape du Projet, la Représentation de la BID en Haïti élaborera au mois de mars 1979 deux formulaires dont les photocopies font suite à cette page. Malgré le caractère provisoire de ces formulaires, il semble opportun et convenable de faire cas d'eux pour y apporter les corrections ou réajustements à temps et si nécessaire.

d) L'IICA

Les critères de l'Institut sont exprimés de manière détaillée et réitérée dans l'ensemble des documents partiels qui font partie du présent Rapport.



10. DEFINICION DEL PROYECTO

a. PROPOSITO:

Mejorar la producción y la productividad y, consecuentemente, el nivel de vida de población rural ubicada en el área del proyecto.

b. OBJETIVOS:

Mejorar los ingresos de unas 5.000 familias, en un 50% aproximadamente.
Producir alimentos para abastecimiento propio y consumo nacional

c. METAS CUANTITATIVAS:

Rehabilitar terrenos para riego. Transferencia de tecnología. Otorgamiento de crédito. Beneficio de cosechas. En conclusión: desarrollo de 7.000 Has. en cuatro años, para cultivo diversificado intensivo.

11. DESCRIPCION DE ELEMENTOS PRINCIPALES DEL PROYECTO

a. TIPO Y TAMAÑO DE LAS ACTIVIDADES Y/O FACILIDADES FISICAS BASICAS:

- 1) Rehabilitación de un sistema de canales secundarios y a nivel de parcelas
- 2) Dotación de maquinaria
- 3) Contrucción de pozos

b. TIPO Y TAMAÑO DE LAS ACTIVIDADES Y/O FACILIDADES FISICAS COMPLEMENTARIAS:

- 1) Nivelación de tierras y construcción de diques
- 2) Construcción de caminos vecinales
- 3) Idem de secadoras y almacenamiento de granos

c. ORGANIZACION CONTEMPLADA PARA LA EJECUCION DEL PROYECTO:

- 1) Ampliación de la infraestructura de la primera etapa
- 2) Idem del sistema de adiestramiento (extensión)

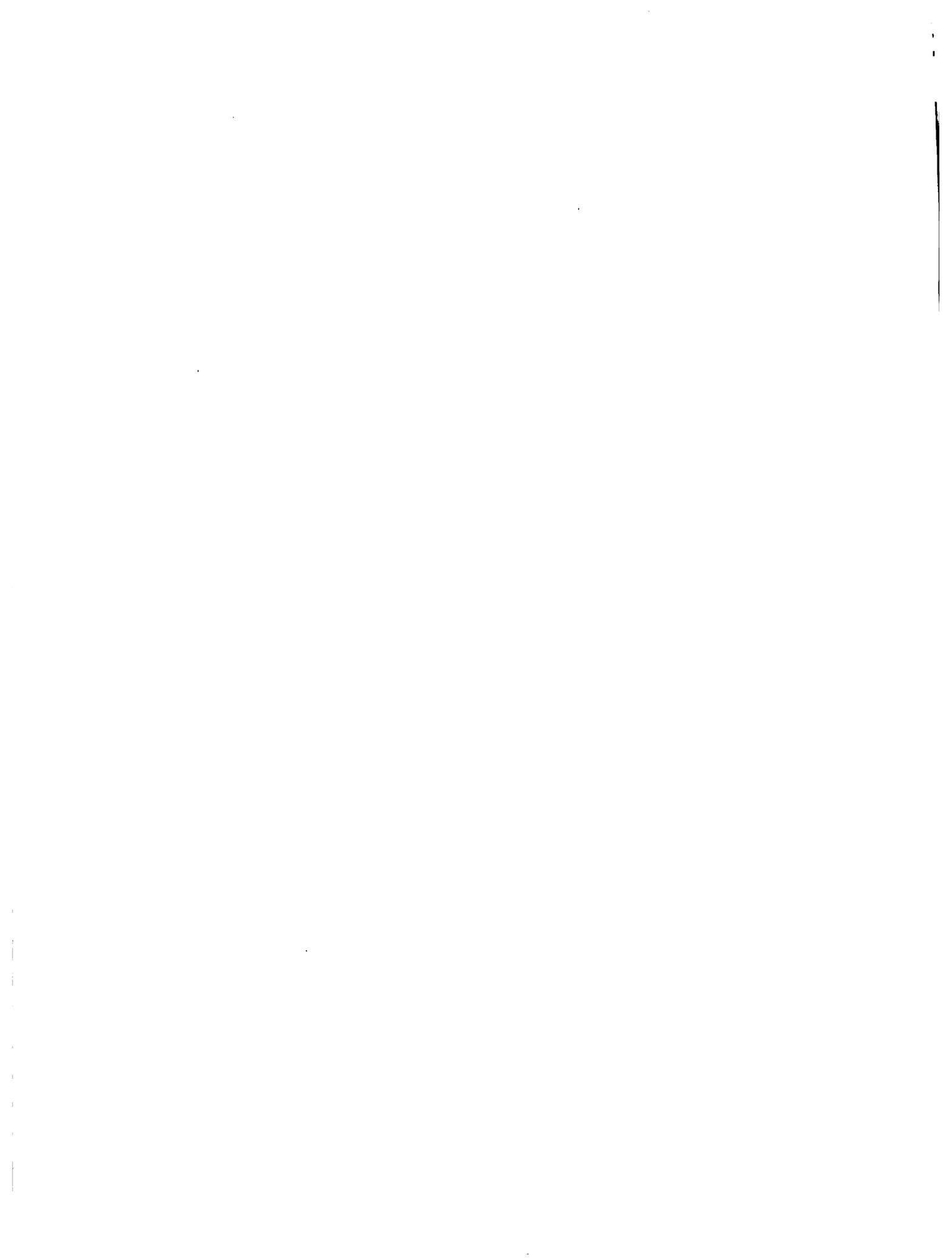
d. OTROS ASPECTOS:

12. IDENTIFICACION DE BENEFICIARIOS

	<u>Directos</u>	<u>Indirectos</u>
a. Ubicación Valle del Artibonite		
b. Número	7.000	35.000
c. Nivel de Ingresos	\$ 120 p.c.	\$ 120 p.c.
d. Otros _____		

13. PRESTATARIO

a. Elegible para Préstamos del BID	SI <u> X </u>	NO _____
b. Experiencia Anterior con este Tipo de Proyectos	SI <u> X </u>	NO _____
c. Experiencia Anterior con el BID	SI <u> X </u>	NO _____
d. Experiencia Anterior con Otras Entidades Financieras	SI _____	NO <u> X </u>



14. PROBLEMAS POSIBLES EN LA PREPARACION DEL PROYECTO

- a. INSTITUCIONALES:
NINGUNO
- b. TECNICOS:
NINGUNOS
- c. OTROS:
TENENCIA DE TIERRA

15. PROBLEMAS POSIBLES EN LA EJECUCION DEL PROYECTO

- a. INSTITUCIONALES:
LENTITUD EN LA TOMA DE DECISIONES
- b. LEGALES:
NINGUNO
- c. TECNICOS:
DIFICULTAD EN LA CONTRATACION DE EXPERTOS LOCALES
- d. OTROS:

16. SEGUIMIENTO SUGERIDO

- a. POR PARTE DEL PRESTATARIO:
NINGUNO
- b. POR PARTE DEL EJECUTOR:
COLABORAR CON EL IICA EN LA PREPARACION DEL ESTUDIO
- c. POR PARTE DE LA REPRESENTACION:
FACILITAR GUIAS Y COLABORAR DIRECTAMENTE EN LA REVISION DEL PROYECTO
- d. POR PARTE DE LA SEDE:
ESTUDIAR DOCUMENTOS QUE REQUIERAN SU APROBACION

17. RELACION CON OTROS PROYECTOS:

ESTA ETAPA ESTA ESTRECHAMENTE VINCULADA A LA PRIMERA FASE, ACTUALMENTE EN EJECUCION

18. ¿COMO SE INCORPORO EL PROYECTO A SIPPA?

SE INCORPORARA MEDIANTE EL PRESENTE FORMULARIO

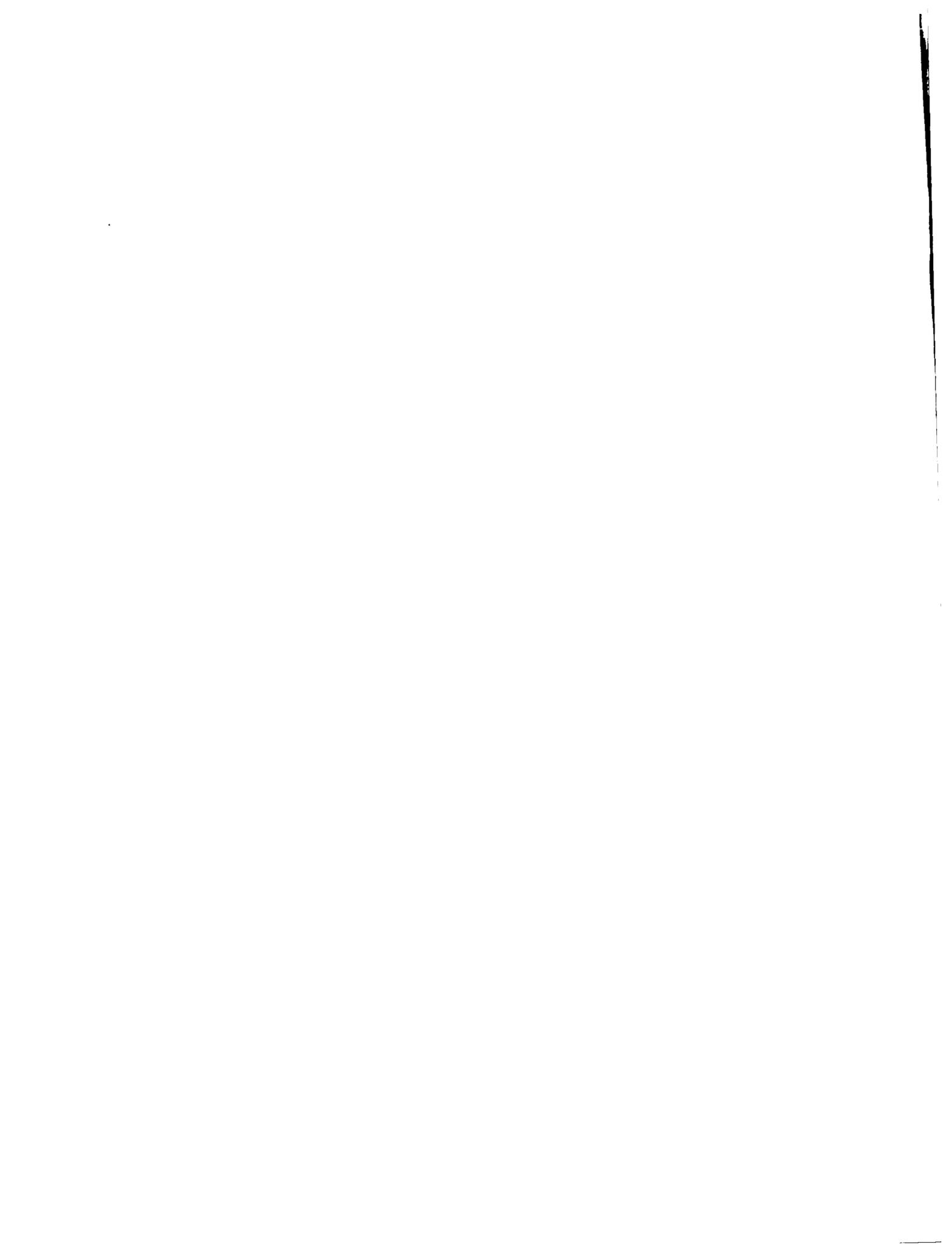
Darío Espino

Firma del Especialista

Firma del Representante

Fecha: 6 de marzo de 1979

Firma del Sub-Representante





PA 2
EVALUACION DE IDEAS Y DE ESTUDIOS PRELIMINARES

ASPECTOS DEL PROYECTO.	SI	NO	COMENTARIO
10.1 ¿Se encuentran determinados los elementos del proyecto?	<u>X</u>	—	<u>EN ETAPA I</u>
10.2 ¿Se encuentra localizada la zona del proyecto?	<u>X</u>	—	_____
10.3 ¿Existen estudios generales sobre los aspectos físicos del proyecto?	<u>X</u>	—	<u>IDEM</u>
10.4 ¿Existen estudios generales sobre los aspectos socio-económicos relacionados con el proyecto?	<u>X</u>	—	<u>IDEM</u>
10.5 ¿Hay necesidad de estudios generales sobre aspectos físicos del proyecto?	—	<u>X</u>	<u>SE ESTAN HACIENDO</u>
10.6 ¿Hay necesidad de estudios generales sobre aspectos económicos del proyecto?	<u>X</u>	—	_____
10.7 ¿Existe capacidad técnica en el organismo que prepara el proyecto para completar la siguiente etapa?	<u>X</u>	—	<u>IICA</u>

TIEMPO ESTIMADO PARA LA IMPLEMENTACION COMPLETA DEL PROYECTO: 4 años

PLAZOS ESTIMADOS DE CUMPLIMIENTO PARA LA SIGUIENTE ETAPA:
Realización de estudios faltantes:

- 12.1 Técnicos: 6 meses
- 12.2 Económicos: 6 meses
- 12.3 Institucionales: 2 meses
- 12.4 Otros: 3 meses (SE HARAN SIMULTANEAMENTE)

PROBLEMAS POSIBLES EN LA PREPARACION DE LA SIGUIENTE ETAPA

- 13.1 Institucionales:
NINGUNO
- 13.2 TECNICOS:
DIFICULTAD EN CONTRATACION DE EXPERTOS
- 13.3 OTROS:
NINGUNO

4. PROBLEMAS POSIBLES EN LA EJECUCION DEL PROYECTO

14.1 Institucionales:

DELEGACION DE FUNCIONES

14.2 Legales:

TENENCIA

14.3 Técnicos:

DIFICULTAD CONTRATACION EXPERTOS NACIONALES

14.4 Otros:

5. ACCIONES ESPECIFICAS A TOMAR

15.1 Por parte del Ejecutor:

ADIESTRAMIENTO DE SU PERSONAL
DAR FACILIDADES DE VIVIENDA A SU PERSONAL

15.2 Por parte de la Representación:

PRESTAR COLABORACION Y ORIENTACION AL EJECUTOR

15.3 Por parte de la Sede:

ESTUDIAR Y RESOLVER LOS ASUNTOS QUE SE SOMETAN A SU CONSIDERACION

6. OTRAS OBSERVACIONES

proporcionado por la Representación de:

fecha de envío de la información: 7 DE MARZO DE 1979

Darío Espina

Firma del Especialista

Firma del Representante

fecha: 6 de marzo de 1979

Firma del Sub-Representante





PROJET ODVA-BID
ACCORD IICA-ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

II. SCHEMA DU PLAN GENERAL DE
DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE
L'ARTIBONITE

Port-au-Prince, 1979

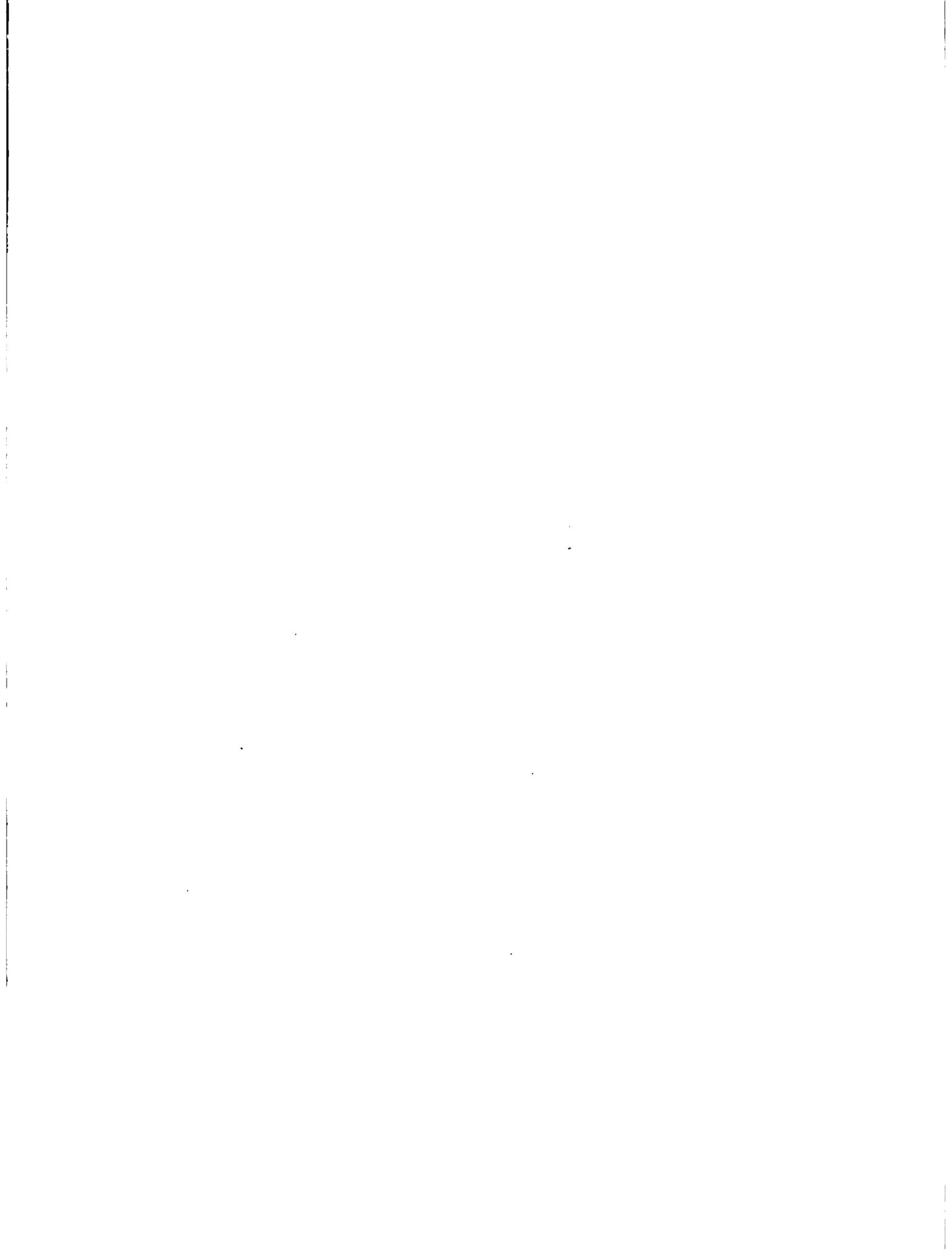


Le contenu du Plan Général de la Vallée de l'Artibonite qui devra servir de cadre de référence de base pour la formulation de la seconde phase du projet actuel que l'IICA exécute et supervise, devra entretenir l'unité et la continuité établies dans le "Projet de Réhabilitation du Système d'Irrigation et de Développement Agricole de la Vallée de l'Artibonite".

L'organisation conceptuelle du document à élaborer respectera, en essence, les concepts de base qui régissent actuellement le développement de la Vallée du point de vue politique et d'investissements.

- a. La réhabilitation des ouvrages d'irrigation et de drainage sont l'axe principal du développement de la Vallée.
- b. Le concept de développement de la Vallée est intégré dans le sens qu'il devra couvrir tous les biens et services qui y incident, déterminés en fonction des besoins ressentis et observés.

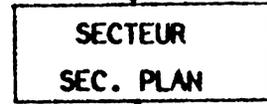
Ci-après, on présente le schéma conceptuel qui régira l'organisation du document du Plan et qui est en accord avec la politique actuelle de développement des organismes financiers. Le modèle théorique que le schéma exposé présente et préconise ne se présente pas nécessairement d'une façon cohérente et systématique dans le cadre du schéma institutionnel national, cependant, il se présente comme guide de schéma objectif vers lequel on pourra orienter les actions. Le graphique 1 présente le schéma conceptuel qui explique les interrelations possibles et qui sert de base au plan du contenu du Plan Général de Développement de la Vallée que l'on détaille ci-après.





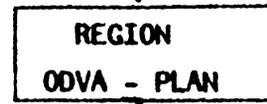
Diagnostic - Politiques
Priorités

Coherence



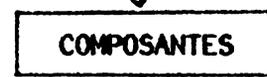
Diagnostic - Politiques -
Priorités - Programmes

Coherence

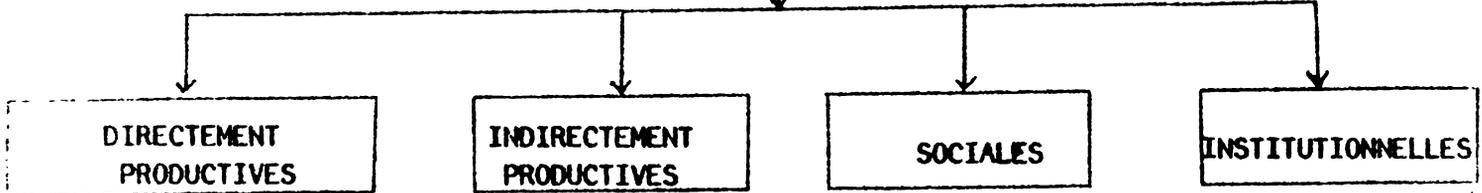


Diagnostic - Politiques -
Priorités - Programmes -
Projets Spécifiques

Coherence



Diagnostic - Politiques -
Priorités - Programmes -
Projets Spécifiques



- Tenure
- Emploi
- Capital
- Intrants
- Eau
- Diversification de Cultures et Elevage

- Commercialisation
- Transfert de Technologie
- Création de Technologie
- Chemins
- Transformation de Produits

- Education
- Santé
- Logement
- Eau Potable
- Organisation Communale
- Electrification

- Planification
- Exécution
- Administration
- Evaluation
- Ressources (Humaines)
- Coordination Intra & Inter

AMELIORATION INTEGREE DES CONDITIONS ET QUALITES DE LA VIE DANS LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

INDICE DE CONTENU DU PLAN GENERAL

- I. POLITIQUES GENERALES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT AU NIVEAU NACIONAL
 - Stratégie et Politique Nationale de Développement pour le Pays
 - Stratégies et Politiques du Pays et le rôle fixé au Secteur Agricole

- II. POLITIQUES GENERALES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE
 - Politiques et Stratégies Sectorielles du présent Plan 1976-1981
 - Politiques et Stratégies Sectorielles et le Rôle qu'elles Assignent à la Vallée de l'Artibonite
 - Une vision future des relations Pays-Secteur-Vallée dans le Développement National

- III. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE
 - Conception Intégrée du Développement de la Vallée
 - . Caractéristiques
 - . Portée
 - . Limitations spatiales, de temps et institutionnelles
 - Politiques Liées aux Composantes Directement Productives
 - . Tenure
 - . Emploi
 - . Capital
 - . Intrants Productifs
 - . Irrigation et Drainage : Eau
 - . Diversification de Cultures et d'Elevages
 - Politiques Liées aux Composantes Indirectement Productives
 - . Commercialisation d'Intrants
 - . Commercialisation de Produits
 - . Transfert de Technologie
 - . Création de Technologie
 - . Routes
 - . Transformation de la Production Actuelle et Potentielle

- Politiques Liées aux Composantes Sociales
 - . Education
 - . Santé
 - . Logement
 - . Eau Potable
 - . Electrification Rurale
 - . Organisation Communale

- Politiques Liées aux Composantes Institutionnelles
 - . Planification
 - . Exécution
 - . Administration
 - . Evaluation
 - . Ressources
 - . Coordination Intra et Inter-institutionnelle

PLAN GENERAL D'INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

Pour chacun des domaines de politique, au niveau agrégé ou désagrégé, d'après les caractéristiques (produit de l'Analyse de la Situation Générale que l'on prétend faire sur la base des informations primaires et secondaires disponibles) on présentera les programmes correspondants et on identifiera autant que possible les domaines de projets spécifiques.

Un élément que nous devons prendre en considération est le degré de précision des information qui servent de base au dessin général du plan actuel, qui avaient une série de faiblesses qui ne peuvent être corrigées; partant, le plan dépend dans son diagnostic, dessin et préparation des éléments suivants :

- a) sources secondaires connues (Annexe 1)
- b) sources primaires - études réalisées par des techniciens du Projet ODVA-BI.
- c) entrevues réalisées par le Consultant avec :

- i. Représentation de la BID
- ii. Techniciens de l'IICA assignés à l'ODVA
- iii. Techniciens de l'ODVA, et
- iv. Hauts fonctionnaires du Secteur et de l'ODVA.

Ci-après, on présente le schéma que l'on suivra dans l'identification et la présentation des projets que l'on présentera dans chaque rubrique et au niveau de programme.

I. PROGRAMME _____

- Diagnostic général : Identification de Problèmes et Résumé de Situation
- Objectifs Généraux du Programme
- Identification des Domaines de Projets
- Niveau Général d'Investissement.

II. PROGRAMME _____

- On répète la séquence antérieure dans chacun des domaines de politique identifiés.

La dernière section serait un tableau général qui, dans une première approximation, aurait un format qui résumerait un engagement financier possible comme premier chiffre qui serait révisé au fur et à mesure que les projets et sous-projets spécifiques seront élaborés.

La portée du Plan est Générale et le contenu et traitement se maintiendront dans le cadre du niveau des informations disponibles qui variérait en qualité et en quantité d'après la section à laquelle nous nous référerons.

BIBLIOGRAPHIE

- Haiti. **Projet de Développement Agricole dans la Vallée de l'Artibonite.**
BID, Vol. I et II, 1976
- _____. **Mission d'Assistance Technique Intégrée OEA, 1972**
- _____. **Plan Quinquennal du Secteur Agriculture 1976-1981, DARNDR, 1976**
- LUNDAHL, M. **The Human Factor, Part I. Nutrition & Health. IICA, 1976**
- _____. **The Cumulative Process. Falling Rural Incomes. IICA, 1976**
- _____. **The Peasant Economy. IICA, 1976**
- _____. **The Marketing of Peasant Products. IICA, 1976**
- _____. **The Human Factor, Part II. Education. IICA, 1976**
- _____. **Resistance to Innovation. Part I. The Empirical Picture, 1976**
- _____. **Resistance to Innovation. Part II. The Reason, 1976**
- WOLF, Do. **Premier Plan Quinquennal (1971-76) Secteur Agriculture. Observation, DARNDR, 1978**
- _____. **Les Sept Régions Agricoles de Développement comme Instrument pour la Planification Agricole Spatiale. DARNDR, 1975**
- DORVILLE, R. **Perspective d'une Politique de l'Emploi dans le Secteur Rural d'Haiti. DARNDR, 1975**

- HAITI. Bases et Priorités des Programmes Sectoriels, 1971-76. CONADEP, 1970
- _____. Plan Quinquennal 1976-1981 Tome I: Plan Global, Tome II: Plans Sectoriels, Tome III: Programmes et Projets. CONADEP, 1976
- _____. Plan Quinquennal 1971-1976 Secteur Agriculture. DARNDR, 1970
- AHLERS, T.H. Haitian Rural-Urban Migration: A case study of 4 small Towns. IICA, 1978
- MURRAY, G.F. Aspects de l'Actuelle Organisation Economique et Sociale des Paysans dans la Plaine des Gonaïves, Haiti. IICA, 1973
- DUPLAN, V. & LAGRA, J.L. Analyse du Système de Taxation des Produits Agricoles dans les Marchés Haitiens. IICA, 1974
- PAHO/OMS. Programacion y Evaluacion de la Asistencia Técnica de la OPS/OMS Haiti, 1978
- Haiti. Socio-Economic Report. BID, 1978
- GONZALEZ, H. & VIAUD, R. La Problématique de la Production Paysanne dans les Ilots de Développement. IICA/DARNDR, 1977
- IICA. Agricultural Product Prices in Haitian Market Places. Annexes 3 et 4. 1977
- IICA/DARNDR/ODVA. Atelier de Travail sur la Production et la Distribution de Semences. 1978
- LAGUERRE, M. Les Associations Traditionnelles de Travail dans la Campagne Haitienne. IICA, 1975
- DUPLAN, V. & LAGRA, J.L. Transport des Produits Agricoles vers Port-au-Prince. IICA, 1975
- JOHNSON J.L. & LAGRA, J.L. The National Agricultural Marketing System of Haiti : A Price Analysis. IICA, 1975
- LAGRA, J.L. et al. Les Marchés Publics d'Haiti. IICA, 1975

MURRAY, G.F. Hillside Units, Wage Labor and Rural Haitian Land Tenure.
USAID, 1978

_____. Proposals for Research into Haitian Peasant Land Tenure.
USAID, 1978

_____. Land Tenure, Land Insecurity and Planned Agricultural Development among Haitian Peasants. USAID, 1978

Haiti. Diagnostic Préliminaire de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle de la Population Haitienne. CONADEP, 1978

IICA/ODVA. Diagnostic Préliminaire concernant les Conditions Agro-Economiques dans l'Aire des Quatre Noyaux de Développement, 1978

_____. Diagnostic. Sous-Projet d'Extension Agricole. 1978

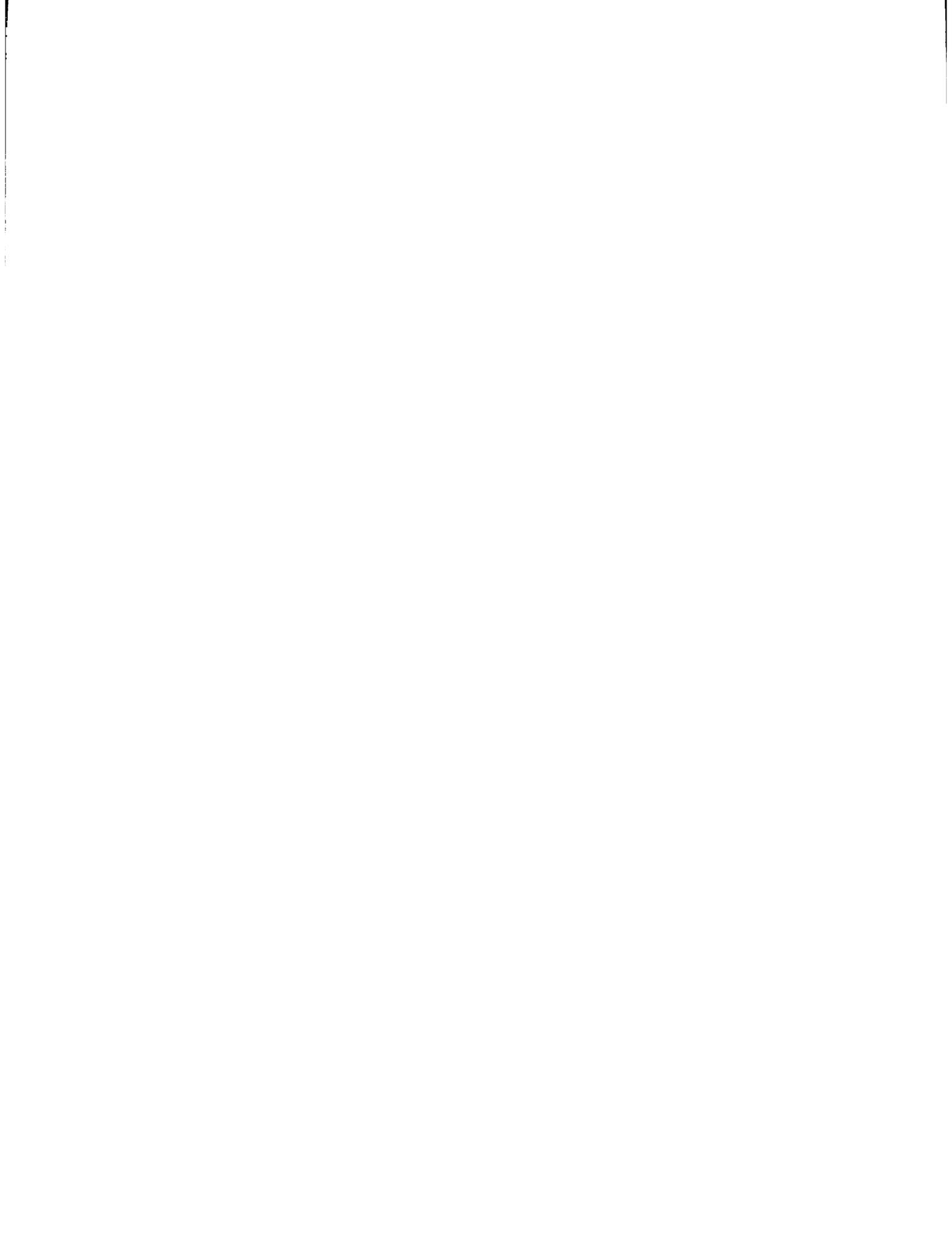
GONZALEZ, S. Rapport de Consultation sur le Programme de Cadastre de la Vallée de l'Artibonite. 1978

Haiti. Bulletin des Prix des Produits Agricoles sur les Marchés de la République. DARNDR/SENACA/IICA, 1978

IICA/DARNDR. Système de Recherche Agricole dans les Antilles. Réunion Technique Régionale, 1977

SALINAS, A. Considérations sur la Capacité Administrative Actuelle à la Disposition de l'ODVA et Lignes d'Action pour le Développement d'une Façon Soutenue dans le Cadre Institutionnel du Secteur Agricole. IICA, 1979.





PROJET ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

III. ENCADREMENT THEORIQUE
DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT
DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

Port-au-Prince, 1979

TABLE DES MATIERES

	page
I. Politiques et Stratégies de Développement du Plan National	1-13
II. Politiques et Stratégies de Développement du Secteur Agriculture	14-23
III. Perspective sur les Relations Pays-Secteur-Vallée pour le Développement National	24-31
IV. Politiques de Développement de la Vallée de l'Artibonite	32-46







I. POLITIQUES GENERALES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU PLAN NATIONAL

1. Stratégies et Politiques Nationales du Développement du Pays

Il est difficile de définir la gestion d'un projet sectoriel ou régional quelconque, si on n'établit pas d'abord, dans une certaine mesure, la politique et les stratégies nationales de son développement.

Pour la période 1976-1981, c'est-à-dire, celle que couvre le Plan National actuellement en vigueur, le Président de la République établit les priorités à moyen terme suivantes :

- L'Agriculture
- Les infrastructures industrielles décentralisées
- L'éducation et la formation professionnelle
- Le renforcement des structures institutionnelles.

2. Stratégies à Moyen Terme

L'Agriculture

"Le Secteur Primaire demeure la première priorité :

- Parce qu'il fait nourrir cinq millions d'habitants et davantage dans les années à venir
- Parce qu'il fait améliorer le revenu des agriculteurs, augmenter leur pouvoir d'achat, développer, d'une manière rationnelle l'épargne paysanne
- Parce que nous devons en tirer les matières premières qui alimenteront les industries de substitution, pour nous rendre moins tributaires de l'étranger
- Parce que le Secteur Rural représente 80 pour cent de la population mais contribue pour 40 pour cent seulement à la formation du Produit Intérieur Brut
- Parce que l'exode rural est une situation contraignante
- Parce que malgré sa faiblesse économique, le Pays réel, c'est l'Arrière-Pays et Notre Développement doit prendre racine dans les Organisations Paysannes.

Ce n'est pas à l'incitation d'un élan de traditionaliste qui eut été, certes, fort compréhensible, mais bien à la pressante sollicitation d'une dramatique motivation que J'ai décidé d'accorder la plus haute priorité à cette option. L'on peut à souhait, imputer la défaillance du secteur agricole aux conditions adverses, à la pression démographique, aux investissements accrus dans l'alimentation; le problème n'en demeure pas moins entier: les produits alimentaires de base sont devenus rares, et leurs prix, prohibitifs pour la famille haïtienne.

Mon propos est donc bien plus incisif; Je continuerai à consentir tous les sacrifices pour que les politiques à appliquer, les interventions à réaliser renversent sans tarder et définitivement, les situations et les problèmes confrontés dans l'équilibre perturbé entre une évolution galopante de la consommation et la stagnation persistante d'une production agricole vidée de toute notion de productivité. La stabilité sociale et économique en dépend dans une large mesure.

Je demande que les investissements de l'Etat dans le secteur agricole ne soient pas inférieurs à 20% des ressources publiques consacrées au Développement.

Pour renforcer la participation de ce secteur à l'effort global, les actions de développement rural et de développement régional intégré seront améliorées et généralisées.

Des activités données à haute intensité de main-d'oeuvre interviendront comme autant de structures de fixation pour freiner la migration rurale.

Les Infrastructures Industrielles Décentralisées

En deuxième lieu, la priorité sera donnée à la construction d'une Infrastructure Industrielle Décentralisée, en particulier la production et la distribution de l'énergie électrique. Un inventaire exhaustif des sources énergiques nationales est hautement souhaitable ainsi que la formulation de nos besoins, projetés sur les horizons évoqués plus loin.

A cet égard, Mon Gouvernement entend poursuivre deux objectifs : l'un à moyen terme et l'autre à long terme.

Tout d'abord, il faut que l'essor industriel intervienne en moins de cinq ans dans les villes de la République qui sont appelées à devenir à la longue, des pôles de croissance. Ensuite, ces agglomérations seront peu à peu munies de toutes les structures d'accueil pour absorber le flux migratoire et prévenir une concentration spécialement déséquilibrée dans la zone Métropolitaine.

De toute façon se trouve posé le problème de l'Aménagement du Territoire dans son ensemble et de la Politique Nationale d'Urbanisation. J'aimerais que les initiatives dans ce domaine se matérialisent et se manifestent avec efficacité contre toute tendance à une régionalisation anarchique.

Je l'ai dit, il y a 18 mois et Je maintiens que la Politique de Mon Gouvernement est axée sur la Décentralisation.

L'Education et la Formation Professionnelle

En troisième lieu, la priorité sera accordée à l'Education et à la Formation Professionnelle.

Je suis conscient que dans l'immédiat il serait difficile d'atteindre un système d'éducation universelle et généralisée à toute la population d'âge scolaire; il importe cependant d'y parvenir dans un délai raisonnable.

Je déclare toutefois capitale pour Ma Politique Economique, la mise en place d'un système d'éducation étroitement liée aux objectifs de croissance des secteurs économiques, rigoureusement adapté aux besoins du développement et où prend place la promotion des Elites tant urbaines que rurales pour que bientôt disparaissent les inégalités qui pèsent encore lourdement sur le monde paysan.

Le Renforcement des Structures Institutionnelles

L'adaptation fonctionnelle des Institutions, l'organisation modernisée des services de l'Etat, la transformation des attitudes

traditionnelles sont des préalables obligés pour l'implantation de tout plan de développement et Je veillerai particulièrement à l'exécution de Mes Instructions concernant les réformes indispensables à la création d'un cadre institutionnel propice au progrès économique et social.

"Et pour que le Plan ne soit pas seulement la formulation d'une intention, je veux être régulièrement informé sur la réalisation de ses objectifs, afin d'assumer, à bon escient, les responsabilités qui m'incombent dans son exécution".

"Je ne saurais sous-estimer non plus dans quelle mesure l'efficacité et le prestige d'un Organisme de Planification sont liés à sa dotation en un personnel suffisant et qualifié et à l'établissement d'une structure fondée sur une authentique hiérarchie des valeurs: c'est-à-dire, à la faveur de telles conditions que l'Institution sera en mesure de remplir ses fonctions essentielles d'information, de prévision, d'évaluation, d'ajustement et de contrôle".

Je vous autorise donc à procéder, en plein accord avec le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques, Mon Secrétaire Exécutif, au renforcement des structures du CONADEP, à rechercher de la façon la plus réaliste des solutions les plus appropriées pour éliminer de votre budget de fonctionnement certaines situations aberrantes qui font obstacle à sa parfaite rationalisation".

En tenant compte de cette politique, il est important de mettre en évidence une série d'éléments qui, à long terme, auront une influence sur l'action à mener dans la Vallée de l'Artibonite, évoquée plus loin. Ce sont :

1. Considération du Secteur Rural comme élément de première priorité
2. Décentralisation du développement industriel qui jusqu'à présent s'est concentré dans la zone métropolitaine
3. Amélioration des cadres du personnel par un entraînement

technique et amélioration de l'éducation en général.

4. Renforcement et réorganisation des structures institutionnelles.

Il est nécessaire de souligner que le développement de la Vallée de l'Artibonite, vu la nature du projet, est une réalisation concrète du concept énoncé par le Gouvernement dans un des domaines les plus importants du pays, ce qui confirme l'importance et la priorité des actions à réaliser dans cette Vallée.

3. Stratégies à Long Terme

La stratégie à moyen terme, dans ce cas, sert de base à la stratégie à long terme, vu que cette dernière se construit de façon lente et échelonnée à partir de la première.

Selon les propres déclarations du Gouvernement Haïtien, la stratégie à long terme envisage quatre points :

- a. Population : Valorisation maximum des ressources humaines
- b. Territoire : Classification, protection et utilisation rationnelle
- c. Economie et Société : Meilleure connaissance mutuelle pour orienter la contribution de chacun au développement national.
- d. Institutions d'Encadrement : Adéquation institutionnelle pour les travaux de développement.

4. Discussion Brève sur Chaque Composant Stratégique

a. Population

Le thème POPULATION met l'accent sur une valorisation maximum des ressources humaines nationales pour arriver à l'épanouissement intégral de l'individu au triple plan physique, culturel et social.

D'où la préoccupation permanente d'assurer, au bénéfice de tous les membres de la communauté et surtout des groupes

vulnérables, des dispositions alimentaires adéquates suivant des normes nutritionnelles adaptées au bon fonctionnement de la mécanique humaine.

Sur le plan culturel, un minimum d'éducation et de formation technique pour garantir l'intégration de l'individu aux activités de production de biens et services et sur le plan social, la perspective ultime du plein-emploi pour tirer le meilleur profit des ressources humaines disponibles et surmonter ainsi les effets défavorables du chômage, de la sous-productivité et des migrations internes et externes.

b. Territoire

Le thème TERRITOIRE a pour but la protection et l'aménagement de l'espace haïtien pour le rendre adéquat aux efforts de développement haïtien.

D'où les préoccupations essentielles de la protection de l'environnement contre les effets dévastateurs de l'érosion naturelle et de l'action abusive de l'homme, et par conséquent le reboisement pour la reconstruction du paysage en vue de tirer le meilleur profit tout en procédant à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, agricoles, minières et énergétiques.

La stratégie du développement physique conseille en outre, non seulement la mise en place d'ouvrages d'infrastructure décentralisés capables d'engendrer de façon durable des économies externes d'échelle stimulant l'implantation d'activités de production à travers l'ensemble du territoire national, mais aussi l'aménagement adéquat dudit territoire pour une répartition de la population et des activités adaptées aux possibilités des zones réceptrices en vue d'une utilisation homogène de l'espace haïtien.

c. Economie et Société

Le thème ECONOMIE ET SOCIETE envisage le développement inté-

gral pour la contribution de l'accroissement économique au progrès social.

D'où la préoccupation moyenne de l'amélioration de la qualité de la vie en milieu haïtien.

La répartition des masses démographiques à travers l'ensemble du territoire national des courants migratoires vers les centres urbains laisse présager que dans un avenir proche, la communauté haïtienne évoluera dans une forme de société semi-rurale. Les pouvoirs publics continueront à jouer leur rôle régulateur de structures de production pour éviter les abus perpétrés contre les masses paysannes et des couches vulnérables. Les services d'enseignement seront mieux adaptés aux valeurs culturelles propres pour éviter la dépersonnalisation massive du "bovarysme collectif" et l'aliénation sociale à grande échelle par l'adoption sans discernement de schémas d'imitation, étrangers à son identité.

d. Institutions d'Encadrement

Le thème INSTITUTIONS D'ENCADREMENT met l'accent sur la nécessité de l'adéquation des institutions permanentes nationales aux grandes tâches d'Administration du Secteur Public.

D'où la préoccupation d'une modernisation des structures administratives et d'une préparation adéquate des cadres techniques pour assurer les meilleurs services possibles au bénéfice de la communauté toute entière.

5. Stratégies, Politiques, Objectifs du Pays et Rôle du Secteur Agricole établi par la Politique du Développement National

a. Politique, Priorités et Objectifs

La première priorité établie par le Gouvernement Haïtien reflète sans aucun doute l'importance qu'il attache au développement économique, social et politique de la nation. Les principaux objectifs du secteur, tels qu'ils furent présen-

tés, comportent les éléments suivants :

- Augmentation de la production du secteur agricole
- Relèvement du niveau de revenu de la population rurale
- Accroissement des exportations et réduction des importations en vue d'améliorer la balance commerciale
- Création d'un marché stable
- Réduction du chômage et du sous-emploi
- Utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles et Protection de l'Environnement.

Bien que ces objectifs ne suivent pas un ordre prioritaire, il est évident que la préoccupation du Gouvernement est de nature interne, dans le domaine de la production pour la consommation du peuple et de la diversification des produits agricoles d'exportation comme source de revenu permettant de faire face aux balances de paiement.

6. Stratégies à Moyen Terme

a. Générale

La stratégie de base consiste à mobiliser toutes les ressources disponibles en vue d'intégrer la population rurale au processus du développement socio-économique national.

Cette stratégie propose, par ordre de priorité, la satisfaction des besoins alimentaires de la population, la fourniture de matières premières pour l'Agro-Industrie et la promotion de l'exportation des denrées agricoles. L'expansion de l'Agro-Industrie, en dehors de la zone métropolitaine, devrait permettre l'absorption progressive de l'excédent de main-d'oeuvre rurale diminuant ainsi l'emigration vers la Capitale.

Les actions à entreprendre doivent tendre vers :

- L'amélioration de la qualité des produits agricoles
- Une augmentation de la productivité par une utilisation rationnelle des ressources en eaux et forêts.

- Le développement des ressources humaines et la création d'emplois
- Une meilleure distribution des revenus et une réduction des transferts des revenus agricoles vers les autres secteurs, par le biais de mécanisme des prix et du système de commercialisation
- Une plus forte contribution des investissements privés au secteur agricole
- Une sensibilisation et une meilleure participation de la population rurale au développement
- La réalisation des projets à caractère économique et notamment ceux visant à améliorer la productivité des exploitations liés à des projets sociaux
- La réhabilitation et la pleine utilisation de l'infrastructure agricole existante
- L'organisation du monde rural sous forme de coopératives et de sociétés agricoles de façon à assurer, entre autres, la liaison entre la production et la commercialisation
- Le renforcement institutionnel en vue d'améliorer le contrôle de l'exécution et l'efficacité des mesures adoptées par le Gouvernement.

b. Spécifique

Le Gouvernement a établi de façon spécifique certaines lignes générales dans les domaines suivants :

- Promotion de la production alimentaire
- Recherche sur la production
- Vulgarisation agricole
- Elevage
- Forêt et Reboisement
- Utilisation des terres
- Pêche
- Irrigation
- Crédit agricole

- Commercialisation
- Intrants agricoles

qui relèvent du secteur rural et dont la connaissance et les directives ont servi et doivent servir de points de référence aux actions à réaliser.

Le cadre général de la ligne spécifique de politique est le suivant :

c. Promotion de la Production Alimentaire

Actuellement le pays doit faire face à un problème de sous-production qui entraîne une détérioration de la balance des paiements. Pour y remédier, ce programme envisage une série de mesures immédiates visant à augmenter la production du secteur pour satisfaire la demande interne et réduire l'importation des produits agricoles.

L'augmentation de la production par l'amélioration des rendements des denrées destinées à la transformation et à l'exportation ne sera pas pour autant négligée. Une rotation rationnelle des cultures vivrières et des cultures de certaines denrées doit permettre la poursuite simultanée des deux objectifs globaux de production tout en satisfaisant le système de culture au niveau de l'exploitation.

d. Recherche sur la Production Agricole

Ce programme vise à augmenter le rendement au moyen de semences améliorées, d'engrais et de pesticides en appui aux programmes intensifs de production de denrées. De plus, il prévoit des études à mener pour déterminer la demande réelle du marché et l'utilisation des résultats par le fermier.

e. Vulgarisation Agricole

La politique du secteur est orientée vers l'expansion des activités de vulgarisation et le renforcement des services sensibles, afin de les rendre plus efficaces.

Le programme de vulgarisation agricole mettra l'accent sur la solution aux différents problèmes agricoles et sur la promotion de diverses denrées prioritaires. Des zones d'extension pour les denrées les plus importantes seront définies. D'autres activités nettement agricoles, telles que la seconde récolte, la rotation des cultures, la création d'institutions, l'entraînement des agents de vulgarisation agricole à divers niveaux et la coordination entre les travaux de vulgarisation et la recherche, le crédit et la commercialisation seront aussi encouragés.

f. Elevage

Le plan agricole envisage d'augmenter la production de gros et menu bétail pour satisfaire en priorité la consommation locale et ensuite l'exportation. L'alimentation du bétail sera l'objet d'une grande attention. Les travaux sur la prévention des maladies et sur leur éradication seront renforcés. Des formes d'extension seront établies et le système actuel de commercialisation sera amélioré.

g. Forêts et Reboisement

Dans ce domaine, la politique principale sera orientée vers la protection des ressources forestières, l'augmentation de la production des produits forestiers et le reboisement des superficies dénudées par les coupes intempestives. Les actions les plus importantes envisageront l'inventaire des ressources forestières, la protection des forêts et des plantations pour la production du bois de chauffage. La coopération du secteur privé sera recherchée dans l'accomplissement de ces tâches.

h. Utilisation des Terres

Au cours de la période quinquennale, des travaux intensifs de reconnaissance et de classification des sols seront menés de façon à établir leur destination pour différentes cultu-

res. Ces travaux seront orientés vers les aires de production de façon à faciliter l'incorporation des terres jusqu'à présent inutilisées. De même, dans le domaine de la tenure des terres, la politique sera orientée vers l'encouragement des exploitants à posséder leurs propres terres, à les protéger contre la dépossession et à assurer justice et sécurité aux exploitants à bas revenus en particulier.

i. Pêche

Haiti, avec ses 1.500 kilomètres de côtes, possède de grandes potentialités dans le domaine de la pêche. Cependant, cette activité est encore peu développée et ne peut contribuer que faiblement à satisfaire les besoins de la population. Au cours de la période quinquennale, un effort sera fait pour engager des actions à titre expérimental avant de passer au stade d'exploitation économique. La promotion de l'élevage en bassin sera également prioritaire, surtout en milieu rural où l'amélioration de la diète alimentaire est impérieuse. Des centres orientés vers la recherche, sur la pêche et l'alimentation des poissons seront établis au cours de cette période.

j. Irrigation

Dans le développement agricole, l'irrigation est de la plus haute importance. Elle figure comme action immédiate No. 1 et nécessite d'importants investissements publics.

k. Crédit Agricole

Le Crédit Agricole est d'une grande importance pour améliorer le revenu des exploitants et promouvoir le développement agricole. Cependant, sa faiblesse constitue jusqu'à présent l'une des contraintes essentielles au développement du secteur et n'a pu être surmontée. La politique dans ce domaine sera orientée vers le renversement de cette situation en octroyant davantage de crédit par le biais des institutions financières du secteur agricole.

1. Commercialisation

Actuellement, les produits agricoles confrontent un problème de commercialisation tant sur le plan interne qu'externe. Les producteurs n'arrivent pas souvent à vendre leurs produits à des prix satisfaisants et ces derniers varient énormément. Bien souvent, les intermédiaires profitent beaucoup plus de la hausse des prix que les producteurs.

Le plan du secteur met l'accent sur les voies et moyens nécessaires pour étendre le marché et améliorer les canaux de commercialisation conjointement aux efforts prévus pour stimuler la production agricole. Ce programme envisage le renforcement de la coopération des institutions agricoles, la construction de silos et autres formes d'emmagasinage et la diffusion des informations aux exploitants agricoles.

m. Intrants Agricoles

L'engrais, l'un des plus importants intrants agricoles est à un prix prohibitif. Les exploitants qui en font usage ne peuvent pas les utiliser en quantité voulue. Le programme encourage les agriculteurs à en employer davantage et à meilleur compte.

L'emploi d'équipement de travail à bon marché, de pesticides, d'herbicides et d'autres intrants sera stimulé et le moyen principal sera leur fourniture à un prix accessible.





II. POLITIQUES GÉNÉRALES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICULTURE

1. Introduction

L'analyse de ce secteur devient difficile si l'on ignore l'interprétation attribuée à sa stratégie et à ses politiques qui donnent un haut niveau de spécificité sectorielle dictées par le Gouvernement, dans le Plan National de Développement 1976-1981.

2. Stratégie Générale du Secteur Agriculture

Le secteur agriculture doit utiliser toutes ses ressources de manière à fournir les moyens nécessaires à l'incorporation de la population rurale à l'économie nationale.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que l'agriculture seule ne pourra jamais résoudre tous les problèmes du milieu rural. La main-d'œuvre existante est infiniment trop nombreuse, comparée aux ressources actuelles du secteur. Elle doit être transférée à d'autres secteurs au fur et à mesure que ces derniers acquièrent la capacité de les absorber. En d'autres termes, tant que 73,4 % de la population active du pays dépendra de l'agriculture, les revenus en milieu rural resteront toujours inférieurs à ceux du reste du pays. Seul un processus croissant d'industrialisation permettra d'assurer l'augmentation des revenus en allégeant la charge du secteur agriculture. Ce qui oblige à préciser d'avance le type de priorité à accorder au secteur, tenant compte de ses caractéristiques et limitations.

De toute façon, il faudra accorder du temps nécessaire au secteur pour lui permettre de sortir de sa stagnation. Ceci s'explique d'ailleurs par le fait qu'il faut un temps plus ou moins long pour que l'image d'un développement industriel se précise. D'autre part, une priorité à l'agriculture devra nécessairement signifier une meilleure répartition des ressources économiques ou du moins, un conditionnement de l'économie, en fonction du déve-

loppement du secteur. Dans cette optique, des activités telles que la construction d'usines pour la préparation d'engrais et d'aliments pour hommes et bétail, auront toute leur valeur, vu leur incidence sur le secteur agricole. De même, les investissements dans le transport et la communication devront être déterminés, en majeure partie, en fonction des programmes d'extension agricole. Enfin, sera considéré comme prioritaire, un certain type de développement agricole axé sur un processus d'industrialisation intensive, un processus qui utilise les matières premières agricoles et dote le secteur d'intrants nécessaires, ainsi que de biens et services que l'augmentation de revenus de la population rurale pourra réclamer.

Puisque le souci majeur du Plan est la hausse du niveau de vie et la mobilisation des paysans, les premières actions à mener doivent tendre vers une augmentation de la production, une meilleure distribution du revenu et de l'emploi en milieu rural. Ne sera pas négligée aussi la réduction du transfert des revenus vers d'autres secteurs au moyen du mécanisme des prix et du système de commercialisation.

D'autres actions doivent stimuler une prise de conscience paysanne en montrant au paysan son intérêt à bien remplir son rôle et à s'acquitter de sa tâche de développement de son milieu et la nécessité de s'organiser pour participer à son propre progrès. Evidemment, la structure agraire actuelle constitue un sérieux handicap au changement technologique, à l'assimilation de nouvelles techniques et à l'utilisation optimale des ressources disponibles.

En ce qui concerne la commercialisation, une politique des prix s'impose pour stimuler la production nationale. De même le développement du secteur exige une tâche énorme de capitalisation.

A ce sujet, on doit tenir compte du fait que l'industrialisation réclame des ressources croissantes de capitaux et surtout des devises nécessaires à l'importation de la machinerie, des équipements et des intrants pour faciliter l'expansion de la production.

Sans aucun doute, les moyens traditionnels de financement ne peuvent pas permettre de mener de front la double bataille du développement industriel et agricole. Cependant, il existe des possibilités de formation de capitaux propres à l'agriculture qui doivent permettre d'investir dans le secteur, sans contrecarrer le processus d'industrialisation du pays; de toute façon, le travail a une haute importance comme source de capital en agriculture.

Evidemment, l'Etat, dans une première étape doit lutter fermement pour mobiliser les paysans et constituer le noyau central du développement. Ensuite, il mène des actions tendant à renforcer le processus : la recherche, la vulgarisation, la fourniture d'intrants stratégiques (fertilisants, semences améliorées, pesticides vaccins, etc.), le crédit adéquat, l'amélioration de l'irrigation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, l'établissement de prix minima, la promotion de coopératives, etc. Tenant compte des ressources financières limitées du Pays, les politiques et programmes du secteur seront menés en utilisant au possible la grande masse de main-d'oeuvre sous-employé dont dispose le Secteur.

2. Politique

Dans le cadre institutionnel, les lois doivent être harmonisées avec les tâches imposées par le processus du changement structurel qui s'opère dans le secteur. Le secteur agricole jouera un rôle important dans le processus d'aménagement du territoire et de changement de structure, en contribuant de manière significative à la redistribution rationnelle de la population et des activités économiques.

La division du territoire en régions et sous-régions à caractéristiques homogènes, écologiques, climatiques et hydrologiques qui serviront de cadres aux projets intégrés d'aménagement, facilitera la planification et la localisation des aires d'action prioritaires dans les programmes d'augmentation de la productivité.

Le renforcement de la planification, tant au niveau sectoriel qu'au niveau régional, doit être systématisé. L'Unité de Programmation du DARNDR doit intensifier davantage son action dans l'adoption de la politique agricole du Ministère, dans la préparation des plans, programmes et projets, dans l'analyse des projections, etc., qui embrassent le secteur dans son ensemble. L'Unité de Programmation doit participer plus activement aux activités de préparation du budget. L'Etat doit concentrer ses efforts sur un nombre limité de produits afin d'appliquer des programmes intégrés qui couvrent les activités de recherche, de vulgarisation, de développement, de protection, de crédit, d'industrialisation primaire, etc.

L'amélioration constante de la capacité technique et administrative du personnel doit être systématisée de manière à atteindre les objectifs de promotion agricole. Dans une première étape, la formation doit avoir un caractère d'information sur les techniques de planification et de préparation de projets, de façon à provoquer, à tous les niveaux de l'administration, une prise de conscience des objectifs et politiques du secteur. L'établissement d'une nouvelle structure d'utilisation et de travail de la terre se basera sur le principe de l'association; le facteur primordial sera le travail collectif avec l'assistance de l'Etat.

En ce qui concerne la promotion de la production, il est prévu de:

- a. Renforcer la prestation des services de l'Etat en les orientant de manière à satisfaire spécialement les besoins des communautés et des groupes organisés en coopératives et associations;
- b. Accorder une plus grande importance aux investissements et actions ayant pour objet d'augmenter la production en augmentant la productivité physique (rendement unitaire) et en utilisant au mieux les ressources en eaux, terres et forêts;
- c. Accorder la priorité aux travaux d'irrigation;
- d. Introduire un programme de colonisation au Plateau Central;

- e. Intensifier la recherche agricole et les programmes d'études de base tendant vers la recherche de solutions techniques et économiques pour les cultures et régions prioritaires.

Les actions et recherches seront orientées de préférence vers les points suivants :

- L'étude de la substitution des cultures pour diversifier les exportations et diminuer les importations afin de réduire la dépendance et les désavantages résultant de la fluctuation du marché international;
- La promotion, le développement et l'application d'une nouvelle technologie en industrie alimentaire qui utilise des intrants locaux;
- L'étude du meilleur usage de l'eau, facteur limitatif dans l'agriculture de plaine de manière à obtenir un meilleur rendement par unité d'eau;
- La promotion des recherches agro-industrielles de façon à résoudre les problèmes posés par les produits déficitaires comme les huiles, les graisses, la viande, le lait et ses dérivés.

Dans le domaine de la commercialisation et des Prix

Tout programme d'augmentation de la production agricole pour répondre aux fonctions vitales du Pays, doit comporter une composante - prix. La politique des prix s'étendra tant au niveau du producteur qu'à celui du consommateur. Pour le marché interne, l'établissement des prix minima se fera en prenant comme base les coûts à la production des coopératives et sociétés agricoles d'intérêt social les plus efficaces de chaque région.

Cependant, quand on se réfère aux denrées alimentaires de base, industrielles ou exportables, l'approche du paramètre prix diffère totalement. En fait, si dans le cas des denrées industrielles ou d'exportation, une amélioration du niveau des prix aux producteurs est un impératif susceptible de constituer un puissant sti-

mulant à la production, dans celui des céréales et des légumineuses à grains comestibles, c'est plutôt l'augmentation substantielle du revenu du producteur par unité de superficie qu'il faut envisager et non celle des prix.

D'abord, s'agissant de denrées alimentaires de base, le revenu de la clientèle principale doit être pris en très haute considération. D'une manière générale, les céréales et les légumineuses à grains comestibles constituent la base de l'alimentation nationale. Etant donné que le revenu de la quasi totalité des consommateurs est très bas et n'augmente pas au même rythme que celui du prix de ces denrées, il se pose alors le problème de l'accommodation des prix en fonction des revenus, en attendant une action décisive dans ce secteur (revenu).

On reconnaît que ce problème n'est pas facile à résoudre, d'autant plus que l'économie nationale n'arrivera pas encore à franchir le cap d'une trop lente croissance. Néanmoins, cette amélioration du revenu des producteurs, possible grâce à la fourniture d'un ensemble de services bien conçus et orientés vers une augmentation substantielle des rendements, doit être liée à un système rationnel de crédit et d'emmagasinage, appuyé sur une politique efficiente et efficace de commercialisation.

Cette opération - en fonction même de l'augmentation du volume des produits qui, suivant les denrées, peuvent varier du double au quintuple sans entraîner une trop forte augmentation du coût de production - doit permettre de rabattre les prix de manière à obtenir l'équilibre : alimentation-revenu qui s'impose de jour en jour, de façon impérieuse, tout en améliorant et même en doublant le revenu du producteur.

Ensuite, doivent être améliorés les prix aux producteurs pour les denrées industrielles et d'exportation : éléments importants pour assurer l'équilibre de la balance des paiements. Les spéculateurs les exportateurs et l'Etat dans sa politique de taxation, doivent définitivement renoncer à une partie de leur profit unitaire pour

se rattraper sur l'augmentation globale du volume que cette mesure peut engendrer. Ainsi, la première tâche du Service de Commercialisation Agricole doit être l'établissement, après étude, d'un ensemble de mesures favorisant l'intégration des producteurs au processus de commercialisation des produits agricoles nationaux.

Pour éviter que la rétribution de l'effort agricole ne se perde:

- a. dans l'étape de commercialisation, un changement progressif de la structure commerciale sera entrepris;
- b. sera menée l'étude du mécanisme permettant de réajuster le prix des produits finis des industries de transformation des produits agricoles;
- c. seront entrepris l'organisation et le développement du système de commercialisation en fonction des centres d'approvisionnement situés dans l'aire de production et des marchés grossistes régionaux;
- d. la normalisation des produits alimentaires et le développement de la conserverie seront graduellement établis;
- e. l'infrastructure physique de commercialisation, telle que: entrepôts, silos, abattoirs, chambres froides, centres de distribution d'aliments dans les régions adéquates, sera installée et améliorée de manière à stimuler l'entreprise privée;
- f. l'assistance technique en commercialisation sera orientée de façon à réduire les marges, augmenter la productivité et diminuer les pertes.

En vue du marché extérieur, les producteurs seront organisés de manière à intervenir plus efficacement dans la commercialisation. Les produits d'exportation doivent être diversifiés de façon à inclure de nouveaux produits, principalement, ceux pour lesquels la demande est croissante et qui sont susceptibles d'industrialisation.

Les actions tendant à conquérir de nouveaux marchés pour les produits traditionnels seront conduites. Les productions anti-éco-

nomiques ne seront pas encouragés. Les sociétés et coopératives de producteurs auront une participation plus active dans la commercialisation et les importations des intrants et biens du service. Un prix de faveur sera fixé pour les intrants stratégiques (semences améliorées, fertilisants, vaccins, insecticides), de manière à stimuler et à généraliser leur emploi, évidemment, ceux d'origine nationale, auront la priorité.

Dans le domaine de l'emploi, les changements de structure dans le secteur, se feront, compte tenu des opportunités d'emploi de la main-d'oeuvre qu'offrent certaines activités. Les pratiques et méthodes de culture, augmentant la production en même temps que le rendement du travail à l'hectare seront favorisées. L'adoption de techniques tendant à augmenter la productivité physique, tout en évitant une mécanisation inconsidérée, sera stimulée au moyen de services d'assistance technique et de crédit.

Le développement des activités agricoles, artisanables et de transformation primaire sera encouragé, de façon à créer des sources d'emploi au cours des périodes de faible demande de main-d'oeuvre. Des travaux publics à haute intensité de main-d'oeuvre seront aussi développés en milieu rural.

Concernant la mobilisation paysanne, la création d'organisations paysannes à tous les niveaux sera favorisée. Elles travailleront non seulement comme instruments de défense des paysans, mais en core comme éléments moteurs de promotion.

Des moyens de communication entre le producteur et les centres nationaux de décision seront établis de façon à permettre aux paysans de participer activement aux décisions qui les engagent et d'oeuvrer dans leurs intérêts. Les manifestations culturelles paysannes seront stimulées et diffusées de manière à constituer un apport du paysan à la culture nationale.

Concernant l'environnement

Se basant sur le principe que "l'environnement est le patrimoine

commun de l'humanité et est nécessaire à la survivance et au développement socio-économique des peuples", le Gouvernement instaurera une politique clairement définie, relative aux aspects suivants:

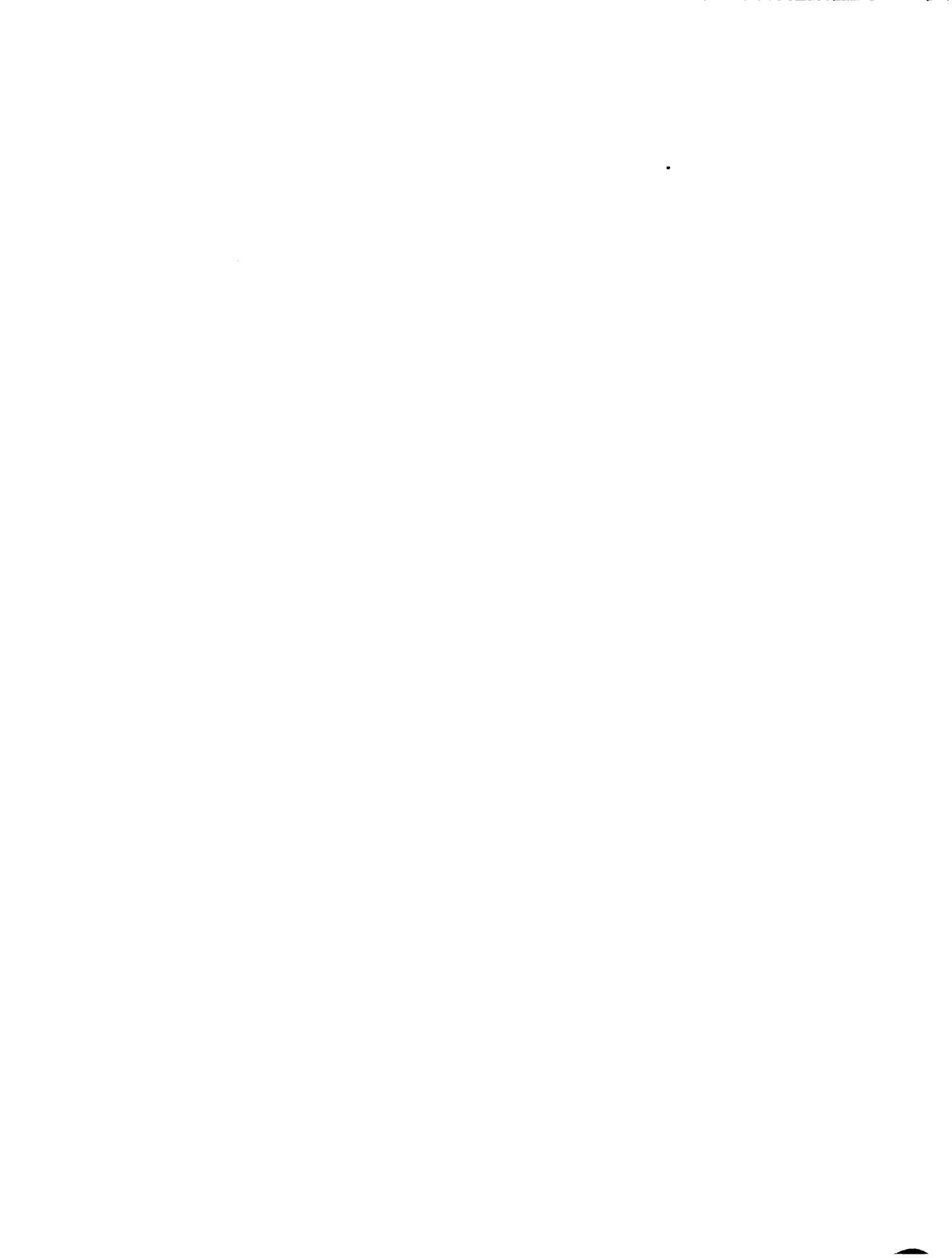
- La protection et la restauration du milieu ambiant, la conservation, l'amélioration et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables. Cette action sera menée en tenant compte des critères d'équité qui garantissent le développement harmonieux de l'homme et des ressources, ainsi que leur pérennité, en vue d'une contribution sociale maximum au bénéfice de la santé et du bien-être des actuels et futurs habitants du pays.
- La prévention et le contrôle des effets nocifs de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables sur les autres ressources.
- La réglementation de la conduite de l'homme tant au niveau de l'individu qu'à celui de la collectivité et de l'action gouvernementale en ce qui a trait au milieu ambiant et aux ressources naturelles renouvelables et aux relations qui naissent de leur usage et de leur conservation.

4. Objectifs

L'objectif général du Plan est la transformation du modèle actuel de développement en incorporant productivement le secteur rural à l'activité économique, de manière à diminuer progressivement le déséquilibre rural-urbain. En même temps, il sera envisagé une participation plus active des travailleurs agricoles par la création de projets à haute intensité de main-d'oeuvre et la promotion d'un ordre socio-économique nouveau. La réalisation de ces objectifs devra conduire à moyen terme à l'augmentation du revenu rural et à une intense mobilisation paysanne. Ce qui suppose des actions visant à surmonter les obstacles qui empêchent l'assimilation de nouvelles techniques en milieu rural et à favoriser

une meilleure utilisation des ressources de production dont dispose le Secteur. Cette démarche tendra surtout à augmenter substantiellement la production, moyennant l'élévation du niveau technologique et une meilleure utilisation des ressources en sols et eaux, afin d'assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matières premières d'origine agricole, de substituer en grande partie les importations des biens agricoles et d'augmenter les exportations.

- La création d'un marché stable qui garantit à la production un niveau adéquat de prix et élimine les vices et défauts du système de commercialisation.
- La réduction de la sous-occupation en milieu rural, utilisant au mieux, d'une manière plus intensive, les terres et l'eau : en général, les ressources naturelles du Pays.
- La mobilisation paysanne, en vue de promouvoir son accession à la société comme un homme nouveau
- La consolidation de la nouvelle conception administrative du secteur, afin d'en faire le moteur du développement agricole planifié.
- L'utilisation rationnelle de toutes les ressources naturelles renouvelables telles que: la terre, le sol et le sous-sol; la flore et la faune; les eaux sous toutes leurs formes, les ressources biologiques des eaux, du sol et du sous-sol; des eaux territoriales; l'atmosphère et l'espace aérien national; les sources primaires d'énergie non épuisables; les côtes topographiques à potentiel énergétique, les ressources géothermiques et les ressources du paysage.
- La défense de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables contre l'action nocive des phénomènes naturels et autres éléments du milieu (résidus, ordures, bruits, etc.).



III. PERSPECTIVES SUR LES RELATIONS PAYS-SECTEUR-VALLEE POUR LE DEVELOPPEMENT NATIONAL

Faisant suite à la discussion précédente, il est logique de se demander pourquoi le Gouvernement d'Haiti attache une importance prépondérante au développement de la Vallée de l'Artibonite pour atteindre le développement rural du pays et quelle relation harmonieuse devrait exister entre la Vallée, le secteur et le pays. Il est impossible de répondre à la première question sans faire allusion à la seconde. Nous tâcherons de décrire, dans ce contexte, l'une et l'autre.

D'après les études réalisées, la République d'Haiti possède au total 30 bassins et zones hydrauliques qui occupent une surface de 26.775 km². La Vallée de l'Artibonite possède d'après les mêmes calculs, une superficie de 6.268 km², soit 23.3% de la superficie totale des bassins et zones hydrauliques.

Ce qui est important à retenir de ce fait, c'est qu'aucune zone hydraulique du pays ne possède une telle étendue, ce qui dote, sans aucun doute, la Vallée de la plus grande potentialité agricole du pays, et particulièrement à cause de ses ressources hydrologiques et de la fertilité relativement élevée de ses sols.

La qualité des sols de la Vallée fut mise à découvert particulièrement dans une étude récente réalisée par l'OEA. D'après cette étude, les sols de la Vallée de l'Artibonite possèdent les caractéristiques suivantes .

Elle est constituée de dépôts alluvionnaires faits d'argile, de limon, de sable grossier, garantissant un drainage interne satisfaisant; le matériau de surface est de texture argileuse ou argilo-limoneuse, mais non compacte, souvent humide. Ce sont en général de bons sols, de très grande fertilité.

SUPERFICIES DES BASSINS ET DES ZONES
HYDROLOGIQUES D'HAÏTI

BASSIN OU ZONE	SURFACE (km ²)	%
Môle St. Nicolas - Moustiques	987	3.6
Bombardopolis - Gonaives	1.147	4.2
Trois Rivières	897	3.3
Port-de-Paix - Port Margot	543	2.0
La Quinte	690	2.5
Limbé	312	1.1
Cap-Haitien	312	1.1
Grande Rivière du Nord	699	2.6
Limonade - Ouanaminthe	1.065	3.9
Estère	834	3.1
Artibonite	6.268	23.3
St. Marc - Duvalier-Ville	1.090	4.0
Cul-de-Sac	1.580	5.8
Fond Verrettes	190	0.7
Cayes - Jacmel - Anse-à-Pitres	1.219	4.5
Léogane - Carrefour	651	2.4
Grande Rivière de Jacmel	535	1.9
Côtes de Fer - Bainet	1.060	3.9
Petite Rivière de Nippes - Grand Goâve	661	2.4
St. Louis du Sud - Aquin	706	2.6
Grande Rivière de Nippes	459	1.7
Cavaillon	380	1.4
Corail - Anse-à-Veau	877	3.2
Cayes	634	2.3
Roseaux - Voldroque	540	2.0
Gran'Anse	556	2.0
Jérémie - Les Irois	364	1.3
Tiburon - St. Jean	660	2.4
Ile de la Tortue	179	0.6
Ile de la Gonâve	680	2.5
Total	26.775	100.0

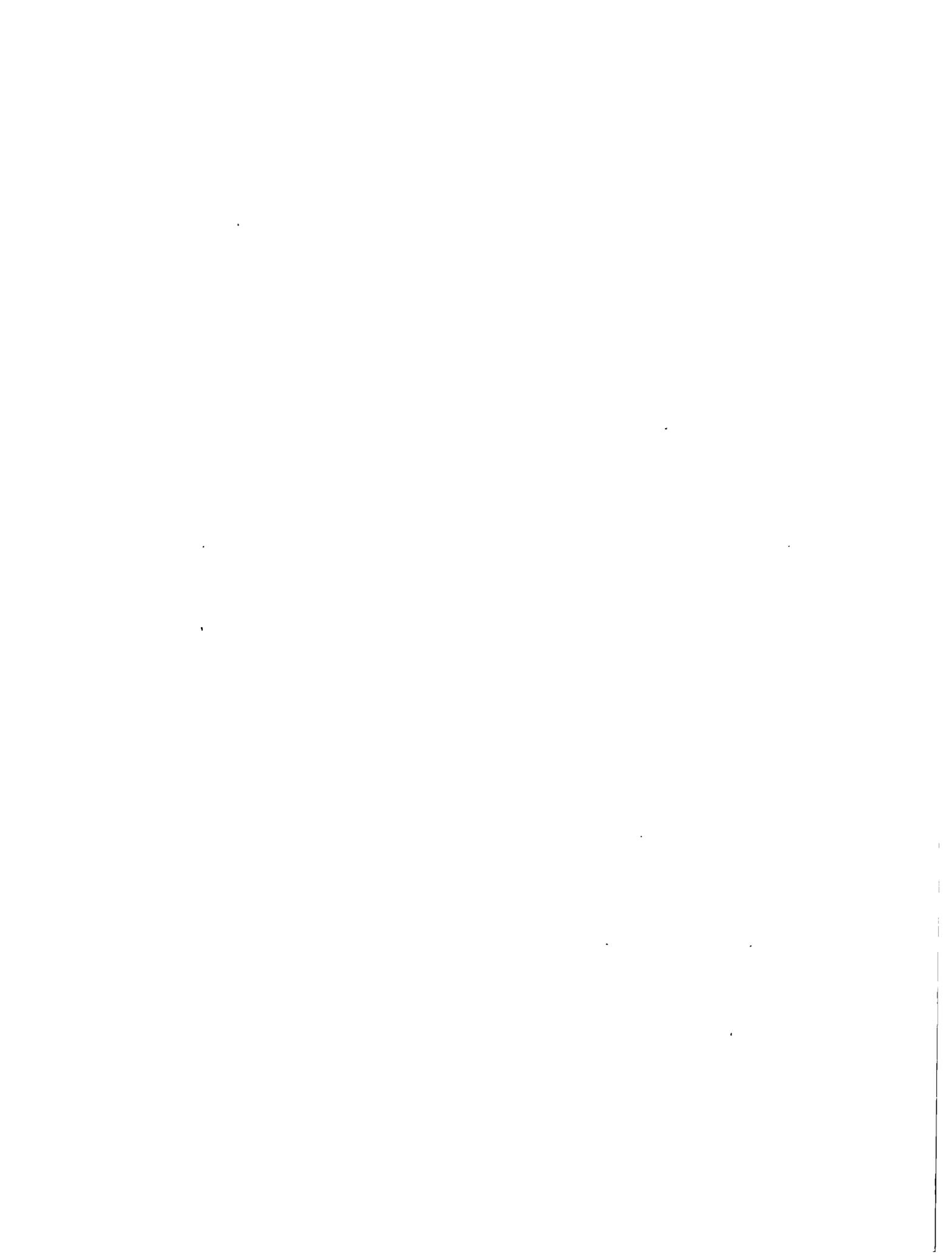


Depuis l'irrigation de la Vallée, ces terres ont été transformées en rizières. Mais, du à l'évidente défektivité du drainage et à l'exportation constante des éléments fertilisants du sol, résultant de la monoculture pratiquée de manière inconsiderée, les rendements ne cessent de diminuer de façon sensible et continue.

Cette partie de la Vallée de l'Artibonite est considérablement plus allongée et plus étroite que la Basse Plaine. Elle s'étend vers l'est jusqu'à se confondre avec la Plaine de Mirebalais. Les sols de cette Vallée étroite sont mieux drainés et, naturellement, de texture plus épaisse que ceux de la partie basse de la Plaine. Les sols alluviaux récents qui s'étendent le long du fleuve correspondent aussi au groupe Artibonite, avec des sols de l'unité Petite Rivière occupant des aires légèrement plus basses et argileuses derrière la digue naturelle que constitue les premiers. Les différences de niveau, cependant, sont à peine perceptibles, surtout à cause de la culture du riz qui a tendu à les niveler, mais les différences de texture persistent, causant un drainage interne plus rapide dans les sols les plus récents et plus lent dans ceux qui sont plus anciens.

Sous forme de terrasse colluvionnaire se trouvent, sur le bord méridional de la Vallée, des sols du groupe Trou d'Eau formés aux dépens de l'érosion des colluvions provenant des terrains montagneux calcaires des Montagnes du Trou d'Eau, alors que vers l'extrémité orientale, les sols de l'unité Mirebalais se joignent graduellement à la Vallée de l'Artibonite, rendant difficile une démarcation précise entre celle-ci et la Plaine de Mirebalais proprement dite.

Les concepts énoncés au sujet de la basse plaine sont applicables dans le cas de la Vallée proprement dite, sauf pour la salinité, dont le risque est très faible. Cependant, les risques de rupture des canaux d'irrigation sont élevés en raison des textures épaisses et de la désagrégation facile des sols, et la fertilité inhérente diminue plus rapidement



POPULATION AGRICOLE DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE
D'APRES LE RECENSEMENT DE 1969

DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		748.357
<u>Arrondissement des Gonaives</u>		243.889
Commune de Gonaives	99.140	
Commune de Gros Morne	90.116	
Commune d'Ennery	24.023	
Commune de Terre Neuve	15.953	
Commune d'Anse Rouge	14.657	
<u>Arrondissement de Saint Marc</u>		110.160
Commune de St. Marc	61.359	
Commune des Verrettes	39.327	
Commune de La Chapelle	9.474	
<u>Arrondissement de Marmelade</u>		90.627
Commune de St. Michel de l'Attalaye	68.813	
Commune de Marmelade	21.814	
<u>Arrondissement de Hinche</u>		120.933
Commune de Hinche	63.793	
Commune de Maissade	26.568	
Commune de Thomonde	15.660	
Commune de Thomassique	14.913	
<u>Arrondissement de Dessalines</u>		182.933
Commune de Dessalines	86.348	
Commune de Petite Rivière de l'Artibonite	65.772	
Commune de Grande Saline	30.628	



ESTIMATION DE LA POPULATION
1965 - 1980

ANNEE	POPULATION TOTALE	POPULATION MASCULINE	POPULATION FEMININE
1965	4.396.236	2.188.540	2.207.696
1966	4.485.528	2.234.209	2.251.319
1967	4.577.270	2.281.057	2.296.213
1968	4.671.761	2.239.290	2.342.171
1969	4.768.101	2.378.435	2.389.666
1970	4.867.190	2.428.992	2.438.198
1971	4.969.113	2.780.924	2.488.289
1972	5.073.292	2.533.853	2.539.439
1973	5.179.729	2.588.050	2.591.679
1974	5.288.422	2.643.417	2.645.005
1975	5.399.373	2.699.860	2.699.513
1976	5.512.581	2.757.393	2.755.188
1977	5.628.045	2.816.131	2.811.914
1978	5.745.767	2.876.040	2.869.727
1979	5.865.746	2.937.120	2.928.626
1980	5.987.982	2.999.152	2.988.830

pour les mêmes raisons. L'exploitation maximum de ces sols réclame une expérimentation soignée face aux méthodes de fertilisation les plus adéquates et les plus efficaces et, dans certains cas, la rotation des cultures avec des légumineuses qui peut contribuer à maintenir le pourcentage de matière organique nécessaire.

L'ensemble des deux sous-régions qui forment la Plaine de l'Artibonite constitue, avec la Plaine du Nord, les régions à plus haut potentiel agricole d'Haïti. Cependant, contrairement à la seconde dont l'origine ignée des sols garantit une productivité plus soutenue, même dans des conditions de culture relativement primitives, dans le cas de la première, d'origine alluviale, on court toujours le risque que le manque de méthodes adéquates d'exploitation pour les différents types de sols puisse, dans un avenir proche, diminuer considérablement ce potentiel.

Aux avantages du potentiel des sols et de l'eau décrits ci-dessus, se joint le fait découlant des estimations que la population du Département de l'Artibonite atteindra en 1980 un total de 940.000 habitants, ce qui représente 16% de la population totale du pays. En considérant donc ces points de vue, la Vallée occupe la première place en ce qui a trait au développement du pays.

D'après les éléments mentionnés dans les paragraphes antérieurs, il est nécessaire de signaler au moins les éléments fondamentaux qui pourraient servir de base aux relations entre le pays, la Vallée et un développement équilibré.

Dans le dernier Plan Quinquennal, 1976-1981, actuellement en cours d'exécution, les premières tentatives furent faites, menant à la décentralisation administrative pouvant aider à introduire certaines activités qui accéléreraient les changements apportés au secteur.

Il existe dans la Vallée de l'Artibonite deux facteurs historiques qui favorisent son développement. Le premier est la présence d'une structure politico-administrative sur laquelle ce développement peut être construit et le deuxième est l'existence du potentiel agricole et humain sur lequel il peut être basé.

D'après ces données, l'action à mener dans la Vallée doit se baser sur le fait qu'elle doit servir de moteur au développement du pays et il faut qu'elle soit présentée dans un plan ordonné et intégré. Pour mettre au clair les relations qui existent entre le pays, le secteur et la Vallée, il faut comprendre qu'au moment propice, cette dernière sera à l'avant-garde du développement au point de vue conceptuel, politique, exécutif et de programmation.

Il y a encore un autre élément très important qu'il faut considérer dans les rapports qui doivent exister entre la Vallée et le secteur. C'est le rôle de modèle-pilote que la Vallée doit remplir. Vu la situation économique d'Haiti et de son secteur rural, il n'est réellement pas logique qu'il y ait une duplication et un mauvais usage des fonds et de l'expérience. L'Artibonite doit être pour le pays un lieu d'expérimentation pour certaines situations qui s'adaptent à la réalité haïtienne, tant dans le domaine social que dans celui de la politique et de l'économie.

Le critère d'unité-pilote de la Vallée est forcément accepté vu sa situation privilégiée qui assure presque l'amortissement économique que l'on y effectue et qui garantit l'investissement.

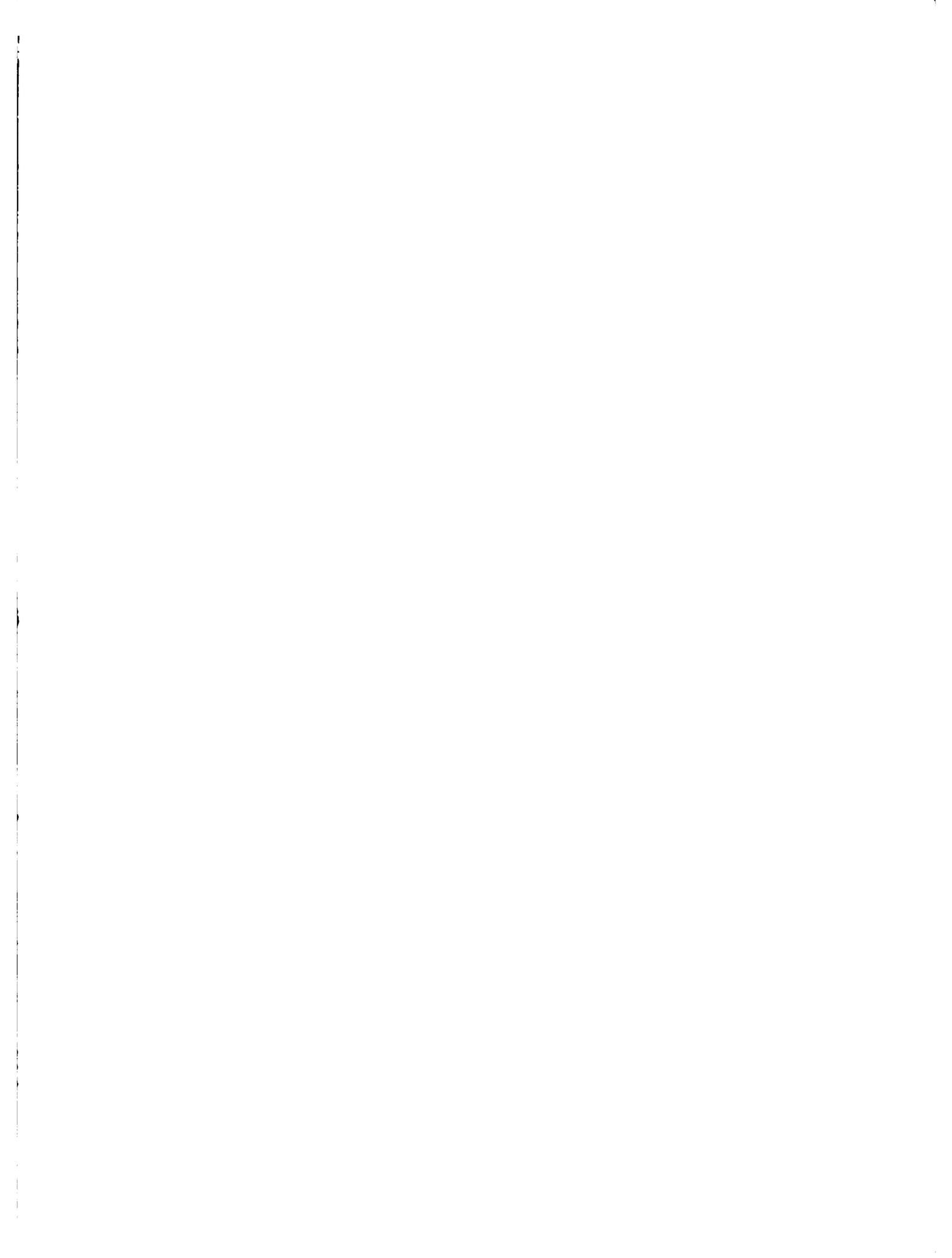
Le développement de la Vallée doit permettre le développement harmonieux intra et inter-sectoriel. Ceci est important parce que jusqu'à présent l'effort productif de la zone est essentiellement basé sur la monoculture, à cause de la difficulté à manipuler les ressources hydrauliques. Toutefois, quand ce facteur sera corrigé ou tout au moins réduit, les

opérations productives, tant dans le secteur de l'exportation que dans celui de la consommation interne, feront leur apparition accompagnées du développement du secteur secondaire qui permettra l'utilisation complète des potentiels de la Vallée.

Il y a encore un dernier élément à considérer dans les relations de la Vallée et de l'économie. C'est le fait que son développement jusqu'à présent s'est concentré sur la réhabilitation de l'infrastructure d'irrigation. Ce modèle d'analyse du développement de la Vallée serait en quelque sorte dangereux si on le maintient et produirait un sérieux déséquilibre.

Ceci nous mène à proposer que le développement de la Vallée se fasse de façon intégrée et comme une unité autonome au point de vue exécutif, mais dépendant de la politique, des stratégies et de la coordination suivant son rôle et sa contribution au développement du pays et du secteur.





IV. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

1. Conception Integrale du Développement de la Vallée

a. Champs d'action

Le concept unidimensionnel du développement rural qui a prédominé dans les sphères financières internationales et qui appuya l'investissement dirigé aux lignes spécifiques d'activité entre 1950 et 1970, s'est basé sur l'idée que les problèmes de pauvreté et de distribution ne se résoudreient que par un accroissement économique accéléré, ou que cet accroissement porterait la population entière à atteindre un niveau plus élevé de revenu et de développement. D'autre part, les objectifs financés en Amérique Latine par les agences internationales de financement et les programmes bilatéraux, au bénéfice du secteur agricole, n'ont jusqu'à présent mis l'emphase que sur le financement des lignes spécifiques. Cependant, ces projets ne semblent pas avoir eu d'impact sur le domaine de l'amélioration générale du niveau de vie des habitants de la région.

Ceux qui financent les projets dirigés aux lignes spécifiques, ne se rendent pas compte d'un fait fondamental : l'intégralité du processus de développement rural qui, comme tout processus auquel se lie l'être humain, doit être conçu sous forme de système.

Une conception systématique du processus de développement rural donne aux projets, dans ce domaine, une approche à caractère multisectoriel, lors de son élaboration, ce qui signifie qu'un projet, dès son étape d'identification, doit signaler et indiquer avec précision son aspect multisectoriel.

La sectorialité du processus de développement rural dérivée du concept de systèmes, présente deux aspects (positif et négatif)

pour chacune des différentes étapes durant le cycle du projet. Les projets réalisés traitant des lignes spécifiques furent et sont faciles à identifier, à préparer, à exécuter et à évaluer, et à cause de leur simplicité, ils sont attractifs. Cependant, c'est justement cette simplicité qui les rend attractifs qui met en évidence leur plus grande faiblesse, car cela indique que les bailleurs de fonds publics et privés ne prennent pas en considération les éléments fondamentaux à caractère directement et indirectement productif (tel que le service d'assistance) et social qui seraient des éléments de succès s'ils étaient pris en considération dans les objectifs des projets financés.

Bien que les objectifs des projets financés pourraient être limités dans leur ensemble, il faut reconnaître qu'ils ont accompli une étape dans le développement du Continent associée à l'intégration physique et économique de celui-ci.

La question se pose maintenant sur la façon de passer d'une étape productive à une étape d'assistance aux services de base dont a besoin la population du Continent tout en tenant compte de la conservation de l'infrastructure physique acquise au prix de grands efforts.

b. Caractéristiques et Composantes

Les investissements étrangers et nationaux des dernières années requièrent une révision de leur plan, en vue d'accélérer le processus de développement rural du Continent dans un contexte plus humain, c'est-à-dire, dans un contexte où l'homme rural est l'objet des efforts de développement et se convertit en maître de son destin.

Le développement doit être conçu dans un cadre rural et qui ne soit pas uniquement agricole, incluant les habitants des régions rurales du Continent définies comme étant celles situées en dehors des centres peuplés d'un pays ou d'une région, des capitales de provinces, de départements et de villes développés en partie ou intégralement, dont les habitants obtiennent leur soutien de l'agriculture et offrent leur production en échange.

En considérant ce qui vient d'être dit, nous voulons souligner quelques éléments que nous pensons importants et qui sont directement liés à cette conception. D'abord, pour atteindre le développement rural, nous devons l'accepter comme un développement intégré où participent harmonieusement les éléments productifs directs et indirects du bien-être social, de la participation et du développement institutionnel.

Deuxièmement, il faut intégrer la production des biens et services au processus productif, avec la participation de l'homme qui produit d'une façon rationnelle et équilibrée selon les possibilités et les potentiels de ressources physiques, humaines et économiques du pays et/ou de la région en question. Nous faisons remarquer que l'intégration intra et inter-sectorielle est une condition nécessaire pour l'obtention des biens et services utiles à l'homme en tant que producteur et consommateur. Cette intégration se repose sur l'inclusion de façon effective de n'importe quel service urbain ou rural de production primaire ou de transformation nécessaire, évitant une approche excessivement agraire du développement qui ne causerait que le déséquilibre dans le secteur.

Troisièmement, il nous faut avoir un champ d'action défini, acceptant les différences ou similitudes qui se présentent dans la situation géographique d'un pays.

Quatrièmement, il nous faut obtenir la participation des bénéficiaires du processus par la formation d'organisations humaines qui respectent la condition d'être pensant de l'homme rural en mesure de décider et spécialement des organisations qui contribuent à améliorer (et non à substituer) les valeurs sociales et culturelles de ceux qui font partie et qui feront partie du processus.

Le développement rural, comme nous l'avons présenté, est donc un processus d'intégration au niveau de secteur et entre secteurs, ayant l'homme comme objet et sujet du processus.

A cet effet, nous avons identifié les composantes d'un projet de développement rural que nous avons situées dans quatre domaines :

- a) directement productives
- b) indirectement productives
- c) sociales et
- d) institutionnelles (Figure 1)

La figure 2 présente leur contexte dans le schéma national de Planification.

Les composantes directement productives sont celles qui s'identifient directement avec la production. Ce sont :

- La tenure qui comprendrait les aspects relatifs à la propriété, le cadastre et la législation, stimulant l'emploi rationnel et l'investissement continu dans le domaine de la ressource.
- Le travail qui comprendrait la sélection et la combinaison harmonieuse des processus productifs. Nous incluons ici les aspects d'administration et de gestion des entreprises individuelles et collectives.

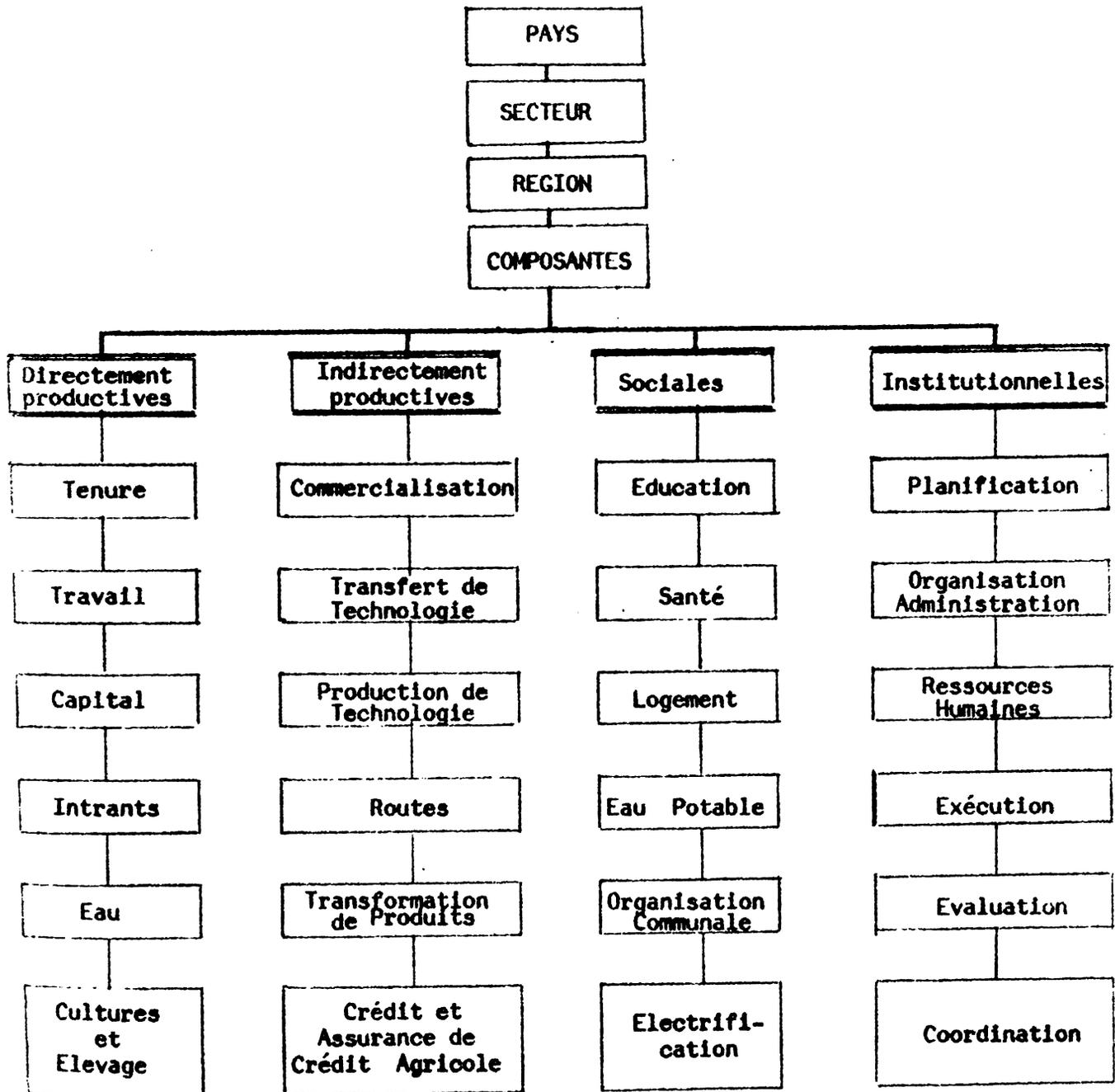
- Le capital qui comprendrait les ressources fondamentales propres sur lesquelles s'appliquent les ressources externes.
- Les intrants qui comprendraient tout ce qui se réfère aux nécessités de la production agricole et de l'élevage du bétail.
- L'eau qui comprendrait les aspects qui se réfèrent à la disponibilité et l'emploi rationnel des ressources hydriques.
- Les cultures qui comprendraient les processus de sélection écologique de cultures et de l'élevage, de même que l'élément d'origine animale et/ou végétale correspondant.

Les composantes indirectement productives sont celles qui s'identifient principalement avec les services agricoles requis par le processus productif pour qu'il se réalise. Il est difficile de séparer certains éléments d'un ou de l'autre type par décision propre. Nous avons inclus certains, dont la localisation pourrait faire l'objet de discussions. Parmi les services de ce groupe, nous distinguons :

- La commercialisation des produits et des intrants,
- La création de technologie qui comprendrait la recherche physico-biologique et socio-économique
- Le transfert de la technologie qui comprendrait les processus formels et non formels qui mettent au service des usagers les connaissances dont ils ont besoin
- Les routes qui comprendraient les facilités desservant le transport des produits et des intrants y compris le stationnement des véhicules.

Figure No. 1

Relations et Composantes d'un Projet
de Développement Rural Intégré



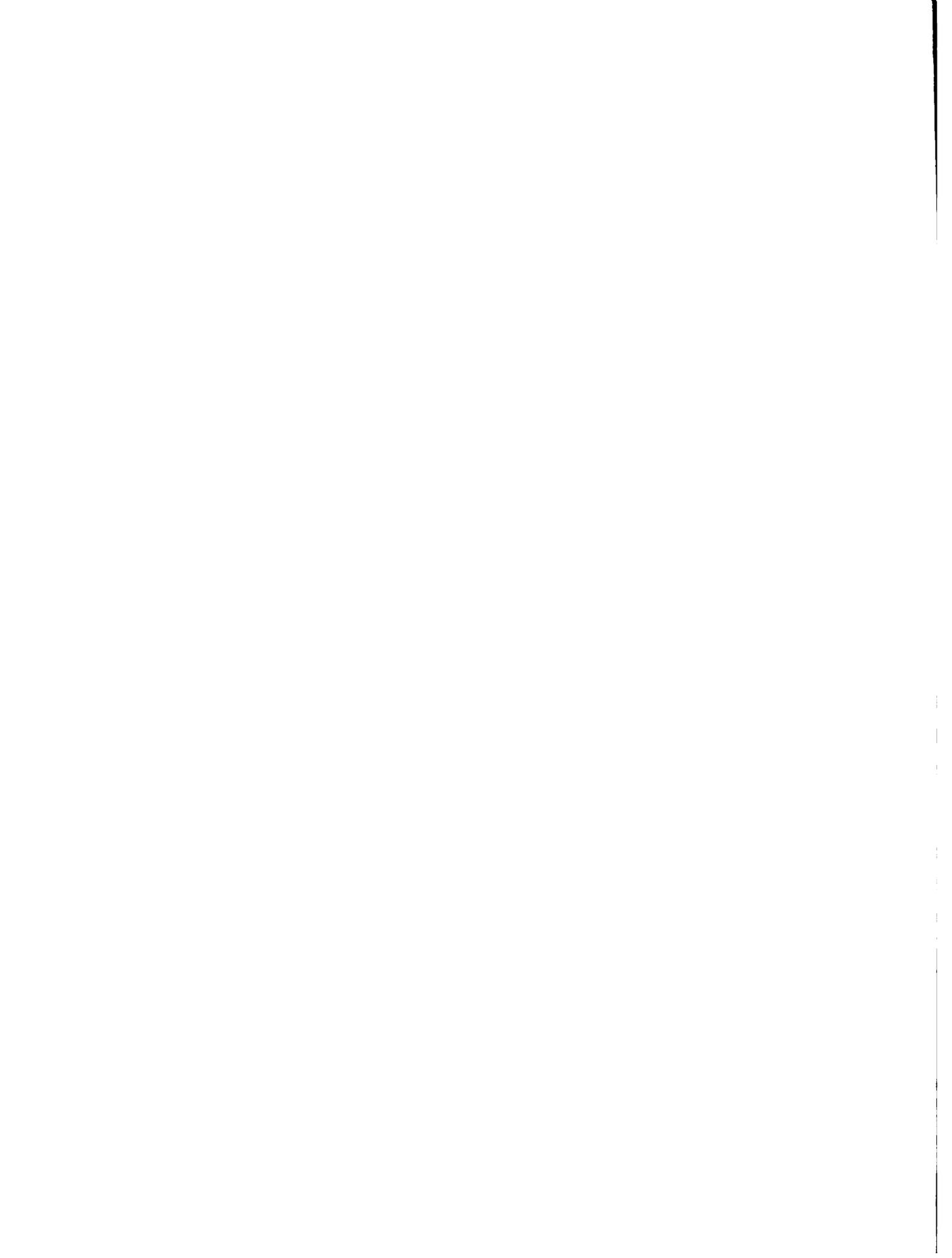
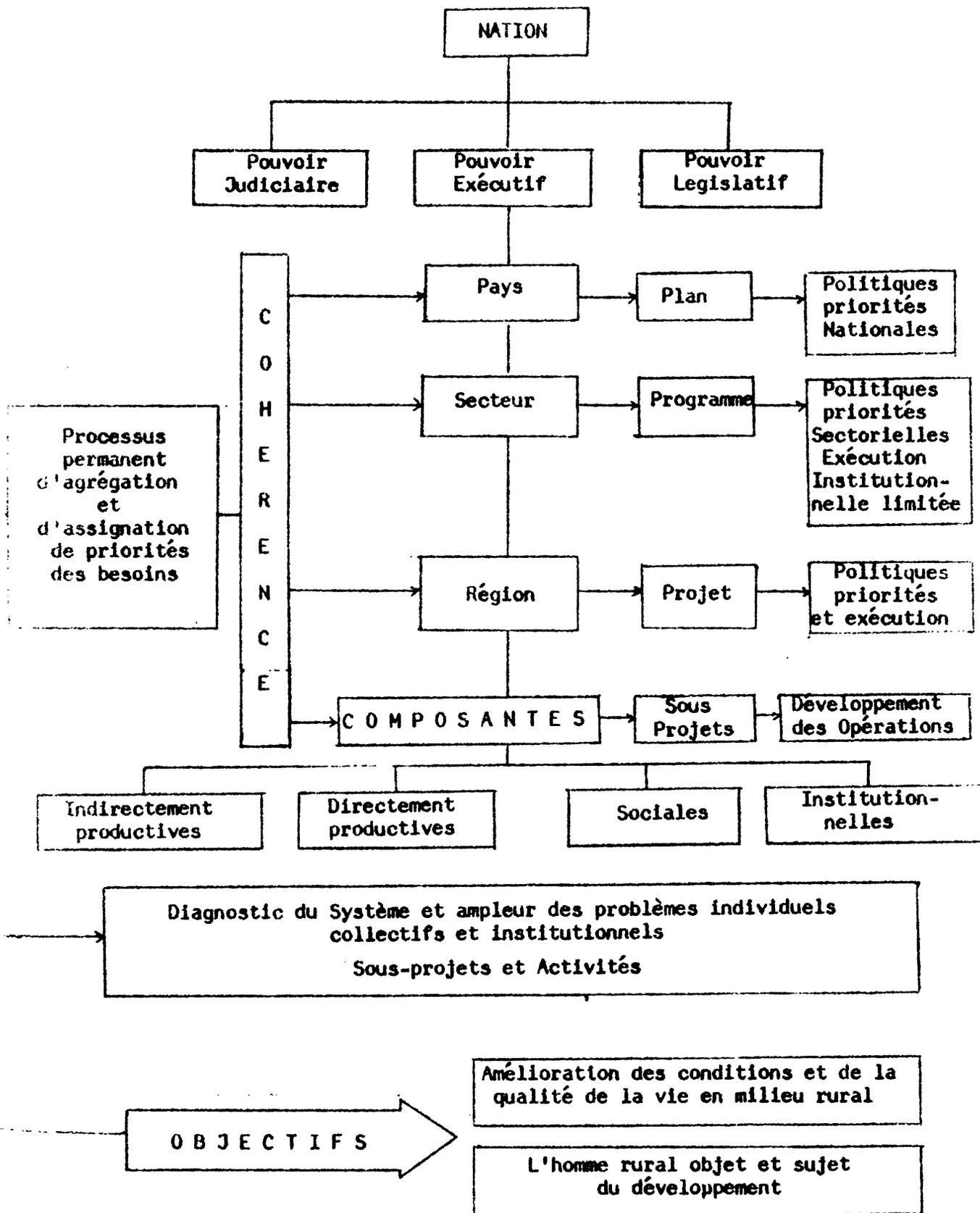


Figure No. 2 Les Projets de Développement Rural Intégré et le Processus de la Planification



- La transformation des produits qui comprendrait les éléments agroindustriels, le crédit.
- L'assurance agro-créditrice qui comprendrait l'argent et la garantie de sa récupération.

Les composantes sociales sont celles qui sont liées au bien-être de l'homme en tant qu'objet et sujet du développement et s'identifient en grande partie aux besoins premiers de celui-ci, tels que la santé, l'éducation, le logement et certains services associés à ce dernier, tels que l'électrification, l'eau potable et les services des réseaux d'égoûts. Ces services se complètent avec le composant organisation sociale, dont les fins sont aussi bien à caractère productif qu'humain, et incluent l'amélioration du milieu social, politique et économique.

c. Limitations d'Espace

Les projets intégrés tels que nous les avons conçus, présentent une limitation d'espace que l'on considère à la fois avantageuse et désavantageuse. L'avantage de travailler sur une aire géographique définie peut être affectée par la manière dont cet espace géographique fut défini.

Dans le cas de la Vallée, il y a deux options : la première est que l'action s'applique seulement à la surface irriguée ou encore au système hydrographique complet. La seconde, à long terme, nous semble plus rationnelle et c'est à ce point de vue que nous aborderons le sujet.

En ce qui concerne notre présentation, le Plan devra identifier les zones suivantes :

- a) La plaine côtière inondable avec les effets de salinité

- b) La zone d'irrigation qu'il faut réhabiliter
- c) Les zones arides de la périphérie non-irriguées pour l'instant, mais qui possèdent un sol d'une qualité acceptable.
- d) Les zones montagneuses entourant la Vallée, considérées comme zone de protection et d'utilisation intégrale.

d. Limitations de Temps

Les politiques qu'il faut élaborer dans le contexte du développement intégré de la Vallée constituent un vrai problème de temps.

Le développement intégré est normalement long et complexe dans le cas de ces quatre zones composantes qui agissent l'une sur l'autre de façon multi-dimensionnelle et offrent un horizon d'opération s'étendant sur une période de 5 à 10 ans au moins, si l'on désire obtenir un résultat réel, pratique et continu.

Par conséquent, la stratégie sera de réunir les politiques à court terme dans un temps beaucoup plus long, vu que l'élaboration des politiques ne s'adaptera pas à l'action à court terme et bien moins à la politique avec une perspective de temps si limitée.

e. Limitations Institutionnelles

Les limitations institutionnelles sont de trois dimensions :

La première, celle de l'institution ou de l'organisation régionale qui aura à sa charge l'exécution et la coordination primaire.

La seconde est le pouvoir des organismes intra et inter-sectoriels d'appuyer l'action régionale de l'ODVA et partiellement le pouvoir d'action coordonnatrice de région, secteur et multi-secteur.

La troisième est le pouvoir du secteur en tant qu'unité de concevoir des politiques globales cohérentes qui embrasseraient l'action de l'organisme régional.

Au point de vue institutionnel, nous devons prendre en considération le pouvoir actuel et le potentiel des ressources humaines du pays et de l'ODVA pour faire face aux responsabilités de programmation.

f. Effets sur l'Elaboration des Politiques

Le concept du projet de développement rural intégré que nous avons présenté pour la Vallée, offre une nouvelle dimension pour l'élaboration des politiques.

En général, quand nous avons préparé des projets d'investissement par lignes spécifiques de produits, suivant jusqu'à un certain point le modèle des efforts dans la Vallée, nous avons présenté des politiques unidimensionnelles par type de produit ou encore mieux, par type de programmation unidimensionnelle d'investissements qui n'ont pas permis de réaliser une élaboration intégrale des politiques dont le résultat se démontre par l'action et la réaction du type d'effort réalisé jusqu'à cette date, ou, en d'autres termes, les politiques sont subordonnées à l'instrument d'investissement. Le développement rural intégré a besoin d'un paquet intégré de politiques.

Les politiques, par conséquent, furent élaborées en tenant compte de cette conception d'intégration et embrassent tous les domaines présentés par chacun des composants secondaires.

2. Le Concept de Projet Pilote comme Base des Actions Intégrales

Le projet de développement rural intégré de la Vallée est, sans aucun

doute, une entreprise ambitieuse qui requiert une évaluation, à chaque étape accomplie, des possibilités de programmation et d'exécution de l'ODVA et des institutions publiques et privées qui, à long terme, atteindront le but qu'elles poursuivent.

Par conséquent, il faut que la stratégie d'action dans la Vallée se base sur le développement des zones pilotes où débiteront et se concentreront les efforts de développement à un degré de concentration acceptable.

D'une manière concrète, les zones pilotes offriront les éléments fondamentaux suivants :

- a) Un champ concret d'action
- b) Acquisition de l'expérience en programmation et en exécution intégrale
- c) Obtention de l'acceptation communautaire des actions de l'État au moyen des résultats concrets pour le développement de la Vallée.

3. Objectifs Généraux et Spécifiques du Développement de la Vallée

Le développement rural de la Vallée de l'Artibonite peut s'adapter aux objectifs suivants :

- a. Obtenir une distribution du revenu, d'un contenu social élevé, comme élément assurant l'accès de la masse populaire aux biens et services du système économique.
- b. Multiplier l'existence d'emplois productifs qui permettraient à l'homme de contribuer à une amélioration de ses revenus et de participer au développement.
- c. Stimuler une augmentation de la production agricole pour assurer une plus grande disponibilité des biens et services à la population rurale et un meilleur apport à l'économie en général.

- d. Apporter une plus grande contribution aux balances des paiements pour obtenir les ressources externes qui supporteraient le développement économique complet.
- e. Assurer l'approvisionnement en aliments et en matières premières qui servent à la consommation interne, selon les possibilités de production, ceci pour garantir la stabilité des prix et le développement des relations du secteur agricole avec les autres secteurs de l'économie, qui, en accord avec eux, permettront la subvention de l'économie par elle-même.
- f. Produire une partie toujours croissante des ressources financières dont le secteur public aura besoin pour l'exécution du Plan de Développement Rural.

Etant donné que le développement rural est l'objectif des projets intégrés, la situation évoquée plus haut se présente dans un ensemble concret au niveau de projet de développement rural intégré que prétend réaliser la Vallée de l'Artibonite.

La stratégie du projet se repose sur la participation de l'homme rural et sur le développement de son pouvoir de participation, en augmentant son niveau de revenu, en améliorant son éducation et en organisant les communautés rurales de telle sorte que le système établi active le processus de développement.

Les stratégies générales de ces projets sont les suivantes :

- 1) Motiver la population rurale de la région pour qu'elle prenne conscience de sa fonction dans le développement.
- 2) Organiser la population rurale pour qu'elle réalise des activités qui tendent à améliorer son niveau de revenu, d'éducation et de santé.

- 3) Etablir des programmes d'entraînement du personnel professionnel en activités productives et en santé, des centres de préparation de la main-d'oeuvre pour les activités productives et les services, renforcer le système d'éducation formelle, élaborer des programmes d'entraînement pour les dirigeants des communautés choisies qui pourraient être employés plus tard par les agences gouvernementales pour enseigner les améliorations technologiques simples en production et autres matières qui contribueraient à l'amélioration des conditions sociales, par exemple, santé, alimentation, logement, entre autres.
- 4) En production, choisir des activités à rentabilité plus élevée où travaillent les petits producteurs et à partir des activités existantes, établir un procédé qui permette de faire un meilleur usage des ressources naturelles et humaines de l'exploitation en termes de revenu.
- 5) Dans la petite industrie et l'artisanat, choisir quelques spécialités, de préférence celles qui ont un potentiel productif plus élevé et dans lesquelles travaille actuellement la population rurale de la région et élaborer des programmes d'organisation et d'entraînement des producteurs qui leur offrent certains services tels que : recherche, crédit, assistance technique et commercialisation.
- 6) Les services du gouvernement deviendront effectifs, d'une façon intégrée, par la coordination de l'institution en charge de l'exécution du projet.
 - a) Le centre régional sera choisi comme lieu de recherche des activités agricoles principales de la région et sa fonction sera de trouver les solutions aux problèmes des producteurs.

La recherche socio-économique sera prioritaire et dirigée vers la combinaison optimale des activités de la petite industrie en termes de revenu et d'emploi, en considérant le processus de l'acceptation des changements technologiques. Cette recherche sera en partie dirigée vers la main-d'oeuvre pour les exploitations commerciales et pour les activités de diversification agricole qui pourraient être introduites, sans causer de dommages à la productivité et à la rentabilité de l'exploitation.

- b) Par crédit et assistance technique en production et en commercialisation, on entend toutes les activités de la petite industrie, en changeant le concept de rubrique pour celui d'entreprise agricole considérée plus effective pour élever le revenu dans la petite industrie.
- c) On assurera la disponibilité des intrants et on créera un réseau et un système de distribution qui encouragera leur utilisation et garantira les résultats espérés.
- d) On établira un programme d'assignation de titres de propriété des terres et on envisagera aussi la possibilité d'élaborer un programme d'achat de propriétés destinées aux groupes organisés de préférence.
- e) On élaborera un programme qui sera exécuté par étape, en procurant à la région les conditions nécessaires au développement de l'infrastructure économique et sociale.
- f) On organisera des programmes d'amélioration progressive en alimentation, santé et logement par l'éducation des maîtresses de maison, d'un personnel de technicité élémentaire, d'animateurs, de même que des programmes de déjeuners scolaires, de verger familial et des programmes simples de toutes

sortes à résultats rapides et à transmission facile.

- g) La réalisation d'un projet de développement rural intégré a besoin de l'action coordonnée des institutions du Secteur Public Rural, avec des objectifs précis, des buts spécifiques et des fonctions bien définies. Elle a également besoin d'une institution qui remplisse les fonctions de coordination, d'évaluation et de contrôle du projet et avec l'autorité nécessaire pour faire accomplir le programme et apporter les ajustements nécessaires.

Les politiques concrètes pour le développement de la Vallée de l'Artibonite sont indiquées dans le Schéma de la Figure 1 (page 37) qui établit, de façon plus ou moins harmonieuse, l'intégralité du développement de cette Vallée.

La Figure 2 (page 38) présente la relation existant entre le Développement intégré de la Vallée et le processus de Planification Nationale. On peut y observer l'arrangement harmonieux et le processus de recherche d'une cohérence politique et de programmation.

Le Plan proposé accepte que le développement intégré et cohérent du secteur nécessitera, à moyen terme, un élément global d'intégration dans lequel la Vallée de l'Artibonite sera possiblement une pièce clé. Les réalités et les besoins pratiques rendent nécessaire l'élaboration d'un plan pilote, dans les circonstances actuelles, qui aura besoin de réajustements au fur et à mesure que les pièces manquantes font leur apparition.

PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PLAN GENERAL DE TRAVAIL
POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

IV. PROPOSITIONS CONCERNANT L'ELABORATION
DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT
ET LES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

Port-au-Prince, 1979

TABLE DES MATIERES

1. Programme de Travail concernant l'Elaboration du Plan Général et les Etudes de Factibilité de la II Etape
2. Réalisation de l'Enquête Agro-Socio-Economique de la Vallée - Idées de Base
3. Schéma pour la Définition des Politiques de l'ODVA concernant le Développement de la Vallée de l'Artibonite
4. Termes de Référence des Spécialistes chargés de la Préparation du Plan de Développement de toute la Vallée et de l'Etude de Factibilité de la II Etape
5. Chronogrammes



PROGRAMME ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

1. PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT L'ELABORATION
DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE
ET LES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

Port-au-Prince, 1979

PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE ET LES ETUDES DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

I. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Conformément aux prévisions contractuelles, le Plan Général de Travail comprend deux tâches principales complémentaires mais distinctes.

1. La première établit que l'information recueillie au cours de l'exécution de la I Etape constitue la base pour la préparation d'un Plan Global de Développement de la Vallée. La conception initiale de ce Plan énonce comme suit ses principaux aspects :
 - a. Réhabilitation du système d'irrigation de la Vallée
 - b. Extension à toute la Vallée des techniques agricoles implantées dans les quatre noyaux de développement
 - c. Extension du système d'irrigation à d'autres aires potentielles
 - d. Recherche de solutions aux problèmes de salinité et de drainage.

Cependant, il est important de souligner l'accord existant entre toutes les parties intéressées en vue de modifier la conception schématisée ci-dessus en une autre plus large tendant au Développement Intégré de la Vallée de l'Artibonite.

2. La deuxième tâche consiste à procéder à la réalisation des études de factibilité pour la II Etape du Projet, une fois que la BID aura approuvé le Plan Général de Développement de la Vallée.

Dans le cas où le Plan Général de Développement de la Vallée devrait se référer exclusivement aux lignes générales mentionnées au point antérieur, la base pour passer aux études de factibilité résiderait essentiellement dans une Analyse Générale de toute la Plaine Alluviale de l'Artibonite (Avant-Projet d'Ouvrages, Coûts, Bénéfices, Analyse Economique).

Le changement d'optique proposée pour le Plan Général de Développement de la Vallée implique de même un changement dans le panorama général, dans les perspectives et dans les buts de ce que pourrait être la II Etape du Projet.

II. ANALYSE DE LA SITUATION

1. Contenu du Programme de Travail

Indépendamment du fait que les buts du Plan Général de Développement soient restreints (comme dans le cas de la conception initiale) ou élargis (comme dans le cas de la proposition sous considération), le programme de Travail à accomplir devrait répondre nécessairement à un processus qu'on pourrait schématiser comme suit :

a. Etape de Diagnostic

Il s'agirait principalement d'analyser et de systématiser toute l'information possible sur les conditions physiques, agronomiques, hydrologiques, sociales, économiques et de tout autre ordre, relatives à la Vallée de l'Artibonite.

Conformément aux critères du Siège Central de la BID à Washington (Ref. Lettre No. 298/79-FHA), le Plan Général de Développement de la Vallée résultant de ce diagnostic "doit identifier avec plus de détails possibles, la localisation, l'aire et le nombre de familles à bénéficier, les ouvrages de base à réaliser, les services

d'appui à la production, le plan de développement agricole et les autres éléments de base de chacun des projets spécifiques qu'on pourrait mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs du Plan Général de Développement de la Vallée de l'Artibonite, par étapes de développement capables d'être identifiées et séparées chronologiquement et physiquement".

De même, le diagnostic devra être objectif, soutenu et complet.

b. Etape de Définition des Priorités

Simultanément à l'approfondissement des connaissances de la Vallée et de la zone que couvrirait la II Etape du Projet, il se - rait nécessaire d'avancer dans la détermination des priorités des différents projets spécifiques en tenant compte des priorités établies dans le Plan National de Développement, dans le Plan de Développement du Secteur Agricole et dans les Plans Régionaux relatifs à l'Artibonite.

La même communication citée au point antérieur transmet le critère du Siège Central de la BID à ce sujet : "Les projets spécifiques identifiés pour le Développement de la Vallée doivent être catalogués conformément à leur priorité d'un commun accord avec les autorités nationales et en consultation avec la BID, vu que en se basant sur le Plan Général qui définira les étapes suivantes du développement agricole de la Vallée, on devra aborder l'étude de factibilité de la Seconde Etape dont le financement est compris dans l'Accord ANT/SF-1467-HA".

La conséquence concrète de l'étape de définition des priorités sera, évidemment, la définition de la stratégie du développement de la Vallée.

c. Etape de Programmation

A partir de l'établissement du diagnostic et de la définition des priorités, l'étape suivante consistera en la formulation d'une séquence logique sur la manière dont pourrait avancer le développement de la Vallée à court, moyen et long terme, au moyen d'étapes capables d'être identifiées physiquement et chronologiquement.

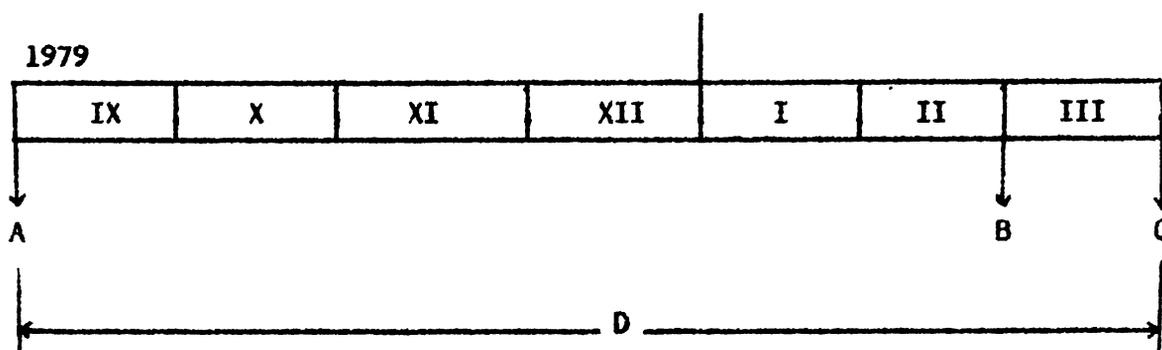
A ce niveau, on aurait à définir, avec toute la clarté possible, la localisation et la délimitation de la zone qui constituerait la II Etape du Projet, son extension géographique, ses caractéristiques détaillées et la description du contenu et du volume des tâches qu'on incorporerait au Projet.

d. Etape d'Etude de Factibilité

Conformément aux procédés de rigueur, on tâcherait d'approfondir l'étude des facteurs techniques, sociaux, économiques, financiers, institutionnels, juridiques et de tout autre ordre, liés à l'aire qui serait destinée à la II Etape du Projet, jusqu'à arriver à la démonstration de sa factibilité et à la formulation de la meilleure proposition pour la mener à bien.

2. Prévisions Initiales sur le Calendrier

En supposant que le Plan Général de Travail pour la Coopération Technique devrait s'accomplir inévitablement à partir des calendriers prévus initialement tant dans l'Accord de Coopération No. ATN/SF-1467-HA que dans l'Accord IICA/ODVA, la situation du programme se poserait dans les termes suivants :



Où :

- A. Date actuelle (VIII.1979)
- B. Date prévue pour l'achèvement des travaux de la Coopération Technique
- C. Date prévue pour la remise du Rapport Final avec
 - 1) Le Plan Général de Développement de la Vallée, et
 - 2) L'Etude de Factibilité de la II Etape
- D. Période disponible pour l'exécution du Plan Général de Travail pour l'élaboration du Plan Général de Développement de la Vallée et de l'Etude de Factibilité de la II Etape.

3. Facteurs Limitants et Restrictions pour l'Exécution du Programme

A cause de circonstances spéciales, qu'il n'est point nécessaire de répéter dans ce document, qui ont été amplement analysées en différentes opportunités et qui ont été soumises à temps à toutes les parties intéressées, l'exécution effective de la I Etape du Projet (prévue et planifiée pour une durée de quatre ans) s'est vue retardée par rapport aux calendriers initiaux.

Dans cette perspective, l'énoncé initial dans le sens que la préparation

du Plan de Développement de la Vallée et les Etudes de Factibilité correspondantes pour la II Etape du Projet devraient se baser sur "l'expérience acquise dans le processus d'exécution du Contrat de Prêt", se trouve sérieusement limité dans la pratique.

Il conviendrait de même de considérer certains facteurs limitants et certaines restrictions qui ont une incidence dans une certaine mesure sur l'exécution du Plan Général de Travail pour l'élaboration du Plan Général de Développement de la Vallée et des Etudes de Factibilité de la II Etape. L'IICA se permet de souligner au moins les aspects suivants :

- a. Les informations et les données fournies par le Projet jusqu'à présent et qui pourraient enrichir, selon les prévisions initiales, la phase du Diagnostic, sont encore très limitées.

D'une part, il est nécessaire de souligner à nouveau le retard mis dans les travaux d'exécution de la I Etape du Projet. D'autre part, il convient de rappeler que l'expansion prévue dans les documents préparatoires du Projet pour l'exécution de ces travaux concentre les efforts de la première année à une aire maximum de quatre cents (400) hectares.

- b. La phase du Diagnostic enregistre, de même, une sérieuse restriction en ce qui a trait à la disponibilité de documents et de matériels bibliographiques.

L'information existante sur la Vallée est limitée en quantité et en qualité. Elle est dispersée et très souvent incomplète.

L'IICA a essayé de tenir un registre actualisé de toutes les publications en rapport avec la Vallée de l'Artibonite et avec l'ODVA lui-même.

La limitation notée peut être illustrée, de manière éloquent, par deux cas particuliers. La dernière étude systématisée sur les Sols Agricoles de la Vallée, par exemple, date de 1926. Les mémoires explicatives sur la planification, le dessin et le tracé du système d'irrigation existant, n'ont pas pu être retrouvées ni dans les archives de l'ODVA ni dans aucun bureau du Gouvernement.

- c. Si l'on accepte que le Développement de la Vallée de l'Artibonite constitue une vraie priorité nationale, il est nécessaire d'accepter qu'aussi bien la formulation de son Plan de Développement que l'élaboration des Etudes de Factibilité de la II Etape devront être à l'abri de toute improvisation.

C'est dire que dans le processus de cette formulation et de ces études, il faudra prévoir et garantir la profondeur et l'ampleur des investigations de base manquantes qui sont considérées indispensables.

On pourrait penser peut-être à une formule adéquate pour le moment présent qui pourrait être celle de limiter l'extension géographique de la zone sur laquelle se réaliserait initialement le diagnostic.

- d. Dans le cas du Développement de l'Artibonite, aussi bien que dans celui d'autres projets importants de différente nature, les autorités haïtiennes ont manifesté leur volonté de "rester maîtres de la conduite des études". Il est suffisamment clair qu'elles désirent "un projet haïtien avec assistance externe et non un projet d'assistance externe".

Pour y arriver, en termes adéquats de propriété et d'efficacité, il est indispensable de doter l'Organisme National, en temps opportun, d'une Unité dûment constituée qui dispose de certains éléments de base pour pouvoir travailler productivement en tout ce qui se rapporte à la programmation, l'élaboration et l'évaluation de Projets.

- e. Malgré les dimensions et la complexité du programme de travail en question, les Contrats mentionnent un volume limité de personnel pour le mener à bien :

Personnel National 10 mois/homme
 Personnel International 28 mois/homme

Il est clair qu'une telle assignation est insuffisante. De même, on est forcé de prévoir certains mécanismes pour la rendre adéquate aux nécessités.

En ce qui concerne l'ODVA, l'Accord de Coopération ATN/SF-1467-HA établit que "Pour la préparation de la seconde étape, il sera fait appel à la collaboration des ingénieurs, des topographes et des dessinateurs qui feront partie du personnel de l'ODVA".

En ce qui concerne l'IICA, l'Institut maintient sa constante disposition de fournir, au moment opportun, aussi bien les services d'appui de son personnel international du Bureau en Haïti que les services de consultation qui seraient nécessaires.

III. PROPOSITIONS POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

A partir des considérations ci-dessus analysées, l'IICA se permet de soumettre aux autorités de l'ODVA certaines propositions destinées à tâcher de garantir le meilleur accomplissement possible du "Plan Général de Travail pour la Préparation du Plan de Développement de la Vallée et de l'Etude de Factibilité de l'Etape suivante".

Conformément aux règlements établis tant dans l'Accord de Coopération ATN/SF-1467-HA (Section 3.09) que dans l'Accord IICA/ODVA (Art. 3.04 et 7.03), il est nécessaire que les accords passés entre l'Organisme et l'Institut sur l'exécution du Plan Général de Travail pour la Coopération Technique soient soumis, en temps opportun, à l'approbation de la BID.

1. Délai pour l'Exécution du Plan Général de Travail pour la Préparation du Plan de Développement de la Vallée et de l'Etude de Factibilité de l'Etape suivante

En vertu de la complexité et du volume des tâches à entreprendre à ce sujet, et face aux limitations et aux restrictions sus-mentionnées, il convient d'étendre, dans des limites objectives et raisonnables, le délai pour l'exécution du plan de travail correspondant.

L'extension de ce délai se traduirait par divers avantages, parmi lesquels on pourrait mentionner les suivants :

- a. L'ODVA pourrait progresser dans la constitution, l'organisation et la mise en marche de l'Unité de Coordination du Programme ODVA/BID, comme noyau de la future Unité de Programmation de l'Organisme.
- b. L'ODVA, avec la coopération de l'IICA, pourrait progresser dans la tâche d'améliorer la formation technique de son équipe d'experts liés à cette Unité.
- c. L'ODVA, par l'intermédiaire des experts nationaux liés au Programme ODVA/BID, pourrait concrétiser et accélérer, dans la mesure du possible, l'étude et l'analyse de nombreux documents élaborés par l'IICA (ou avec la collaboration de l'IICA) dans l'accomplissement des engagements contractuels déterminés. Parmi ces documents, plusieurs ont des implications aussi bien sur le Plan Général de Développement de la Vallée que sur la II Etape du Projet.
- d. Parallèlement à l'obtention d'un délai additionnel pour consolider l'avancement des travaux d'exécution de la I Etape du Projet, il serait possible de perfectionner la liaison entre la I et la II Etape du Projet.

Il ne faut pas oublier qu'au cours du développement de la I Etape, et principalement à travers le Programme de Coopération Technique, sont produites (et on devra en produire plus encore) des informations et des expériences d'utilité indiscutable pour les étapes futures.

- e. Un délai additionnel augmenterait les possibilités de l'IICA pour qu'il puisse améliorer la sélection et l'engagement des Spécialistes Internationaux qu'on intégrerait au groupe chargé d'appuyer l'ODVA dans cette entreprise.
- f. Dans le but de tâcher d'assurer l'efficience maximum de ce groupe, il conviendrait de souhaiter, comme conséquence de la prochaine initiation du Programme de Constructions du Projet, que l'on puisse disposer dans les prochains mois d'une installation adéquatement dotée pour les techniciens nationaux et internationaux prévus.

En conséquence, trois propositions seraient considérées pour être soumises à l'approbation de la BID :

Proposition No. 1

Le délai pour l'achèvement de tous les travaux relatifs à l'exécution du Plan Général de Travail pour la Coopération Technique sera étendu jusqu'au 31 décembre 1980.

Proposition No. 2

Le délai pour la remise à la BID du Rapport Final de la Coopération Technique auquel est annexé (1) le Plan Général de Développement de la Vallée et (2) les Etudes de Factibilité de la II Etape, s'étendra jusqu'au 31 janvier 1981.

Proposition No. 3

Le délai pour effectuer le dernier versement prévu initialement pour le 17 décembre 1979, s'étendrait jusqu'au 17

décembre 1980.

On pense qu'avec les modifications proposées, le plan de travail pourrait être accompli de la meilleure manière possible. En plus des conséquences qui rejailliraient sur le Plan de Développement de la Vallée et de la II Etape du Projet, on a la certitude que l'extension apportée dans les calendriers aurait une incidence sur l'amélioration globale du Programme de Coopération Technique.

2. Constitution de l'Equipe d'Experts Responsable de l'Exécution du Programme

Au sein de l'ODVA et mettant à l'abri l'autonomie de l'Organisme, on disposerait pour l'exécution du Programme du personnel national suivant :

- a. Les membres de l'Unité de Coordination du Programme ODVA/BID, selon les prévisions faites par le Gouvernement Haitien et la BID.
- b. Les services spéciaux de dix (10) mois/homme. On espérerait que, pour multiplier l'effet de cette contribution nationale, on puisse disposer de certains techniciens haitiens de la plus haute qualification possible.
- c. Les services additionnels d'appui du personnel de l'ODVA prévus au paragraphe 4.03 de l'Annexe 2 de l'Accord de Coopération ATN/SF-1467-HA.

En ce qui a trait à l'IICA, dans le but d'harmoniser les tâches à accomplir, à partir des calendriers proposés, à partir des prévisions établies sur le personnel international et à partir de la situation objective de l'Organisme et du Projet, on considèrerait nécessaire d'introduire certains réajustements dans la constitution.

de l'équipe initialement proposée.

La nouvelle proposition s'exprimerait comme suit :

Proposition No. 4

Pour exécuter le Plan Général de Travail pour la préparation du Plan de Développement de la Vallée et de l'Etape Suivante, l'IICA fournira ses services techniques pour un minimum de 28 mois/homme, dans les activités suivantes :

- Un Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural..... 8 mois
- Un Spécialiste en Analyse Economique et Financière 3 mois
- Un Spécialiste en Irrigation et Ressources Hydrauliques 6 mois
- Un Spécialiste en Edaphologie 5 mois
- Un Spécialiste en Ecologie des Cultures Tropicales 3 mois
- Un Spécialiste en Développement Social Rural .. 3 mois

La programmation générale du travail du groupe est détaillée ci-dessous, aussi bien dans la description des termes de référence des spécialistes que dans le chronogramme correspondant de leur engagement.

3. Présentation Schématique du Programme de Travail à Réaliser

Au moment de procéder à l'extension du calendrier dans les termes formulés ci-dessus, on a envisagé un programme de travail certainement adapté aux conditions et aux possibilités de l'Organisme et du Projet. De la même manière, on a tenu compte de la nécessité que le programme serait mis en exécution immédiatement.

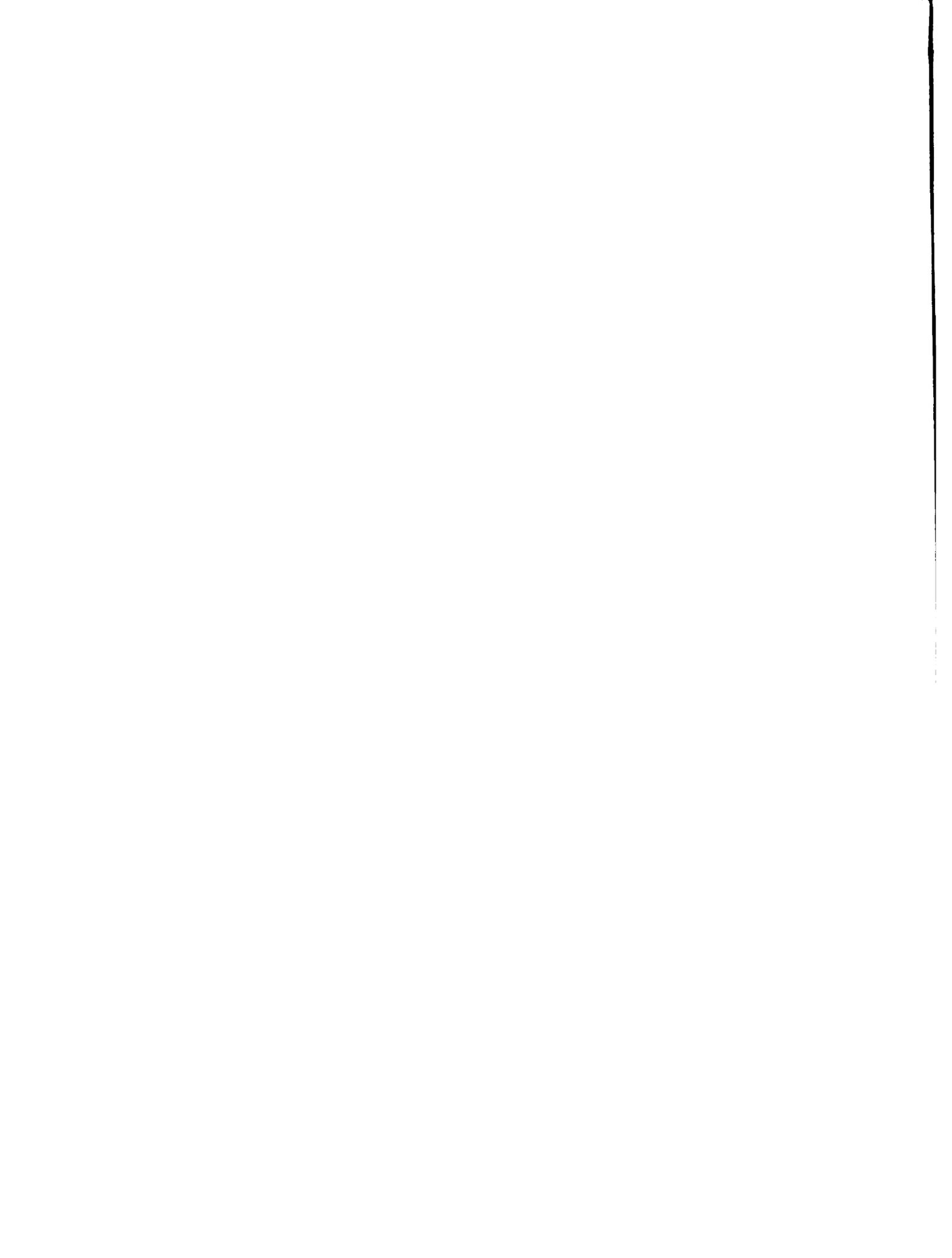
Dans ce cadre de référence, le programme de travail couvrirait les aspects suivants :

- a. Constitution, organisation et mise en marche de l'Unité de Coordination du Programme ODVA/BID
- b. Assistance de l'IICA pour la formation technique de cette Unité
- c. Etude et définition de l'ODVA sur le document "Réalisation d'une Enquête Agro-Socio-Economique de la Vallée - Idées de Base"
- d. Accord sur une stratégie efficace pour l'obtention des définitions qu'on attend de l'ODVA, conformément au document "Schéma pour la Définition des Politiques de l'ODVA concernant le Développement de la Vallée de l'Artibonite"
- e. Planification de tous les aspects relatifs à la réalisation de l'enquête :
 - i) Définition du contenu
 - ii) Délimitation de l'aire
 - iii) Organisation détaillée du travail
 - iv) Exécution
 - v) Procédure de l'Enquête

- f. Elaboration des documents de base qui orienteront le travail du groupe d'experts nationaux et internationaux chargés de la préparation du Plan Général de Développement de la Vallée et des Etudes de Factibilité de la II Etape.
- g. Période de travail du groupe d'Experts
- h. Elaboration du Rapport Final.

L'IICA est disposé à fournir les services spéciaux d'appui institutionnel et de consultation dès que ce sera nécessaire, en fonction de la réponse de l'ODVA et des dispositions que l'Organisme aura adoptées pour mettre en marche le programme schématisé ci-dessus.

L'énoncé de ce programme et les documents qui l'accompagnent constitueraient la Proposition No. 5 à soumettre aux autorités de la BID.



PROJET ODVA - BID
ACCORD IICA - ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

2. REALISATION DE L'ENQUETE
AGRO-SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VALLEE:
IDEE DE BASE

Port-au-Prince, 1979

SELECTION ET LOCALISATION DE LA ZONE DE L'ENQUETE

En vertu de l'impossibilité de couvrir la totalité de l'aire géographique de la Vallée, on considère nécessaire que l'enquête agro-socio-économique qu'on arrivera à réaliser soit concentrée sur l'extension des zones qui seraient choisies pour l'exécution de la II Etape du Projet.

La rationalité de cette proposition pourrait être soutenue, entre autres, par les considérations suivantes :

1. On estime que la stratégie la plus adéquate pour exécuter la II Etape du Projet exige qu'elle soit localisée dans une zone géographiquement contigue à celle choisie pour l'exécution de la I Etape.
2. On pense que la proximité géographique facilitera la continuité des ouvrages physiques de la I Etape et la consolidation de son impact sur une aire importante de la Vallée.
3. On espère que les problèmes de tenure de la terre dans la zone suggérée pour la II Etape conservent, en lignes générales, les caractéristiques déterminées dans l'aire de la I Etape.
4. On estime que la population de la Vallée qui pourrait bénéficier des travaux des deux premières Etapes (I et II) pourrait atteindre une dimension approximative de 20 à 25%.
5. L'aire couverte par les deux premières Etapes pourrait représenter une extension approximative de 10.000 hectares. Cette extension constituerait un noyau pilote de démonstration et d'expansion, à partir duquel se baserait le Développement de la Vallée dans les prochaines années.

REALISATION DE L'ENQUETE AGRO-SOCIO-ECONOMIQUE DE LA VALLEE: IDEES DE BASE

FACTEURS DIRECTEMENT PRODUCTIFS

Aux fins de notre étude, l'enquête agro-socio-économique de la Vallée de l'Artibonite doit se situer dans le cadre du modèle de développement, à partir des caractéristiques du modèle de développement rural intégré que nous proposons. Pour chacun des facteurs de l'étude du diagnostic, on propose ci-dessous les guides de ce que devrait contenir le bulletin de l'enquête.

Avant tout, nous considérons deux éléments :

- a. Elle n'est pas exhaustive comme instrument d'analyse
- b. Elle devra permettre une connaissance réelle de la situation sans passer par les détails de l'étude de factibilité.

Finalement, on doit faire ressortir qu'elle doit être complétée par les études réalisées par l'équipe IICA - ODVA sur l'aire initial du Projet dont la tabulation doit être terminée le plus tôt possible.

TENURE ET UTILISATION

Cette section doit répondre basiquement aux informations suivantes:

1. Conditions prédominantes de tenure
2. Dimension de la parcelle
3. Utilisation de la parcelle
4. Valeur de la parcelle différenciée selon l'usage
5. Type de titre et ses conditions d'existence

TRAVAIL ET EMPLOI

Cette section doit répondre basiquement aux informations suivantes :

1. Epoque de plus grande utilisation de la main d'oeuvre par mois dans la Vallée
2. Différences de salaires ruraux journaliers par type de travail parmi les tâches rémunérées.
3. Nombre de journées que requièrent par unité de superficie les différentes cultures pour lesquelles on utilise la terre.
4. Temps que l'agriculteur dédie au travail dans sa parcelle et dans d'autres parcelles comme source de revenu et combien gagne-t-il.

CAPITAL

Cette section doit tacher d'identifier, même de façon narrative, la composition du capital foncier relativement à :

- a. Animaux producteurs et reproducteurs
- b. Equipe : dans cette section il faudra mettre spécifiquement l'accent sur les instruments de labour, pelles, couteaux, etc... savoir s'il en existe ou non.
- c. constructions s'il y en a, même quand il en existe, de la manière la plus rudimentaire.

Nous devons signaler que le logement et ses conditions relativement au projet et à la communauté rurale devra être analysé dans le facteur social et non ici

Nous devrions obtenir de plus une idée du pourcentage de revenu en nature et en espèce qu'on obtient de la parcelle au moyen de la production et ce qu'on obtient du travail effectué en dehors de la parcelle.

INTRANTS

Cette section doit identifier :

1. La culture et l'intrant productif
2. Quelle est l'origine de l'intrant, s'il est produit, acheté ou sujet d'échange
3. Lieu d'obtention
4. Dans le cas d'achat ou d'échange, avec qui et comment se fait l'opération
5. S'il existe des données sur les prix dans le commerce des intrants, il faut les obtenir.

EAU

Cette section doit s'intéresser à obtenir des données s'il y en a sur l'existence ou non de l'eau dans la zone.

- a. Certaine forme de règlement non écrit sur l'utilisation du liquide
- b. Comment la communauté établit le processus par lequel les uns utilisent l'eau en priorité et les autres ensuite.
- c. Quelle réaction aurait les gens à l'idée que, à un certain moment, l'utilisation de l'eau serait taxée.
- d. Il serait important de savoir s'ils seraient disposés peut-être à ne pas payer mais au moins à prendre soin des canaux.
- e. Il est possible que l'utilisation de l'eau de manière efficiente nécessite que la terre soit divisée en parcelles communautaires plus grandes que celles existant actuellement et qui sont individuelles, quelque soit la réaction.

CULTURES et/ou ELEVAGE :CULTURES

La Vallée, après la détérioration du système d'irrigation qu'on

est en train de réhabiliter aujourd'hui, se dédia presque exclusivement à la culture du riz, probablement parce que l'eau n'a pas pu être contrôlée de manière efficiente.

Par conséquent, il est très important d'établir de manière précise, ce qui suit :

- a. Aux endroits où l'eau peut être ou a pu être contrôlée, qu'avaient cultivé les agriculteurs à part le riz : par exemple, fruits, légumes, les racines et les tubercules, les céréales, les légumineuses etc...
- b. Dans le passé, avant d'entreprendre la culture du riz, que cultivait-on dans les parcelles de la Vallée.
- c. Quand il existait d'autres cultures dans la Vallée, qu'elles étaient-elles et quelle était la quantité obtenue par unité de superficie.
- d. Aux endroits où on cultivait autre chose que le riz, quelle était la forme et la période de rotation.
- e. Pour produire autre chose que le riz, quelles seraient les exigences normales considérées indispensables.

Cette section doit être complétée par une analyse exhaustive de ce que dans la pratique sont arrivés à produire les membres de la Mission Chinoise dans la station expérimentale qui existe dans la Vallée.

Finalement, on doit connaître la "tradition productive" des agriculteurs soit, outre le riz, quels sont les autres denrées qu'ils peuvent produire, à partir de leurs expériences.

ELEVAGE

Cette activité n'est pas apparemment bien définie dans la Vallée pour des raisons qui sont logiques. C'est pourquoi l'enquête devrait être orientée à l'identification de :

- a. Espèces mineures actuellement dans la Vallée et leur importance relative au niveau de l'unité de production.
- b. Les principaux problèmes à caractère productif relatifs aux maladies et aux pratiques "les plus élémentaires de contrôle" existantes.
- c. Quelle est la position de ces activités relativement à la diète, au revenu familial et à l'activité productive en général.

RESUME

Cette section, en général, doit fournir une idée bien claire de :

- a. Que produit-on et en quelle quantité
- b. Où produit-on
- c. Quelles en sont les conditions
- d. Quels sont les problèmes existants
- e. Quels sont les principaux "goulots d'étranglement" technologiques et économiques.
- f. Quel est le pourcentage de la production utilisée par la famille et celle vendue.
- g. Quelle est la quantité d'emploi que fournit la parcelle et pour combien de temps.
- h. Quelles sont les options d'emploi ou de revenu de l'agriculteur outre sa parcelle et dans quelles conditions.

FACTEURS INDIRECTEMENT PRODUCTIFS

Le point de concentration de notre tâche dans cette zone se situe dans l'acquisition des connaissances sur deux éléments principaux de chacun des services agro-ruraux :

- a. Quelles sont les disponibilités
- b. Quelles sont leur accessibilité et leur efficience

Sans doute, la plus grande partie des informations devait être obtenue par un autre type d'enquête peut-être à caractère institutionnel que agro-socio-économique, à partir duquel il serait nécessaire de savoir, d'une certaine manière, comment conçoit le bénéficiaire et/ou l'usager l'accessibilité ou la disponibilité de ces services.

COMMERCIALISATION

Le premier élément et peut-être le plus important est celui d'établir:

- a. De ce qui est produit, quelle est la proportion qui est réellement destiné au marché.
- b. Quelle est son importance dans la production totale de la parcelle

Le second élément est celui de tacher d'établir :

- a. Que vend-on, quels produits, il y a-t-il des acheteurs sélectionnés
- b. Où se fait la transaction et dans quelles conditions

Le troisième élément est le prix reçu par l'agriculteur et quelle est la fluctuation mensuelle qu'il présente en fonction des produits obtenus.

Le quatrième élément est le destin de la production, c'est-à-dire, comment répartit-on ce qu'on obtient. Il est important de déterminer l'élément perte comme le destin et quelle est son importance relative dans le mécanisme productif au niveau d'après-récolte. Les pertes d'avant-récolte devraient se situer au sein de l'élément nettement productif : quantité semée et quantité récoltée.

Le cinquième élément est celui des coûts de commercialisation. Dans le cas de la Vallée, étant donné les conditions primaires de commercialisation, il est important d'obtenir des informations relatives au type d'emballage, son coût unitaire, le moyen de transport le plus commun et son coût.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Généralement, dans les sociétés à l'état primaire de développement, les voies d'accès de la connaissance sur la technologie sont variées et pas nécessairement les plus communes. Il est important de connaître par quel moyen l'agriculteur en prend connaissance.

- a. Identifier le moyen de transfert des connaissances technologiques
- b. Avec quelle fréquence l'agriculteur utilise-il les intrants technologiques et de quelle classe.
- c. Quels sont les autres domaines dans lesquels il aimerait avoir des connaissances plus approfondies.
- d. Quels sont les autres domaines qui n'exigent pas leur utilisation et est-ce parce qu'il connaît les technologies appropriées.

Le dernier élément technologique à identifier est le contact qu'il a ou qu'il a eu avec le personnel "officiel" d'assistance technique ou alors s'il en connaît l'existence.

Sans doute, le transfert de technologie et sa facilité ou difficulté sera influencé par les caractéristiques socio-culturelles de la population en ce qui concerne leurs croyances et leur niveau éducationnel. Dans le cas de croyances a priori, il est très difficile de préciser les raisons pour lesquelles certaines choses présentent des problèmes.

Si c'était le cas et si celles-ci existaient, il serait important de les situer concrètement étant donné qu'elles sont des obstacles ou des moyens qui facilitent le processus d'adoption.

Dans le cas éducationnel, il est certain que son niveau sera un élément clef que nous tâcherons de traiter dans la zone éducative de l'enquête.

GENERATION DE TECHNOLOGIE

Dans le processus de génération de technologie, nous désirons signaler qu'il existe deux éléments de base initiaux qui devraient considérer :

- a. la technologie dans la ferme
- b. la technologie expérimentale

vu que toutes deux représentent des sources valables et pertinentes de connaissances pour la programmation du développement.

Dans les deux cas, il faudrait partir d'un élément fondamental qui est la connaissance du système productif communément utilisé et des caractéristiques agrotechniques qui l'accompagne. En ce qui a trait aux choses telles que la variété, la distance de semis, l'époque, etc... l'essentiel est de décrire le paquet techno-pratique des choses qui se font pour élever la production.

Ce qui précède obligerait, d'une certaine manière, que dans l'enquête au niveau pré-dial, nous fournissions des réponses, au moins aux questions suivantes :

- a. Pratiques culturelles pour les cultures et les systèmes de production
- b. Niveaux de production qui les accompagnent
- c. Epoque de semis

Il est important de faire ressortir que pour les cas "identifiées" où la technologie "in situ" est substantiellement supérieure à celle du groupe, ces cas doivent être identifiés en détail et reportés comme études des cas exhaustivement documentés.

La technologie dans la ferme nous fournit le paquet technologique de départ, soit celui à partir duquel nous allons développer nos actions et sur lequel notre action innovatrice serait menée concrètement.

L'action innovatrice, cependant, dépend de la disponibilité de technologie qui, d'une manière ou d'une autre, soit adaptable à la zone où sera développé le projet. Dans le cas spécifique de la Vallée, il existe une "station expérimentale" contrôlée par la Mission du Gouvernement de Chine Nationaliste. Il est important que le diagnostic explique en profondeur ce qui a été réalisé dans cet endroit, pour deux raisons :

- a. Etablir le type de culture obtenu avec succès
- b. Etablir le "paquet technologique" utilisé par les chinois

Ces paquets technologiques conjointement avec la technologie la plus avancée servirait de base pour l'élaboration des modèles d'entreprises sur lesquels se font des études plus détaillées dans la seconde étape.

Chemins

La section consacrée à l'accessibilité est étroitement liée à la commercialisation des produits, partant le premier élément est d'établir si la parcelle a ou non accès à un chemin de tout temps.

Après avoir examiné la possibilité d'accès ou non à une certaine route, il est important que, par la voie institutionnelle, on établisse de façon précise les informations suivantes :

- a) détail approximatif du nombre de km de chemins existant dans la zone motif du projet
- b) Evaluation de l'état dans lequel se trouvent ces kilomètres
- c) Coût approximatif par km de la réhabilitation de ces routes.

Il n'est pas opportun au niveau actuel de penser que nous paverions les routes de la vallée; le concept est de convertir les routes de la zone dans laquelle le projet aurait de l'influence en chemins de "tout temps".

Finalement, il est désirable de lever, pour compléter les informations antérieures, une carte routière de la zone qui servira de point préliminaire de départ et qui signalera les chemins qui feront l'objet de l'effort de réhabilitation dans la seconde étape du projet.

Transformation de Produits

Actuellement, la Vallée dépend fondamentalement de la culture du riz,

qui, à son tour a autour de soi, tout un système de bénéfice moyennant un bon nombre de moulins, publics et privés, dont quelques-uns sont la propriété de l'ODVA.

Partant, le premier élément du diagnostic agro-industriel serait lié à la culture du riz et prétendrait répondre à trois éléments :

- a) combien de moulins à riz existent dans l'aire du projet
- b) quels arrangements de travail ont-ils avec les producteurs
- c) quel est l'équipement dont ils disposent
- d) combien paient-ils pour le produit à l'agriculteur.

Le second élément serait d'essayer d'estimer pour chacun des "dimensions typiques" une idée de base des coûts d'opération; ceci est un domaine qui peut être sensible et pour lequel il faudra exercer le plus grand critère et la plus grande discrétion.

La seconde étape est celle "d'identification" d'autres agro-industries et industries non rurales qui se trouvent situées dans le périmètre de la Vallée et qui potentiellement pourraient produire un certain type d'intrant intermédiaire au développement de la Vallée et qui à leur tour serviraient de sources potentielles d'emploi.

En nous référant au concept de ruro-industries nous parlons de fabriques de briques, de caisses en bois, sacs en paille, cordes, conserves au niveau artisanal, etc... L'idée est d'identifier des potentiels d'entreprises individuelles ou collectives qui par leur "tradition productive" pourraient faire l'objet d'un effort technique et de crédit initial.

Dans cette seconde étape, il serait nécessaire d'établir à partir de ces activités naissantes trois éléments même si c'est à un niveau qualitatif:

- a) employés occupés
- b) salaires par type d'activité
- c) estimation du degré de technologie des processus

Crédit et Assurance Agro-Créditrice

Une hypothèse très enracinée a été qu'une grande partie du problème du sous-développement est dû au manque de ressources financières des agriculteurs qu'ils soient individuels ou collectifs; cependant, l'évidence a démontré que l'agriculteur dans les pays en voie de développement cherche des formes alternatives au "crédit" institutionnel comme nous le connaissons normalement.

Le premier élément n'est pas nécessairement de savoir s'il reçoit ou non le crédit institutionnel en espèce ou en nature, mais bien comme l'agriculteur finance sa récolte et quelles sont les conditions de temps, de délai, de forme de paiement, d'intérêts, etc., sous lesquelles il opère communément.

Le second élément serait d'analyser les "options" institutionnelles de l'état qui pourraient être disponibles au producteur et les "conditions" de ces options en ce qui a trait aux caractéristiques des bénéficiaires ou sujets.

Ce qui précède est important vu que souvent l'agriculteur n'est pas sujet de crédit institutionnel dans les pays en voie de développement parce qu'il ne réunit pas un certain nombre de conditions que l'institution impose et qu'elle considère préalables.

La comparaison entre comme il se finance et ce qu'il nécessiterait pour faire l'objet de l'action de l'état est partant l'élément crucial, vu que c'est seulement ainsi que nous saurions ce qu'il est nécessaire de modifier.

Au niveau institutionnel d'autre part il est nécessaire de connaître la "capacité" technique et administrative locale pour faire agir les crédits de façon efficace et efficiente en ce qui a trait aux facilités physiques, financières, administratives, techniques et humaines, non seulement de l'organisme de développement local, mais aussi des autres institutions de l'état qui, au niveau de services agroruraux, interagissent dans le milieu rural.

Le crédit dans des pays en voie de développement est hautement restreint par l'"insécurité" de recouvrement de l'institution créditrice, ce qui fait que celle-ci établit des conditions très rigides pour compenser ainsi l'insécurité de recouvrement.

Le premier élément d'une évaluation des risques agricoles est la séparation claire de ce qui serait des risques ou causes de pertes : contrôlables ou prévisibles de celles qui seraient purement aléatoires. Parmi les premières se trouvent fondamentalement les technologies et parmi les

secondes causes se trouvent celles occasionnées par le milieu ambiant et le marché.

Dans des cas de projets d'irrigation, les causes de problèmes technologiques et d'environnement sont "contrôlables" jusqu'à un certain niveau, vu certaines conditions; ces conditions sont partant nécessaires et suffisantes et il est important de les identifier et de les quantifier en ce qui a trait à l'occurrence, au dommage et à l'effet.

Dans le cas des éléments "non contrôlables", l'important est de "préciser" dans le concept d'intervalle de confiance, la probabilité statistique que l'évènement ait lieu dans les Antillas; le cas des cyclones est peut-être le plus connu dans le domaine du milieu ambiant et celui des cycles de prix dans les aspects de marché.

Finalement, il est important de localiser où institutionnellement on pourrait avoir de l'intérêt dans un élément comme celui-ci et ce qu'il faudrait faire pour monter un élément de cette classe, comme pilote, dans la composante du projet de développement rural intégré de la seconde phase.

Résumé

Cette section, sur la base de ce qui précède, a deux composantes opérationnelles pratiques :

- a) le bulletin agro-socio-économique au niveau d'exploitation
- b) l'entrevue structurée à caractère institutionnel, privée ou publique, relative au service agrorural auquel nous nous référons.

Sur la base de ce qui précède nous devons être capable de donner une idée essentielle de :

- a) ce qu'il y a
- b) comment cela fonctionne
- c) quels rapports il a avec la clientèle
- d) où se trouvent les problèmes critiques.

On doit reconnaître que l'analyse est non exhaustive mais indicative, vu que l'approfondissement devra faire partie de l'action de l'équipe pour préparer le ou les projets de factibilité.

Facteurs Sociaux

Education

Parmi les facteurs sociaux, un des plus importants est le facteur éducation dans le cas du diagnostic le principal élément qui doit nous intéresser est l'identification et la spécification de la clientèle à court terme et ses caractéristiques de composition. Pour cela, l'analyse éducative doit mettre l'accent, dans une première instance, sur les caractéristiques d'âge et d'éducation des adultes de la communauté vu que ceux-ci seront de fait le groupe objectif principal sujet de notre action.

Le second élément important des besoins éducatives dans un projet intégré est de connaître les choses ou éléments qu'il est nécessaire de les enseigner en fonction de ce que nous désirons pousser qui, à son tour, se

complète un peu avec le concept de demande de connaissances.

Le troisième élément est de détecter s'il existe dans la communauté des mécanismes qui permettent d'accélérer le processus éducatif, vu qu'au niveau de l'éducation des adultes il ne paraît pas indispensable "d'alphabétiser" pour alphabétiser, mais bien d'éduquer et que l'alphabétisation est une forme d'éduquer.

Le quatrième élément est ce qui que nous avons dénommé "restrictions" de base au processus d'acceptation de l'éducation. L'homme rural pour commencer a un problème de base d'usage alternatif de son temps, lequel usage se transforme selon le cas en revenu ou "loisir". Si le fait d'être éduqué entre en compétition ou ne complète pas son schéma de distribution de temps, il est très possible que l'agriculteur ne désire pas "participer" aux processus éducatifs.

Le cinquième et dernier élément est d'étudier au niveau institutionnel, deux choses dans la zone :

- a) disponibilité de facilités éducatives physiques et humaines
- b) ce que l'on enseigne aux enfants et jeunes dans les écoles.

Savoir ce dont on dispose en termes physiques permet d'établir ce dont on a besoin en fonction de ce que l'on désire faire et savoir ce que l'on enseigne aux enfants et aux jeunes représente l'étude de l'option d'introduire au niveau des écoles des éléments éducatifs agricoles désirables.

De même que pour les chemins ce domaine a un facteur institutionnel et un autre familial et les deux se complètent forcément.

Santé

Aux niveaux institutionnels ainsi qu'à ceux auxquels nous nous référons, le concept de santé, d'après nous, est un concept à caractère préventif et nutritionnel indépendant du fait de la disponibilité de services médicaux. Partant, il est indispensable que dans la section de santé comme premier pas nous identifions l'état nutritionnel de la famille.

Nous pourrions prétendre faire un exercice exhaustif, mais ceci n'est pas le but; l'orientation doit être de connaître :

- a) les sources principales d'aliments
- b) l'estimation de la quantité journalière que l'on consomme.

C'est-à-dire ce que manque, qui et combien on achète, et qui et combien produit le "noyau" familial.

Le second élément à identifier sont les éléments d'hygiène du milieu ambiant et personnel dont dispose l'individu, spécialement l'individu, vu que le milieu ambiant est fonction d'autres éléments. L'hygiène personnelle est liée aux maladies que l'on attrape plus communément et à la disponibilité de service sanitaire, ce qui doit être inclu dans la partie institutionnelle de l'enquête.

La partie institutionnelle de l'enquête sur la santé doit établir de nouveau :

- a) quand le paysan est malade, que fait-il ?
- b) où sont les services disponibles et de quelle sorte sont-ils ?

Logement

Le logement et ses conditions fait partie fondamentale du paquet de services sociaux et son appui à l'élément santé est vital. Dans le cas de l'analyse du logement, il existe deux éléments conceptuels fondamentaux et différentiels qui composent l'analyse de base :

- a) l'élément d'entassement et
- b) l'état et le type de construction.

Dans le premier concept, le diagnostic doit préciser de façon rationnelle le rapport entre le nombre de personnes qui habitent le logement et l'espace et les caractéristiques physiques les plus élémentaires liées au repos, à l'hygiène et à la nutrition.

Concernant le concept de repos, il a à voir avec les concepts constructifs et certaines commodités relatives aux eaux usées et à l'eau potable, l'énergie, la ventilation, le type de matériel dont le logement est fait.

En ce qui a trait à l'hygiène, ceci interagit avec le concept d'entassement, d'eau potable et de facilités de nettoyage des parquets et des murs.

La nutrition et le logement sont liés par les facilités physique du logement pour préserver et transformer les aliments en substances alimentaires.

Un dernier élément relatif au logement a à voir avec les matériaux dont il est fait et les possibilités et coûts locaux de ces matériaux, l'idée étant que la communauté identifie ses propres ressources dans ce domaine et les canalise vers sa propre amélioration.

Eau Potable

Le concept d'eau potable est étroitement lié à l'élément de santé dans un projet de développement rural intégré.

L'élément d'eau potable a en soi et pratiquement trois contextes :

- a) la source ou lieu où s'approvisionne la famille
- b) la relation source/distance, ou accessibilité de la source
- c) les usages prioritaires de l'eau.

L'élément source est celui qui établit concrètement comment le liquide est disponible au foyer rural, vu que le pouvoir spéculaire sur le concept de "potabilité de l'eau" dépendra souvent du type de source.

L'élément qui lie la source de l'eau à la distance est très important, vu qu'à un moment donné ce n'est pas du tout la même chose d'avoir la source d'eau près de la maison que d'avoir celle-ci relativement loin de la maison parce que dans la mesure où les personnes ont à faire un grand effort physique pour se la procurer, il est logique de penser que l'individu sacrifie un certain niveau d'hygiène de milieu ambiant et personnelle.

Le dernier des éléments de base est relatif aux formes d'utilisation du liquide dans le cadre d'un schéma rationnel de priorités dans le foyer. En d'autres termes, quand le liquide est rare on le "consomme"

on ne le gaspille pas; ce schéma de priorité doit nous être connu.

Finalement, si on pouvait obtenir un certain indice sur la potabilité dans le sens bactériologique du liquide que l'on utilise actuellement pour l'usage humain, ceci solidifierait l'argument de cette section.

Organisation Communautaire

L'organisation communautaire de base doit être identifiée et d'une certaine manière utilisée comme élément fondamental dans le processus d'obtention de la participation et de la prise de conscience des communautés vers les actions qui encouragent leur propre amélioration.

La problématique de l'organisation communautaire doit se centrer dans l'étape initiale de diagnostic de la problématique sur cinq éléments de base :

- a) spécification et forme de fonctionnement des formes d'organisation communautaire autochtones dans la zone sous étude
- b) degré de participation des membres de la communauté à ces organisations
- c) services que réalisent chacune des différentes sortes d'organisations existantes
- d) spécification du schéma de leadership des organisations communautaires
- e) relation entre les différentes sortes d'organisation : complémentarité vs concurrence.

En ce qui a trait aux formes de fonctionnement, il est nécessaire d'obtenir des informations sur comment elles sont organisées et comment elles fonctionnent.

En ce qui concerne le degré de participation, ceci implique comment son sens lui indique comment choisir le leadership et le degré d'intérêt pour les actions des groupements et les raisons de participations aux activités des groupements organisés.

Relativement aux services qu'elles prêtent, nous devons être clairement conscients non de ce que l'on suppose qu'elles font mais de ce qu'elles réalisent réellement dans la communauté et quel est le degré de pénétration communautaire de ces actions.

En ce qui a trait au leadership ceci représente une claire vision de la "representativité" du leadership des groupements communautaires.

Finalement, il est nécessaire d'établir les relations qui existent entre les différents groupements organisés vu que le succès de l'action dépendra de l'appui communautaire qu'ils prêtent.

Nous devons souligner que l'enquête doit faire la distinction entre l'organisation avec influence externe et l'organisation traditionnelle. Généralement la première a des formes d'action importantes mais qui se réfèrent aux groupement "communautairement avancés" alors que les secondes ont des racines généralement autochtones et sont à caractère plus permanent; dans

les deux cas, on doit connaître et essayer d'incorporer ces organisations au courant de développement.

Electrification Rurale

Cette section est éminemment concrète dans le sens strict du terme vu qu'il existe dans ce mot un concept élémentaire de disponibilité ou de non disponibilité et d'autre part de proximité ou d'éloignement de la source primaire d'énergie.

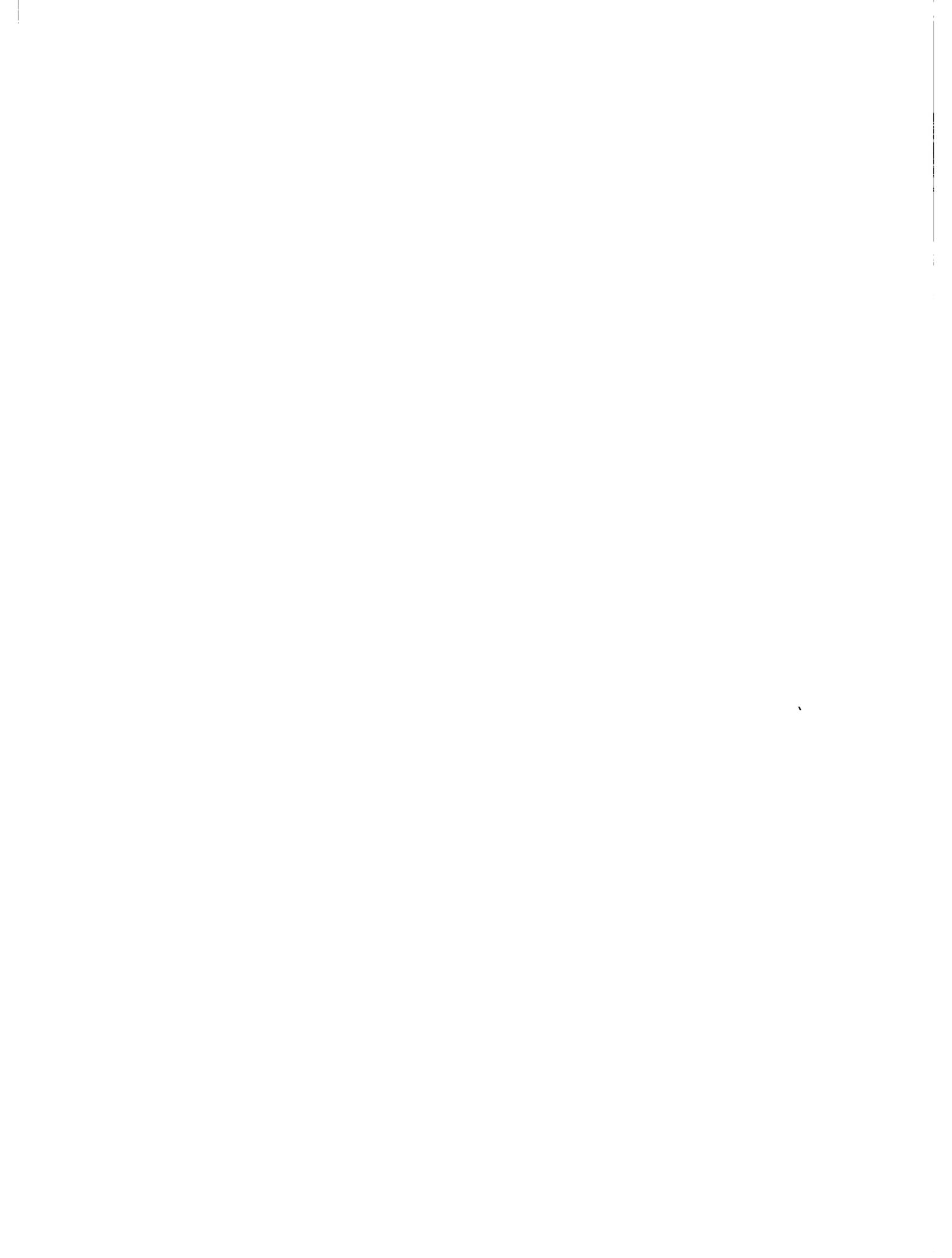
Il est important, d'autre part, de savoir qui sont les usagers de l'énergie disponible et leurs caractéristiques en ce qui a trait à la destination finale, la quantité consommée et les paiements normaux que l'on fait pour cette énergie par périodes.

Résumé

Dans les services sociaux de base, le concept final est très semblable à celui des services agroruraux, vu que l'important est de savoir si'ils sont disponibles, à quel degré on les utilise et quel serait l'opportunité de leur disponibilité dans le contexte réel du milieu ambiant de la zone.

D'autre part, une opinion qualifiée de la clientèle de ces services sur la disponibilité actuelle serait importante en fonction de connaître en plus de ce qui précède les options instrumentales de la clientèle pour fournir les services de base qui devraient être disponibles à la population et qui ne le sont pas.





PROJET ODVA - BID
ACCORD IICA - ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

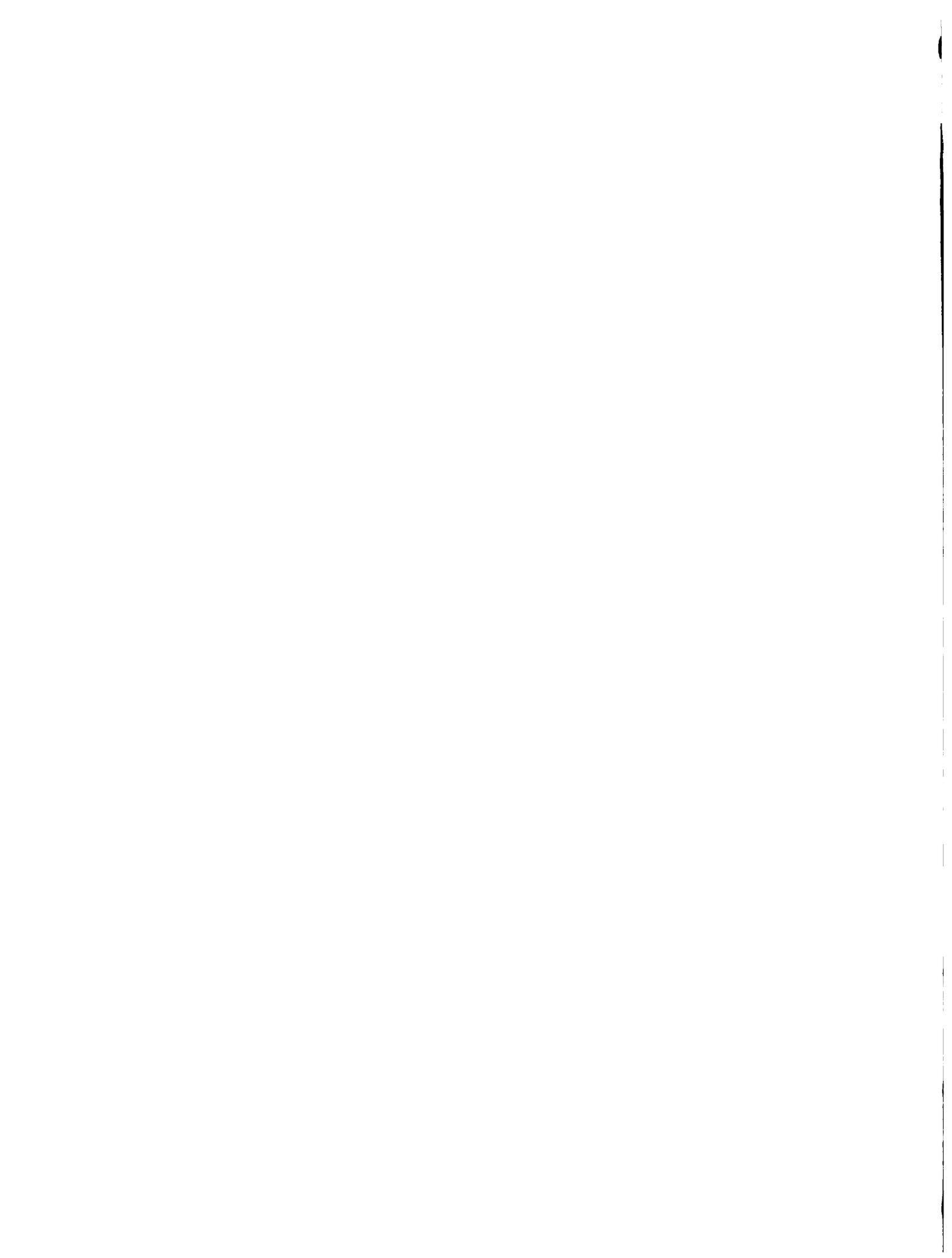
3. SCHEMA POUR LA DEFINITION DES POLITIQUES DE L'ODVA
CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE

Port-au-Prince, 1979



TABLE DES MATIERES

- A. Politiques liées aux Facteurs directement productifs
- B. Politiques liées aux Facteurs indirectement productifs
- C. Politiques liées aux Facteurs sociaux
- D. Politiques liées aux Facteurs institutionnels



A. POLITIQUES LIEES AUX FACTEURS DIRECTEMENT PRODUCTIFS

Dans les paragraphes qui suivent, on présente les politiques de développement liées aux facteurs directement productifs telles qu'elles ont été conçues dans le développement rural intégré de la Vallée de l'Artibonite.

TENURE

1. L'ODVA accordera les facilités d'emplacement dans les terres nationales et fournira l'assistance technique, le financement et autres services pour atteindre une augmentation du revenu de la population rurale.
2. L'action sera promue par l'intermédiaire de zones pilotes dans le but de réduire les coûts du processus d'établissement de titres et d'emplacements dans le concept de localisation et de coordination des services agricoles.
3. L'ODVA établira le mécanisme de coordination entre les institutions qui fournissent des services agricoles et lui pour porter les zones pilotes et les emplacements agricoles à adopter un système d'entreprises paysannes qui fassent de leur développement le résultat de leurs propres efforts.

4. On veillera à ce que les programmes d'établissement de titres et d'emplacements fassent partie intégrante des Programmes de Développement Rural Intégré des zones pilotes qui seront accompagnés de services agricoles et sociaux complémentaires.
5. Dans tous les cas, on appuiera des programmes structurés de production dans le but de créer, avec les bénéficiaires, des entreprises paysannes commerciales au profit de leurs membres et des consommateurs en utilisant des techniques et des échelles de production qui rendent compatibles l'efficacité économique élevée et la création de nouvelles possibilités d'emploi.
6. On accélèrera le programme de Cadastre et d'Inventaires des Ressources Naturelles dans les zones où les études n'ont pas été complétées, dans le but d'activer la mise en oeuvre de la taxation sur les biens immeubles dans la zone rurale.

TRAVAIL ET EMPLOI

1. Multiplier au maximum les opportunités d'emploi productif conformément aux caractéristiques des ressources humaines de chaque zone pilote de la Vallée.
2. Améliorer les conditions de travail et des salaires dans la zone rurale.

3. Former la population rurale afin de rendre plus productives les ressources humaines pour qu'ils puissent, de manière productive, passer du secteur primaire aux activités industrielles et de services.
4. Les programmes de Développement des Zones Pilotes comprendront des travailleurs sans terre au sein des programmes d'établissement de titres et d'emplacements.
5. Les investissements de l'ODVA dans les domaines de conservation de ressources, de réhabilitation et d'ouverture de nouvelles zones à la production seront, dans la mesure du possible, renforcés en main d'oeuvre. A cet effet, on établira des centres de formation sur le terrain et des bureaux de recrutement dans les communautés choisies.
6. L'ODVA établira un programme de petite industrie et d'artisanat qui comprendra : la recherche, le crédit, l'assistance technique et la commercialisation pour la petite industrie et appuiera la formation des éléments des communautés rurales.
7. Pour faciliter l'engagement de la main d'oeuvre, l'ODVA établira des bureaux de recrutement.
8. L'ODVA et le DARNDR réaliseront conjointement les études qui permettent de définir le type de pratiques, de machinerie et d'instruments agricoles les plus adéquats aux activités agricoles, en termes de productivités et d'utilisation.

9. Dans la recherche agricole, on accordera la priorité à celle de systèmes de production "intermédiaires" dans les exploitations commerciales qui permettent une plus grande absorption de main d'oeuvre sans préjudice à la productivité.
10. L'ODVA stimulera spécialement l'établissement de complexes agroindustriels dans les diverses régions agricoles de la Vallée, en accordant une attention spéciale à l'emploi créé annuellement.

CAPITAL

1. Encourager l'économie interne au sein des unités productives de la Vallée.
2. Elaborer des mécanismes et stimulants qui encouragent la capacité de réinvestissement des unités productives.
3. Articuler les politiques de crédit et d'assurance agrocréditrice avec celles de réinvestissement de ressources générales pour la propre unité productive.
4. Elaborer des formes de capitalisation communautaires qui permettent la contribution de capital par d'autres voies outre la voie monétaire.
5. L'ODVA harmonisera l'investissement publique, privée et organisée de

sorte que le processus de capitalisation en infrastructure productive et de services soit un appui réel aux formes de capitalisation individuelle et organisée.

6. On favorisera un régime de stimulants fiscaux qui appuie le développement de formes associatives organisées de production au niveau primaire, secondaire et tertiaire.

INTRANTS

1. La politique du gouvernement tendra à garantir que ces produits, spécialement les produits agrochimiques et les semences améliorées, soient disponibles aux usagers à des prix raisonnables, en quantité, en qualité sous forme opportune par rapport au temps et à la distance.
2. Dans cette sphère d'action, l'ODVA programmera et fera connaître annuellement les nécessités de consommation interne, étant possible à l'Etat, dans le cas où il serait nécessaire au développement du Plan, d'agir comme importateur et distributeur de ces intrants.
3. On appuiera la création de groupes d'agriculteurs organisés pour qu'ils puissent, de manière directe, effectuer les importations et procéder à la distribution des intrants à l'usage de ses associés.
4. On élaborera une structure de recherche qui assure la création d'informations appropriées à la Vallée et à ses conditions écologiques et socioéconomiques.

5. On élaborera une structure de transfert de technologie qui assure l'adéquation de ces connaissances aux formes individuelles et organisées de production qui profitent du développement de la Vallée dans ses formes associatives autochtones

IRRIGATION ET DRAINAGE : UTILISATION DE L'EAU

1. L'ODVA, dans sa politique de production, favorisera l'irrigation dans les zones nécessiteuses dans le but de garantir la production et la qualité des produits d'exportation et de consommation locale.
2. L'ODVA sera chargé d'établir des priorités dans les zones où l'irrigation est nécessaire et veillera à l'utilisation adéquate des eaux. A cet effet, on promulguera et/ou appliquera la législation qui régit l'utilisation des eaux superficielles et souterraines, quand on le juge nécessaire.
3. Conformément aux informations disponibles jusqu'à cette date sur le potentiel d'irrigation et sur les problèmes de drainage, les priorités d'actions de l'ODVA seront classés comme suit :
 - a. Consolidation de la zone qui fait l'objet du projet initial.
 - b. Zones limitrophes à droite et à gauche de la zone pilote initiale .

c. Zones sélectionnées en fonction de leur potentiel agrologique et hydrique.

d. Zones d'agriculture sèche.

4. L'ODVA élaborera et mettra en oeuvre un système de taxation de l'eau utilisée conformément aux conditions socio-économiques des bénéficiaires.

Comme complément à la politique d'irrigation et de drainage, l'ODVA mènera une politique d'utilisation rationnelle et intégrale des ressources naturelles dans le cadre des lignes de base suivantes :

1. Promotion de l'exploitation rationnelle des ressources forestières à partir des critères de production soutenue d'utilisation multiple (protection et exploitation de sources d'eau, protection et exploitation de la flore et protection des sols contre l'érosion et pour des activités de récréation et de tourisme).
2. L'ODVA sera chargé du développement des forêts, en concentrant les fonctions de contrôle et d'exploitation des ressources forestières, le contrôle et la surveillance de leur utilisation rationnelle.
3. Promotion du développement des forêts, réalisation et actualisation périodique de l'inventaire des ressources forestières, direction de la législation pour leur emploi, surveillance, contrôle de l'utilisation rationnelle des ressources forestières.

- A. Quelque soit le régime de priorité des forêts, l'ODVA établira un plan de classement forestier afin de les exploiter rationnellement.
- B. L'ODVA veillera à conservation des forêts pour la production de bois, la production d'eau et la protection du sol en évitant le déboisement dans les zones hautement forestières, en contrôlant les incendies et en favorisant le reboisement dans les zones de protection de la Vallée.
- C. L'ODVA sélectionnera des zones forestières de réserve qui, pour des raisons écologiques, doivent être régies par les lois de l'Etat, non sujettes à l'exploitation privée.
- D. L'ODVA sélectionnera des zones forestières de protection, des parcs et des monuments nationaux non sujettes à l'exploitation publique ou privée mais aménagées pour la protection et la récréation. Ces zones seront intimement liées à celles qui ont été ou seront décrétées "zones de protection de la faune" pour satisfaire les objectifs nationaux et internationaux dans le but de protéger la flore et la faune, comme patrimoine national et héritage pour les futures générations, qui seront aménagées pour la récréation, la conservation du milieu ambiant et le tourisme. Ces zones seront sélectionnées de préférence dans les terres nationales.

DIVERSIFICATION : CULTURE ET ELEVAGE

1. L'ODVA signalera les zones les plus adéquates pour chaque culture, à partir d'études préalables de zonification des terres. A cet effet, il sera promulgué une loi sur les stimulants fiscaux pour la production agricole des denrées non traditionnelles qui favorisent efficacement la production de nouvelles rubriques pour l'exportation et la consommation locale.

On fournira de préférence dans ces zones les services agricoles intégrés financés ou non par le producteur conformément à sa capacité financière.

2. Pour rendre plus effectif ce service, le gouvernement mènera des actions pour former et créer un groupe de spécialistes pour ces activités.
3. Les actions à réaliser parmi les facteurs indirectement productifs seront complémentaires aux actions de diversification des cultures et de l'élevage : intrants, irrigation et drainage, commercialisation, transfert de technologie, création de technologie, chemins, transformation de produits, crédit et assurance agrocréditrice.
4. La diversification agricole avec les petits producteurs accordera la priorité à des groupes organisés de producteurs dans le but de pouvoir bénéficier des éléments d'économie d'échelles connus et nécessaires dans les processus productifs.



1

2

3

4

5

6



B. POLITIQUES LIEES AUX FACTEURS INDIRECTEMENT PRODUCTIFS

Ci-après, on présente les politiques de développement liées aux facteurs indirectement productifs comme elles ont été conçues dans le cadre du développement intégré de la Vallée de l'Artibonite.

Commercialisation

1. Le service de commercialisation comprendra des opérations d'informations de marchés, des opérations d'achat et vente, un service d'emmagasinage et de réfrigération, des stimulants au producteur moyennant des prix minima et une promotion et l'assistance dans les marchés externes.
2. Le service de commercialisation pour le marché interne aux petits producteurs sera fourni par l'ODVA et conséquemment fera partie d'un système de services séparé de celui des grands producteurs.
3. Le service de commercialisation externe agrandira les marchés pour des produits traditionnels et des produits de diversification, à travers l'agrandissement des marchés actuels et la pénétration de nouveaux marchés.
4. La politique de prix d'achat au producteur sera de la responsabilité des autorités de l'ODVA.

5. L'ODVA diffusera parmi les producteurs nationaux les conditions et pronostics de ces marchés à travers un système de nouvelles et d'informations opportunes.
6. Le SENACA et l'ODVA appuieront l'organisation formelle de groupes de producteurs, spécialement des petits producteurs, dans le but qu'ils acquièrent un plus grand pouvoir de négociation et qu'ils puissent mieux contrôler les conditions de vente de leurs produits.
7. On encouragera l'installation de facilités physiques de transport interne et externe, d'emmagasinage, de transformation, de chargement et de déchargement, que requiert la manutention de la production exportable du pays.

Transfert de Technologie

1. L'assistance technique, la consultation et la formation agricole à apporter dans le cadre du Plan de Développement auront comme caractéristique principale la régionalisation, ou auront une approche régionale conformément aux problèmes détectés par le secteur agricole au niveau régional ou local.
2. Ces services seront offerts au secteur agricole de manière décentralisée pour couvrir le concept régional d'action.

3. Le service de consultation et de formation agricole pour les petits producteurs sera fondamentalement promotionnel et intégré aux autres services. Dans les programmes pilotes de Développement Intégré, ce service couvrira les aspects techniques, économiques et sociaux des producteurs et s'intégrera de même au reste des services agricoles. Dans les autres programmes on s'arrangera pour lier le crédit et l'assurance agro-créditrice.
4. Pour les moyens et grands producteurs, l'assistance sera basiquement technique et pratique, apportée par un corps de spécialistes des institutions financières et de l'ODVA de manière coordonnée, selon le cas.
5. Ces services aux petits producteurs, de même que le crédit et la commercialisation de leurs produits dans les projets intégrés, devront considérer la ferme comme un système de production globale et partant l'assistance sera donnée dans toutes les rubriques les plus importantes. Ce service étant entièrement gratuit.
6. L'assistance aux petits producteurs se fera de préférence à travers des actions avec des groupes de producteurs. Les agents de consultation et de formation identifieront les dirigeants communaux et tâcheront de les utiliser pour le travail dans les communautés.

7. Les agents de consultation et de formation agricole appliqueront les informations produites dans la station expérimentale de la région et informeront l'ODVA des résultats de cette application.
8. L'assistance technique sera basiquement à la charge de l'ODVA pour les petits producteurs. Les institutions financières de l'Etat (IDAI, BCA) continueront à donner une assistance technique à leurs clients.

Création de Technologie

1. La recherche agricole que l'on réalisera sera intégrée. On entend par intégrée le fait qu'elle inclura les aspects économiques, agromomiques et sociaux.
2. La recherche agricole, sans omettre ses aspects de base, sera de préférence appliquée et adaptée, essayant de mettre l'emphase sur un rapide transfert technologique.
3. La recherche agricole se réalisera au niveau régional en prenant en considération les caractéristiques écologiques de chaque région et les problèmes détectés par les agriculteurs de la région.
4. La recherche économique et sociologique donnera la priorité à la solution des problèmes des petits producteurs.

5. La recherche agricole appuiera directement et/ou indirectement tous les efforts tendant à obtenir la diversification agricole de la Vallée.
6. La recherche agricole sera orientée à produire des programmes intégrés technologiques par région, produit et système de production.
7. La recherche agricole sera dirigée et exécutée, quand il le convient, par l'ODVA et le DARNDR d'un commun accord.
8. La recherche en agro-industrie sera à la charge du DARNDR.

Chemins

1. L'ODVA encouragera l'entretien adéquat du réseau routier, la conversion des chemins de saison sèche à des chemins de toute saison et la construction de nouvelles routes, principalement dans les zones pilotes, après études de factibilité.
2. Le réseau routier donnera la seconde priorité aux zones dont le potentiel agrologique et hydrique est complémentaire à celui des zones pilotes.
3. Le processus de réhabilitation du réseau routier de la Vallée sera réalisé moyennant l'utilisation de processus intensifs de main d'oeuvre jusqu'à la limite du possible.

Transformation de Produits

1. L'ODVA donnera la priorité à la promotion de processus agro-industriels dérivés de la production agricole et animale que l'on encouragera comme faisant partie du développement de la Vallée.
2. L'ODVA facilitera l'installation et/ou la réhabilitation d'usines agro-industrielles moyennant le développement de systèmes d'encouragement dans le domaine fiscal et infrastructurel, si on le juge opportun.
3. L'ODVA coopèrera dans l'identification et la formation de la main - d'oeuvre qualifiée qu'il s'avèrera nécessaire de développer pour l'installation de complexes agro-industriels dans la Vallée.
4. Le développement agro-industriel de la Vallée ne se limitera pas à la transformation de produits agricoles, et présentera des alternatives de ruro-industrialisation, ou d'industries de cadre rural qui utilisent des matières premières originaires de la Vallée.
5. L'ODVA encouragera l'installation de ruro-industries toutes les fois qu'elles sont complémentaires au développement de la Vallée.
6. L'ODVA, le cas échéant, encouragera et coordonnera des efforts avec l'IDAI pour la promotion, le financement et l'appui aux ruro-industries que l'on installe dans la Vallée.

7. L'ODVA coopèrera avec les ruro-industries installées dans la Vallée dans la promotion et l'identification de marchés internationaux, régionaux et locaux pour les produits.

Crédit et Assurance Agro-Créditrice

1. Le crédit agricole dans les programmes de développement intégré sera octroyé comme faisant partie du système intégré de services pour la région. Dans les autres cas, il sera orienté pour satisfaire les besoins de financement de la petite exploitation et les cultures fondamentales de la moyenne et grande exploitation.
2. Le crédit agricole prétendra arriver au plus grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs, pour cela on encouragera l'organisation de groupes de producteurs spécialement petits, pour leur apporter ce service de façon plus effective.
3. On établira des mécanismes de travail souples et expéditifs pour l'examen, les démarches et l'opération des demandes de crédit agricole.
4. Le crédit sera orienté à financer les frais d'opération et le capital à des termes adéquats. Pour cela, on fera les études nécessaires.
5. Les termes, types de garanties, montants et intérêts en vigueur

seront révisés dans le but de les adapter aux besoins des producteurs et conformément aux priorités régionales, par produit et type de clientèle.

6. Le crédit aux petits producteurs sera contrôlé par l'ODVA et le BCA et pour les moyens et grands par l'IDAI. L'ODVA peut réaliser des arrangements pour utiliser les facilités opératives disponibles dans les autres institutions financières.
7. On continuera à financer la production et la commercialisation des produits d'exportation et du riz en tâchant d'augmenter les niveaux d'investissement productif dans les exploitations.
8. On revisera périodiquement les montants, taux d'intérêt, les délais et années de grâce auxquels on accorde les crédits agricoles, spécialement de cultures pérennes et des activités d'élevage, pour ajuster et adapter ces éléments le cas échéant, de telle sorte qu'ils soient un encouragement permanent aux producteurs pour réaliser les améliorations que l'entreprise agricole nécessite.
9. On implantera un système d'assurance agro-créditrice sous forme pilote qui permette d'étudier et d'établir les coûts et possibilités d'en faire un service de masse pour les agriculteurs de la Vallée.
10. Les zones pilotes seront celles dans lesquelles on appliquera initialement l'assurance agro-créditrice.



C. POLITIQUES LIEES AUX FACTEURS SOCIAUX

Ci-après, on présente les politiques de développement liées aux facteurs sociaux telles qu'elles ont été conçues dans le développement intégré de la Vallée de l'Artibonite.

EDUCATION

1. On procèdera à la révision et à l'adéquation permanente du système d'éducation de base, en le convertissant en un véritable instrument de développement régional.
2. On favorisera l'alphabétisation et la formation de la population rurale en dehors du système d'éducation de base, en mettant l'emphase sur les groupes de 14 à 40 ans, en concentrant ces actions, dans une première étape, dans les régions choisies pour mener à bien des Projets pilotes intégrés de Développement Rural.
3. On encouragera le développement des talents et aptitudes qui forment la population rurale dans les activités agricoles, artisanales, de services sociaux et personnels. On mettra l'emphase sur la population comprise entre 14 et 40 ans qui se trouve en dehors du système d'éducation de base. On établira les premiers centres dans les zones pilotes choisies pour les Programmes Intégrés de Développement Rural.
4. On identifiera et formera au niveau régional les dirigeants les plus

capables, dans les domaines relatifs à la production et l'organisation et surtout dans ceux qui leur sont indispensables pour améliorer leurs contacts avec les affaires internes et externes de la communauté.

5. On réalisera un programme de formation de personnes qui intéresse toutes les organisations et chacune d'elles en particulier légalement constituées dans chaque zone pilote. Ce programme comprendra les aspects relatifs à l'importance de la planification de même que les exigences de l'exécution de ce Plan de Développement Rural intégré.
6. On procèdera à l'établissement de Centres d'Entraînement pour adultes, pour former la population rurale dans les activités productives liées à ce Plan Intégré de Développement Rural.
7. On procèdera à l'élaboration et l'exécution d'un programme orienté vers l'obtention de la participation coordonnée des diplômés des universités, des Centres d'Etudes Supérieures et autres centres d'enseignement, afin de renforcer les projets du Plan de Développement mené dans les régions agricoles sélectionnés pour les Projets Intégrés.

SANTE

1. L'ODVA favorisera, engagera ou exécutera, dans son concept de développement régional rural intégré, des actions dans le domaine de la santé du milieu ambiant comme un élément de base de l'amélioration de la santé des habitants de la Vallée.
2. On intensifiera les campagnes d'élimination de zones qui pourraient être actuellement ou potentiellement des foyers de multiplication d'insectes et de petits animaux vecteurs de maladies transmissibles aux habitants de la Vallée.
3. On intensifiera des campagnes de construction de latrines qui permettent de réduire la contamination des eaux de la Vallée à l'usage des hommes et de l'agriculture.
4. Par l'intermédiaire des services de promotion, de consultation et de formation de l'ODVA, on intensifiera des campagnes éducatives sur la santé de l'environnement et ses relations avec la santé individuelle et collective.
5. On intensifiera des campagnes de vaccination préventive au profit des enfants de moins de 10 ans contre les maladies qui ont été identifiées comme les maladies de base parmi la population infantile de la Vallée et qui se réfèrent aux maladies transmises par l'air.

6. L'ODVA mettra une emphase spéciale sur le contrôle sanitaire des eaux retenues et des eaux courantes, produit de l'opération du système d'irrigation et de drainage qui s'effectue dans la Vallée.
7. L'ODVA favorisera des campagnes qui permettent une meilleure utilisation du potentiel nutritionnel des aliments locaux et de consommation commune dans la Vallée.
8. L'ODVA, au moyen de ses services de consultation et de formation, identifiera des sources alimentaires non traditionnelles qui pourraient être susceptibles d'être introduites parmi les habitants de la Vallée pour leur compatibilité avec les sources.

LOGEMENT

1. L'ODVA cherchera à garantir la sécurité de résidence des personnes qui se dédient à participer aux programmes d'auto-amélioration de la communauté.
2. L'ODVA, au moyen de ses programmes de développement communautaire, favorisera l'auto-amélioration individuelle et collective des facilités de logement.
3. L'ODVA appuiera les programmes d'auto-amélioration de logement au moyen de la provision de certains services de base d'appui au logement, la construction de latrines, la fourniture d'eau potable,

l'électrification et l'amélioration de l'infrastructure réelle.

4. L'ODVA entreprendra l'établissement de stimulants fiscaux et de crédit dans le but d'encourager les processus d'aide mutuelle dans le développement de l'amélioration du logement.
5. L'ODVA par l'intermédiaire de son département de génie rural, élaborera des plans de logement à bas prix qui accordent la priorité aux matériaux autochtones.
6. L'ODVA, au moyen de son programme de ruro-industries, encouragera et coopèrera au financement, si nécessaire, des ruro-industries qui produisent des matériaux de construction locale.

EAU POTABLE

1. On améliorera la fourniture d'eau potable aux populations des différentes communautés de la Vallée, comme un élément de base de l'amélioration de la santé des habitants.
2. On développera de nouvelles sources d'eau potable et on les protégera et les réhabilitera si nécessaire, comme base pour réduire l'incidence de maladies qui sont transmissibles par cette voie.
3. Dans une première étape, on mettra l'emphase sur la création de sources de fourniture d'eau potable au moyen de puits communaux, en

établissant et/ou en améliorant des systèmes de distribution du liquide au niveau des populations, dans une deuxième phase.

4. L'ODVA sous-engagera d'autres institutions capables de s'occuper de l'approvisionnement en eau potable des communautés en se réservant le droit d'évaluer et de contrôler l'exécution des travaux par l'intermédiaire de son département de génie.
5. L'ODVA supervisera, par l'intermédiaire de son département de génie, le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'eau potable établis dans la Vallée.
6. Pour l'installation et l'amélioration des systèmes d'eau potable, non compris les puits d'approvisionnement rural, on accordera la priorité, dans une première phase, aux localités où les Conseils Communautaires sont disposés à apporter une contribution importante en fournissant la main d'oeuvre.
7. Dans les localités de la Vallée où s'établissent des unités agroindustrielles, l'ODVA garantira l'approvisionnement en eau pour les travaux comme apport du gouvernement à la création et à la consolidation des sources de travail.
8. L'ODVA renforcera son département de génie avec un personnel apte qui lui permettra de garantir la supervision de la planification, de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'eau

potable, tant des puits ruraux d'approvisionnement communautaire, dans une première phase que des systèmes de distribution au niveau des communautés de grande population.

9. Dans les communautés desservies par les puits d'approvisionnement communautaire, le Conseil Communautaire paiera une taxe mensuelle qui garantisse le fonctionnement de la pompe.
10. Dans les zones de la Vallée où on établit un système de distribution à l'usage urbain ou agro-industriel, dans le cas des usagers privés, ils paieront une valeur fixe, et dans le cas des usagers institutionnels ou agro-industriels, ils paieront une valeur à établir d'un commun accord entre le fournisseur et l'utilisateur toujours à partir des critères de développement de la Vallée.
11. Les revenus provenant de l'usage de l'eau seront utilisés par l'ODVA dans l'amélioration du système d'eau potable de la Vallée et pour amortir les engagements financiers qu'ont exigé les efforts initiaux.

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

1. La base de l'action de la Politique Sociale de l'ODVA sera celle de promouvoir l'Organisation et la Formation des communautés autour des aspirations, des nécessités et des problèmes réels de la population de chaque région agricole de la Vallée, dans le but d'améliorer leur participation et élever leur niveau de revenus. Ainsi, le Gouvernement

fournira les services sociaux communautaires conformément aux ressources disponibles.

2. On augmentera l'investissement public destiné à la formation éducative des producteurs et des dirigeants formels qui peuvent servir d'agents de préparation d'amélioration de technologies, de même que l'investissement en éducation de base de la population rurale.
3. Dans le but de promouvoir la participation de l'homme rural dans les décisions qui intéressent leur propre amélioration, les représentants des organisations rurales de la région qui font partie de ce Plan de Développement Rural participeront aussi à l'organisation des programmes régionaux annuels.
4. Les institutions pertinentes du Gouvernement favoriseront et renforceront, dans une première étape, l'utilisation des éléments et des institutions sociales régionales et communautaires déjà existantes, dont les objectifs soient conformes à la stratégie de Développement Rural du Plan.
5. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'ODVA, favorisera au niveau des zones pilotes l'appui aux communautés qui prouvent, au moyen de leurs actions, qu'elles peuvent servir de centres de diffusion du développement.

6. L'ODVA coordonnera les actions de ces groupes et institutions qui déploient leurs efforts dans l'organisation de la population rurale.
7. Les institutions pertinentes du Gouvernement fourniront l'appui aux organisations existantes de Développement Rural de ce Plan.
8. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de ses institutions, fournira à la zone rurale l'infrastructure de services sociaux de base au niveau régional et communautaire et destinera les ressources nécessaires à ces zones où sont développés ces programmes.

ELECTRIFICATION RURALE

1. L'ODVA fournira l'électricité aux communautés rurales à partir des ressources hydrauliques de la Vallée de l'Artibonite dans une première étape comme élément de renforcement à l'amélioration du niveau et de la condition de vie de leurs habitants.
2. L'ODVA initiera ses programmes d'électrification par l'utilisation des excédents des stations hydro-électriques de Péligre et de Drouet.
3. La première phase du processus d'électrification rurale accordera la priorité aux besoins institutionnels : santé, écoles, services publics de base et aux complexes ruro-industriels comme éléments créateurs d'emploi.

4. L'électrification rurale d'usage domestique sera le résultat des efforts dans les zones de la Vallée dont les communautés prouvent un désir évident d'entraide.
5. Le système des tarifs de l'ODVA établira les limites possible de l'utilisation rationnelle de l'énergie disponible par une stratégie d'électrification qui dessert les zones les plus nécessiteuses qui s'étendra, de manière cohérente, aux centres moins nécessiteux.
6. L'ODVA étudiera et cherchera l'installation de mini-stations hydro-électriques comme celles de Drouet comme source d'énergie locale non excédentaire.
7. L'ODVA coordonnera avec l'Electricité d'Haiti les efforts d'électrification de la Vallée comme moyen pour profiter des systèmes d'interconnexion et de l'expérience de programmation, de construction et d'entretien de ces systèmes.
8. L'ODVA favorisera les coopératives d'électrification comme base de l'administration locale du système pour appuyer et compléter les activités de l'Electricité d'Haiti.
9. L'investissement en électrification cherchera toujours à compléter d'autres services et accordera la priorité aux zones qui se développent à partir d'un schéma intégré pilote proposé pour la Vallée comme un tout et à l'intérieur même de la Vallée.





D. POLITIQUES LIEES AUX FACTEURS INSTITUTIONNELS - POLITIQUE INSTITUTIONNELLE
ET DECLARATION D'INTENTION

Les éléments relatifs aux aspects institutionnels du processus de développement rural intégré de la Vallée requièrent, avant d'entrer dans des détails spécifiques, le délinéament d'une politique institutionnelle générale qui, de cette façon, encadrera les politiques spécifiques et une partie des grandes lignes suivantes :

1. L'ODVA reconnaît l'existence de trois niveaux de base d'action institutionnelle :
 - a. Niveau I, les rapports entre son Conseil d'Administration, sa Direction Générale et le milieu institutionnel ambiant, public et privé dans lequel il fonctionne;
 - b. Niveau II, les rapports entre les différentes strates organiques de sa propre organisation, et
 - c. Niveau III, les rapports entre l'ODVA et ses usagers et bénéficiaires, publics et privés, individuels et associés, et le besoin d'une relation harmonieuse avec chacun d'eux.

2. L'ODVA établira une politique institutionnelle qui envisage des politiques spécifiques dans les sous-composantes suivantes du facteur institutionnel : a) Planification, b) rganisation, c) dministration, d) Ressources Humaines, e) Exécution, f) Evaluation et g) Coordination.

3. L'ODVA réalisera, avec les moyens à sa portée, les actions nécessaires pour adapter, à court et moyen terme, sa structure et ses capacités au processus de développement de la Vallée.
4. L'ODVA cherchera activement la collaboration des institutions qui sont nécessaire pour faire avancer le développement rural intégré de la Vallée.

Dans les sections qui suivent, on établit les politiques spécifiques que se propose de mettre en oeuvre l'ODVA dans chacun des sous-composantes citées antérieurement répondant aux besoins posés par les politiques dans les trois autres composantes précitées.

POLITIQUES SPECIFIQUES EN PLANIFICATION

1. L'ODVA développera un système de programmation institutionnelle de type prospectif et opératif qui lui permette une organisation efficiente de son action opérative.
2. Le système de programmation institutionnelle de l'ODVA cherchera la participation aux étapes de programmation annuelle et prospective des institutions qui sont jugées nécessaires pour réaliser les programmes y relatifs.

3. L'ODVA développera et mettra en oeuvre des méthodologies de planification et de programmation adéquates aux besoins de la Vallée.
4. L'ODVA collaborera et coordonnera ses actions avec, et au sein du Système National de Planification.
5. Le système de programmation opérative envisagera un degré de détail suffisant pour qu'on y puisse articuler un système adéquat de contrôle technique et administratif.
6. L'ODVA maintiendra un processus de planification qui sera composé des éléments de base suivants : planification prospective, plan de révision de politiques de développement de la Vallée, plan et élaboration de programmes et projets d'exécution annuelle et polypériodique et évaluation de programmes et projets.

POLITIKES SPECIFIQUES DE RESSOURCES HUMAINES

1. Le processus de recrutement de personnel pour les niveaux techniques et administratifs de base donnera la priorité aux capacités techniques des postulants.
2. Le recyclage technico-fonctionnel des fonctionnaires et de la main d'oeuvre spécialisée et non spécialisée sera l'objectif principal de l'action institutionnelle de l'ODVA.

3. D'après ses possibilités économiques, l'ODVA déterminera des niveaux de rémunération qui encouragent son équipe technique.

POLITIQUES SPECIFIQUES D'EXECUTION

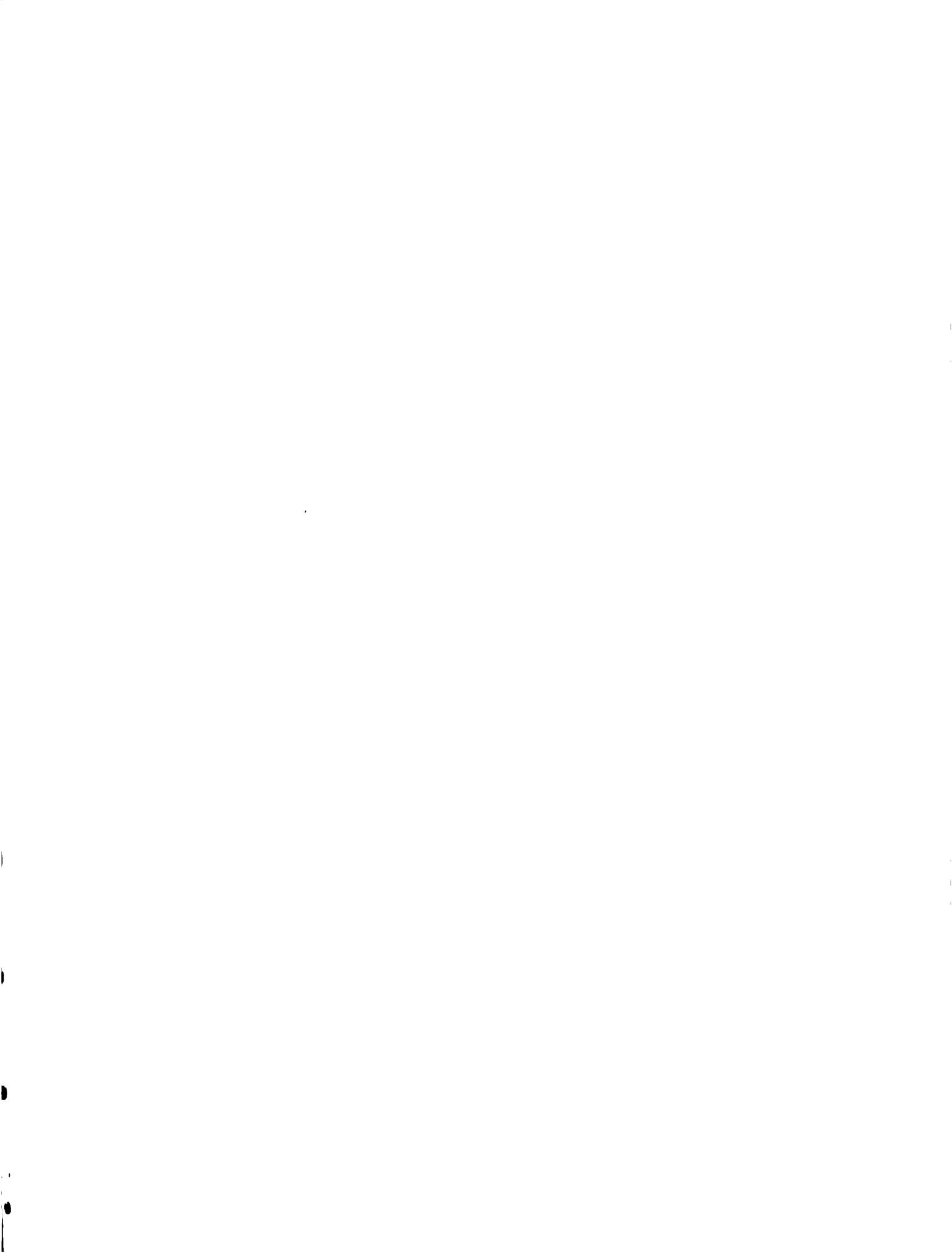
1. Le système de programmation opérative annuelle sera la base du système de contrôle de l'exécution qui sera développé comme une partie des actions au sein du processus de développement de la capacité de gestion de l'ODVA.
2. L'ODVA développera un système d'informations périodiques qui servira de base au mécanisme de contrôle de l'exécution technique et administrative des actions.
3. Le contrôle technique de l'exécution des activités programmées et le contrôle administratif à caractère budgétaire seront les éléments de base du système d'évaluation annuelle.
4. L'ODVA remettra ou sous-engagera des éléments de développement de la Vallée qui ne relèvent pas de sa compétence technique et administrative directe à d'autres institutions du secteur et en dehors de ce dernier.

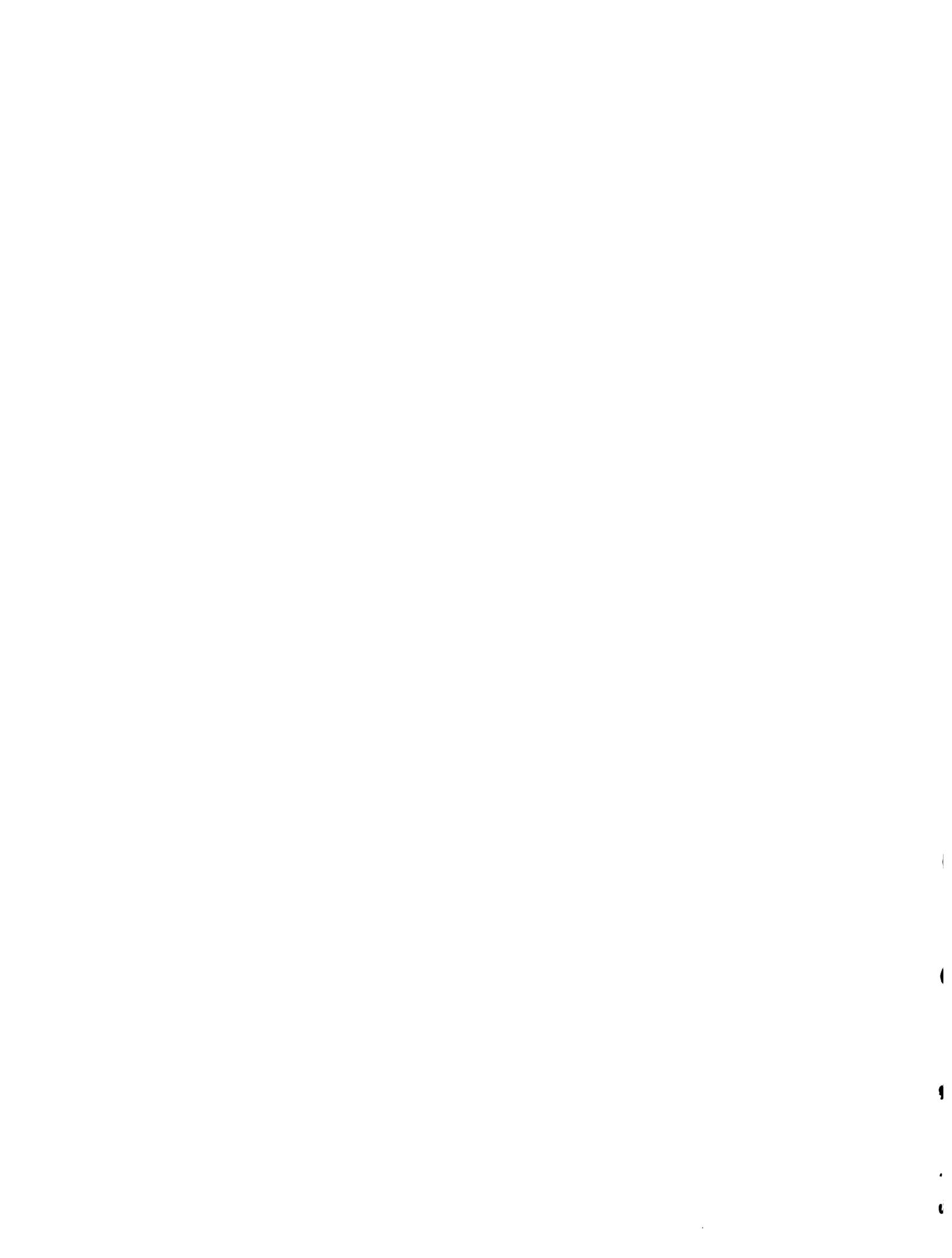
POLITIQUES SPECIFIQUES D'EVALUATION

1. L'ODVA inclura dans son système de gestion institutionnelle un processus permanent d'évaluation des activités qui fera partie intégrante du processus de planification.
2. Le processus d'évaluation de l'ODVA inclura les étapes ex-ante et ex-post à la mise en oeuvre, en laissant de côté l'étape au cours de ou pendant aux systèmes de contrôle technique et administratif de l'exécution.
3. Le processus de contrôle technique et administratif au cours de son développement continu fera partie du processus intégré de suivi et d'évaluation des actions de l'institution.
4. Les résultats du processus intégré de suivi et d'évaluation seront intégrés dans le système national de planification au niveau du DARNDR comme intrant technique et de rétroalimentation pour la révision annuelle et prospective nécessaire du rôle de l'ODVA dans le Plan de Développement du Secteur.
5. L'ODVA, dans le cas de remise de l'exécution des éléments nécessaires au développement de la Vallée à d'autres institutions du secteur ou en dehors de ce dernier, se réservera le droit, pour chaque cas, de contrôler le suivi de ces actions au moyen du système de contrôle technique et administratif de l'exécution qui fera partie du système intégré d'évaluation de ces actions.

POLITIQUES SPECIFIQUES DE COORDINATION

1. La programmation conjointe, le suivi et l'évaluation des résultats seront les bases permanentes de la coordination sectorielle et multi-sectorielle nécessaire pour le développement rural intégré de la Vallée.
2. L'ODVA favorisera la formation d'un groupe d'assesseurs des représentants des groupes privés organisés de la Vallée par l'intermédiaire duquel il pourra saisir la problématique non institutionnelle.
3. L'ODVA favorisera l'intégration de groupes de travail aux organismes du pouvoir exécutif et aux entreprises publiques chargées de fournir les sous-facteurs sociaux du développement rural intégré de la Vallée.
4. L'ODVA favorisera l'intégration de groupes de travail pour réaliser de manière intégrée la programmation des activités avec l'IDAI, le SENACA, le SENASA, la BCA, l'ONAAC et le DARNDR dans le but d'activer leur action conjointe au niveau de la Vallée en tout ce qui a trait aux facteurs relatifs aux actions directement et indirectement productives agricoles.





PROJET ODVA - BID
ACCORD IICA - ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

4. TERMES DE REFERENCE
DES SPECIALISTES CHARGES DE LA PREPARATION DU
PLAN DE DEVELOPPEMENT DE TOUTE LA VALLEE ET
DE L'ETUDE DE FACTIBILITE DE LA II ETAPE

Port-au-Prince, 1979



TERMES DE REFERENCE

Titre : Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural

Expérience : Maîtrise ou Doctorat avec plus de cinq ans d'expérience

Académique : dans le domaine de Projets

Expérience

Pratique : Le fonctionnaire doit avoir un minimum de cinq ans d'expérience, au cours desquels il doit avoir fait partie d'équipes qui auraient élaboré des projets d'investissement dans le domaine agricole. En outre, il doit avoir, dans ce processus, dirigé des équipes de travail qui auraient élaboré des projets, ayant démontré une capacité technique et administrative pour exercer une telle direction

Responsable

près : Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haïti

Langue : Connaissance suffisante du français et si possible de l'anglais

Période : 8 mois

Fonctions :

1. Servir de liaison entre les autorités haïtiennes et les membres de la Mission du Projet pour éclaircir et décider d'un commun accord avec elles les problèmes à caractère technique et administratif qui se présentent durant l'élaboration du projet.
2. Superviser et orienter le travail des spécialistes dans leurs domaines techniques respectifs, en s'assurant que le produit du travail de chacun se trouve dans le cadre des conditions du projet conformément aux exigences établies par la BID.

3. Elaborer, de commun accord avec le Directeur de l'ODVA, le Spécialiste sectoriel de la BID et le Directeur de l'IICA, le guide de travail pour chacun des experts qui font partie de la Mission du projet et la table des matières du rapport final de chaque expert.
4. Réviser le rapport final soumis par chacun des experts pour s'assurer que s'y trouvent toutes les informations nécessaires à la préparation du rapport final.
5. Préparer la rédaction du document de projet à soumettre à l'ODVA sur la base des informations fournies par les autres spécialistes et les siennes.
6. Etre responsable, dans le cadre des aspects techniques du projet, des zones relatives à l'analyse des éléments macro-économiques et à caractère régional du projet. Cette analyse macro-économique du pays devra avoir comme référence de base les informations que la BID produit normalement dans ses rapports socio-économiques annuels sur Haiti et dans un style semblable.
7. Collaborer avec le spécialiste en analyse économique et financière dans l'élaboration des modèles d'entreprises qui devront servir de base pour les calculs de flux d'effectif dans chacune de ces unités type.
8. Collaborer avec l'analyste financier à l'évaluation économique et financière du projet et au calcul du taux interne de ristourne, du rapport coût/bénéfice et de la valeur actuelle.
9. Réaliser toutes les fonctions que l'IICA, a travers sa représentation en Haiti, juge nécessaires pour bien accomplir les travaux prévus dans le Plan Général de Travail IICA - ODVA.

TERMES DE REFERENCE

Titre : Spécialiste en Analyse Economique et Financière

Expérience

Académique : Maîtrise dans la Spécialité ou Expérience commensurable

Expérience

Technique : Avoir un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse économique de projets agricoles. Etre, en outre, familiarisé avec les techniques utilisées dans ce genre d'analyses qu'utilisent les organismes financiers internationaux (i.e. BID, BM). Avoir fait partie, dans le domaine de sa spécialité, d'une équipe qui a élaboré des projets agricoles.

Responsable: Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haiti, et

pres : Le Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural

Langue : Connaissance du français, anglais souhaitable

Période : 3 mois

Fonctions :

1. Actualiser, en accord avec les règles élaborées par la coordination et suivant les règles de la BID, l'analyse financière de l'ODVA.
2. Elaborer les projections financières de l'ODVA pour une période de 10 ans au minimum.
3. Elaborer l'analyse des coûts du projet et les tableaux correspondants d'après les normes de présentations de la Banque Interaméricaine de Développement.
4. Aider les autres spécialistes du projet dans les aspects relatifs aux coûts du projet qui sont de la compétence de chacun d'eux.

5. Elaborer, sur la bases des informations techniques de l'agronome-édaphologue et du spécialiste en ressources hydriques, les modèles d'exploitations type et les tableaux de flux d'effectif correspondant sur la base desquels on calculera les indicateurs d'évaluation suivants : taux interne de ristourne, rapport coût/bénéfice et valeur actuelle.
6. Réaliser l'analyse de sensibilité correspondant aux indicateurs du point antérieur dans les composantes de devises et de main-d'oeuvre.
7. Préparer les rapports qui dérivent de son travail, produits des exigences établies par la coordination du projet et collaborer avec la coordination du projet dans la rédaction du rapport final du projet.
8. Planifier, réaliser et analyser les enquêtes détaillées qui permettent l'élaboration des modèles d'exploitations nécessaires à l'évaluation économique et financière du projet.
9. Réaliser toutes les fonctions que l'IICA, a travers sa représentation en Haiti, juge nécessaires pour bien accomplir les travaux prévus dans le Plan Général de Travail IICA -ODVA.

TERMES DE REFERENCE

Titre : Spécialiste en Irrigation et Ressources Hydrauliques

Expérience

Académique : Maîtrise dans la Spécialité ou Expérience commensurable

Expérience

Technique : Avoir un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des problèmes d'irrigation et de génie des projets d'irrigation et de drainage. Avoir fait partie, dans le domaine de sa spécialité, d'équipes qui ont élaboré des projets d'irrigation et agricoles.

Responsable : Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haiti, et le

pres : Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural

Langue : Connaissance du français, anglais souhaitable

Période : 6 mois

Fonctions ;

1. Réaliser toutes les études et tous les calculs nécessaires pour soumettre une proposition détaillée des ouvrages de génie qu'il est important de réaliser pour réhabiliter totalement le système d'irrigation et de drainage de la zone du projet, selon les normes internationales en vigueur.
2. Présenter une estimation détaillée par rubrique des coûts que l'on encourra dans la réalisation de ces travaux de génie. Les estimations des coûts devront être présentées d'après les modèles de calcul et d'estimations qu'utilise la Banque Interaméricaine de Développement, suivant le guide correspondant.
3. Planifier, réaliser et analyser toutes les études, analyses et enquêtes nécessaires pour accomplir pleinement les points 1 et 2.

4. Préparer les rapports qui dérivent de son travail, produit des exigences établies par la coordination du projet.
5. Proposer les grandes lignes d'un programme d'utilisation des eaux de la Vallée et les critères pour l'établissement des canons et tarifs pour l'utilisation du liquide.
6. Coopérer avec l'agronome et l'edaphologue dans l'élaboration des cahiers de cultures qui surgissent de l'analyse en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau d'irrigation.
7. Réaliser, en outre, toute autre fonction que l'IICA, à travers sa représentation en Haiti, estime nécessaires pour renforcer les aspects de drainage et d'irrigation du projet et pour accomplir le Plan Général de Travail IICA - ODVA

Note: Les exigences des études de génie d'irrigation et de drainage seront basées sur les normes du Gouvernement des Etats Unis et le Guide des Projets d'Irrigation et de Drainage de la BID, que le consultant devra suivre avec soin.

TERMES DE REFERENCE

Titre : Spécialiste en Edaphologie

Expérience

Académique : Maîtrise dans la Spécialité ou Expérience commensurable

Expérience

Technique : Avoir un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle, dans le levé de cartes de sols, de préférence appliqué aux sols utilisant l'irrigation. Etre familiarisé avec les systèmes de classification et de cartographie de sols qu'utilise le Département d'Agriculture des Etats Unis (7ème approximation) et leur interprétation dans des classes de capacité d'utilisation pour l'irrigation.

Responsable: Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haiti, et le

pres : Coordonateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural

Langue : Connaissance du français, anglais souhaitable

Période : 5 mois

Fonctions :

1. Elaborer les travaux préliminaires de cartographie qui permettent d'élaborer sur la base des feuilles topographiques disponibles et des photos aériennes une carte de base de la zone du projet comme définie par les responsables de l'ODVA, la BID et l'IICA.
2. Elaborer, moyennant la photo-interprétation, une carte générale des sols de la Vallée de l'Artibonite.
3. Réaliser le travail sur le terrain nécessaire pour préparer dans les zones du projet une carte de sols au niveau de série des sols de la dite zone. La nomenclature et la description devront être congrues avec celle utilisées par le Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de Développement Rural, dans le reste du pays.

4. Préparer les profils qui seront nécessaires pour avoir une idée détaillée des caractéristiques physiques et chimiques des sols de la Vallée dans la zone du projet.
5. Interpréter et cartographier les résultats de l'étude au niveau de série en termes de classes de capacité d'utilisation pour l'irrigation, en réalisant sur cette carte le calcul de la zone exacte qu'occupe chacune des classes de capacité d'utilisation.
6. En coordination avec le DARNDR, obtenir que l'on réalise les analyses physiques et chimiques correspondantes pour la description des séries et classes de capacité d'utilisation de l'irrigation.
7. En coordination avec le spécialiste en écologie de cultures, réaliser une estimation du rendement que l'on obtiendra dans chacune des différentes classes de capacité d'utilisation en fonction des cultures recommandées pour les classes.
8. Préparer les rapports qui dérivent de son travail, produit des exigences établies par la coordination du projet et collaborer avec la coordination du projet dans la préparation de la cartographie qui résulte de son travail.
9. Coopérer avec ses collègues de l'équipe dans les domaines de leur compétence.
10. Réaliser toutes les fonctions que l'IICA, à travers sa représentation en Haiti, juge nécessaires pour bien accomplir les travaux prévus dans le Plan Général de Travail IICA - ODVA.

TERMES DE REFERENCE

Titre : Spécialiste en Ecologie de Cultures Tropicales

Expérience

Académique : Maîtrise dans la Spécialité ou Expérience commensurable

Expérience

Technique : Avoir un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle, en zonification, production et conduite de cultures tropicales, avec une emphase spéciale sur les zones d'irrigation.

Responsable: Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haïti, et le

Pres : Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural

Langue : Connaissance du français, anglais souhaitable

Période : 3 mois

Fonctions :

1. Etablir l'histoire agricole de la Vallée de l'Artibonite, soit, quoi quand et avec quel degré d'existence on a cultivé dans la Vallée à part le riz.
2. Décrire les systèmes actuels de production et les caractéristiques de zonification, production et conduite de chacun d'eux.
3. Analyser dans d'autres parties d'Haïti où il existe des situations d'irrigation semblables à celle de la Vallée, les systèmes de production et leurs résultats techniques, comme éléments d'extrapolation agrotechnique à la Vallée.
4. Etude analytique du résultat expérimental obtenu par la Mission Chinoise dans l'Unité Expérimentale de Maugé, dans le but d'établir les alternatives de production réussie de la Vallée et leurs niveaux potentiels de productivité physique.

5. Elaboration des "cahiers de culture" à mettre en pratique dans les zones de la Vallée avec le calcul des intrants physiques et de main-d'oeuvre de ces cahiers et des rendements physiques à en attendre.
6. Coopération avec l'Analyste Economique et Financier et le Spécialiste en Irrigation et Ressources Hydrauliques pour établir les types d'exploitations et unités de production typiques ou modèles sur la base desquelles on calculera les tableaux de flux d'effectif du projet.
7. Préparer les rapports qui dérivent de son travail, produit des exigences établies par la coordination du projet.
8. Coopérer avec ses collègues d'équipe dans le domaine de leur spécialité.
9. Réaliser toutes les fonctions que l'IICA, par l'intermédiaire de sa représentation en Haïti, juge nécessaires pour le plein accomplissement des tâches de l'expert et du Plan Général de Travail IICA - ODVA.

TERMES DE REFERENCE

Titre : Spécialiste en Développement Social Rural

Expérience

Académique : Maîtrise dans la Spécialité ou Expérience commensurable

Expérience

Technique : Avoir un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse sociale et organisationnelle des bénéficiaires des projets agricoles. Avoir fait partie, dans le domaine de sa spécialité, d'équipes qui ont élaboré des projets agricoles.

Responsable: Le Directeur du Bureau de l'IICA en Haïti, et

pres : Le Coordonnateur, Spécialiste en Projets de Développement Agricole et Rural.

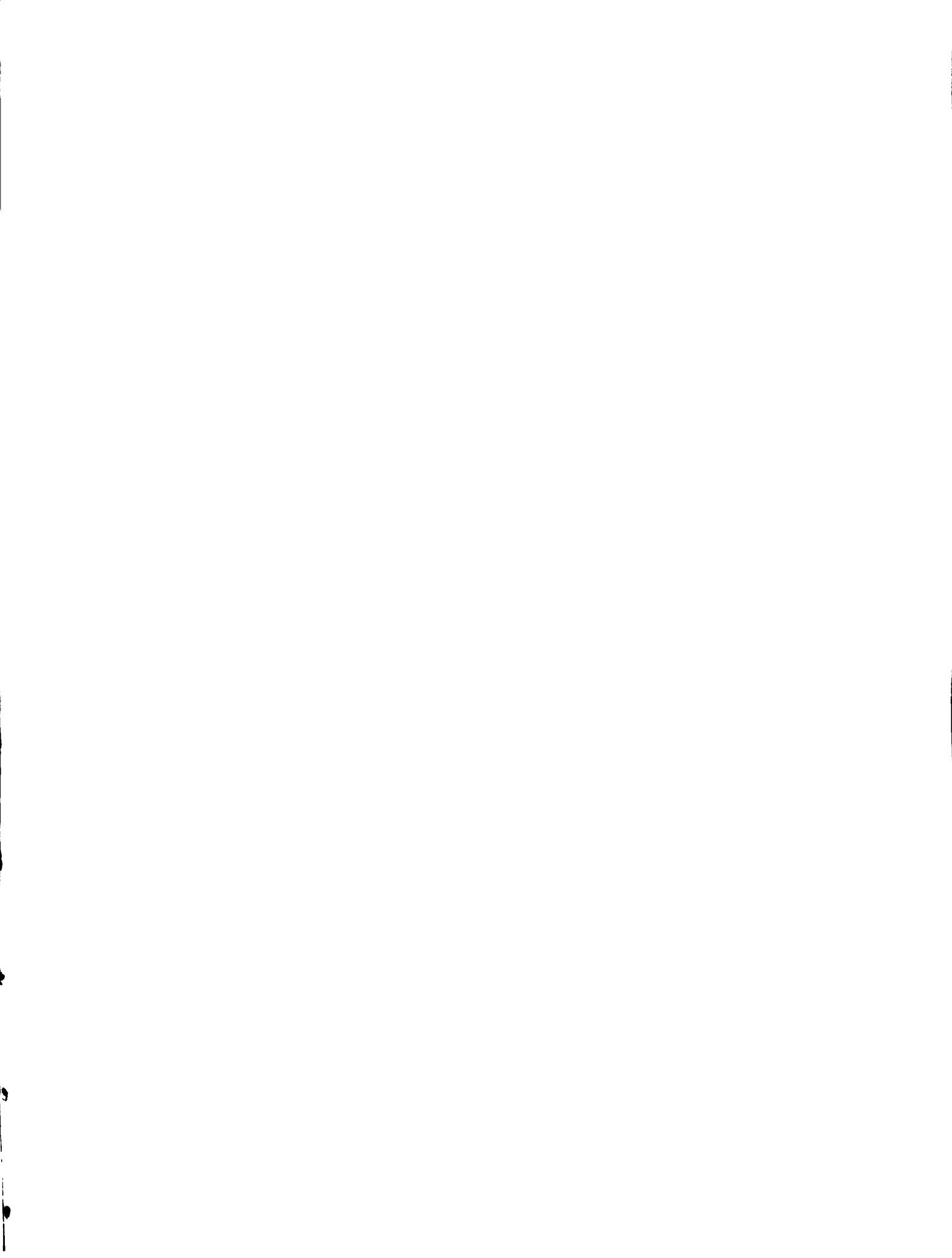
Langue : Connaissance du français, anglais souhaitable

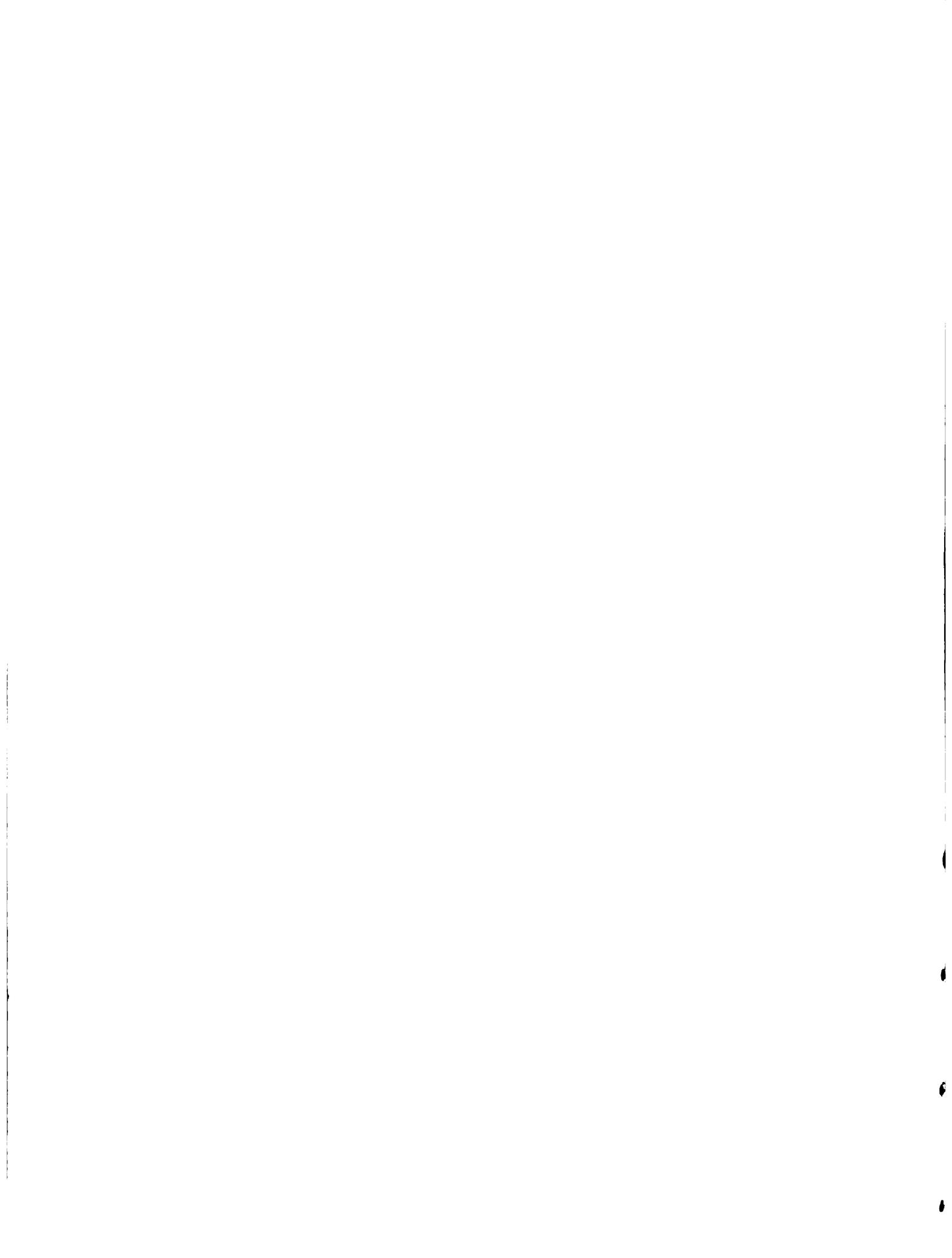
Période : 3 mois

Fonctions :

1. Réaliser, sur la base de sources primaires et secondaires, un inventaire analytique en profondeur de chacun des sous-composants de la composante sociale du projet. On entend par sous-composants sociaux les suivants : éducation, santé, logement, eau potable, organisation, organisation communautaire et nutrition.
2. Proposer une stratégie d'amélioration intégrée des conditions sociales des bénéficiaires de la zone objet des actions du projet.
3. Quantifier, de façon détaillée et conformément aux normes de la BID, les coûts et bénéfices qui seraient liés à la mise en oeuvre de cette stratégie en préparant les tableaux correspondants.

4. Planifier, réaliser et analyser les enquêtes détaillées qui permettent la mise en pratique des points 1, 2 et 3.
5. Préparer les rapports qui dérivent de son travail, produit des exigences établies par la coordination du projet.
6. Réaliser, outre les précédentes, d'autres fonctions que l'IICA estime, à travers sa représentation en Haiti, nécessaires pour planifier et accomplir les aspects sociaux du projet.
7. Coopérer avec les collègues de l'équipe de travail dans les domaines de sa compétence qui peuvent requérir un appui technique après connaissance et consultation avec la coordination du projet.
8. Réaliser toutes les fonctions que l'IICA, a travers sa représentation en Haiti, juge nécessaires pour bien accomplir les travaux prévus dans le Plan Général de Travail IICA - ODVA.

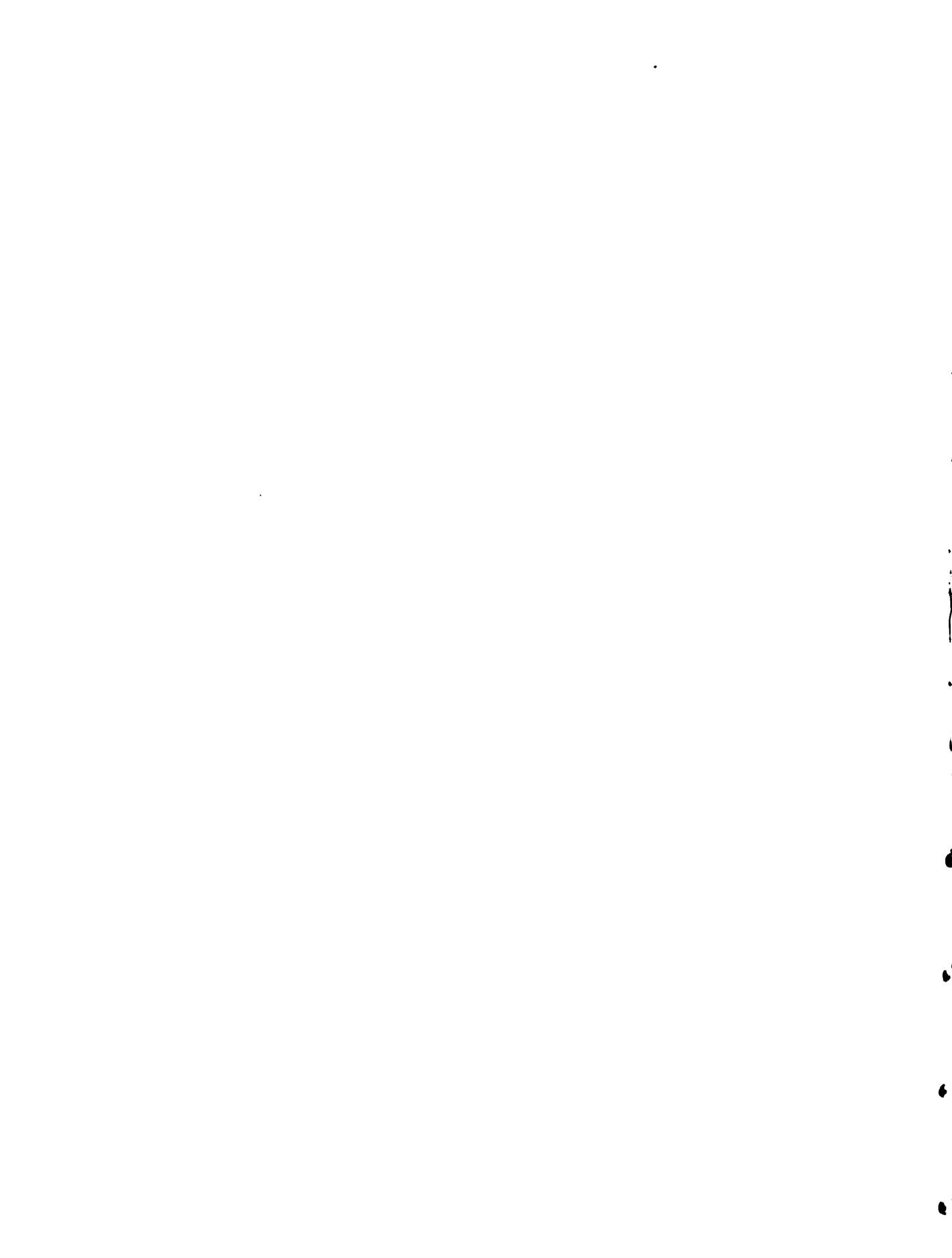


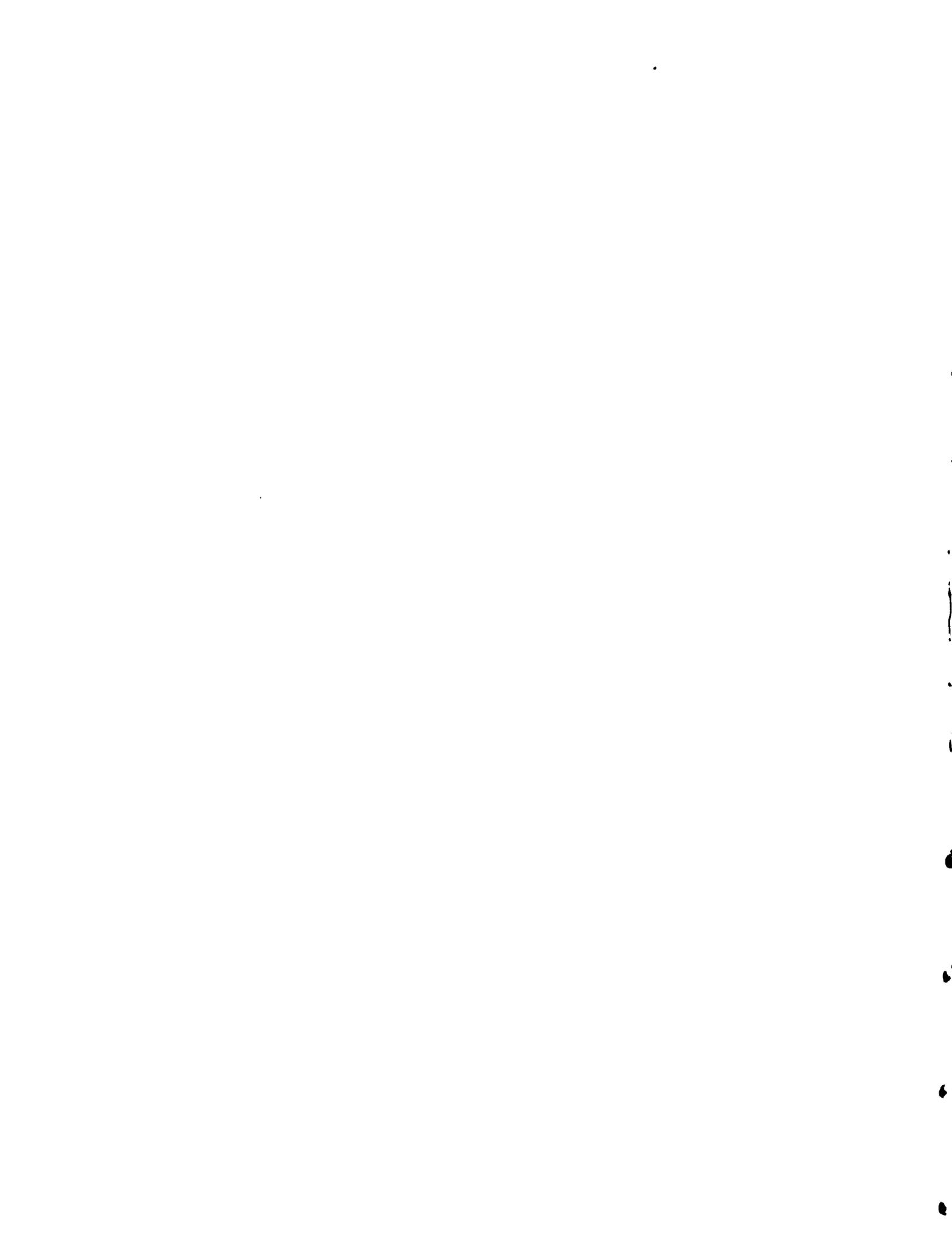


PROJET ODVA/BID
ACCORD IICA/ODVA
PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

5. CHRONOGRAMMES

Port-au-Prince, 1979





1 | 1 | —————

1 | 1 | —————

11

12

D. PROGRAMMATION DES SERVICES DES EXPERTS INTERNATIONAUX

SPECIALISTES	Mois								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Coordonnateur - Projets	←							←	8
Analyse Economique et Financière						←		←	3
Irrigation et Ressources Hydrauliques		←				←		←	6
Edaphologie		←				←			5
Ecologie des Cultures Tropicales					←		←		3
Développement Social Rural		←			←				3
TOTAL	1	4	4	4	4	5	4	2	28

1 1 1

D. PROGRAMMATION DES SERVICES DES EXPERTS INTERNATIONAUX

SPECIALISTES	Mois								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Coordonnateur - Projets	←							→	8
Analyse Economique et Financière						←	→		3
Irrigation et Ressources Hydrauliques		←	→						6
Edaphologie		←	→						5
Ecologie des Cultures Tropicales				←	→				3
Développement Social Rural		←	→						3
TOTAL	1	4	4	4	4	5	4	2	28



DOCUMENTO
MICROFILMADO

Fecha: 2 SET 1982